

**STANDING COMMITTEE ON
ENVIRONMENTAL PROTECTION,
WATER AND WASTE MANAGEMENT**

151

**COMITÉ PERMANENT DE LA
PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU
ET DE LA GESTION DES
DÉCHETS
RAPPORT 17
LE 7 JUILLET 2021**

**REPORT 17
7 JULY 2021**

**Report to
Rapport au:**

**Standing Committee on Environmental Protection, Water and Waste Management
Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion
des déchets**

29 June 2021 / 29 juin 2021

**and Council
et au Conseil**

7 July 2021 / 7 juillet 2021

Submitted on June 17, 2021

Soumis le 17 juin 2021

**Submitted by
Soumis par:**

**Kevin Wylie, General Manager, Public Works and Environmental Services /
Directeur général, Travaux publics et services environnementaux**

Contact Person

Personne ressource:

**Nichole Hoover-Bienasz, Program Manager, Long Term Planning, Public Works
and Environmental Services / Gestionnaire de programme, Planification à long
terme, Travaux publics et services environnementaux
613-580-2424 x25145 / Nichole.Bienasz@ottawa.ca**

Ward: CITY WIDE / À L'ÉCHELLE DE LA VILLE File Number: ACS2021-PWE-SWS-0003

SUBJECT: Solid Waste Master Plan – Phase 2

OBJET: Le Plan directeur de la gestion des déchets solides – phase 2

**REPORT 17
7 JULY 2021**

REPORT RECOMMENDATIONS

That the Standing Committee on Environmental Protection, Water and Waste Management recommend that Council:

- 1. Approve the vision statement, guiding principles and goals of the Solid Waste Master Plan as described in this report and outlined in supporting Document 1; and,**
- 2. Receive the Solid Waste Master Plan Phase 2 report and supporting documents relating to the City of Ottawa's long-term waste management needs, the high level long list of options to meet future needs, and the evaluation process to evaluate the options, attached as Document 2 through Document 4, for information.**

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets recommande que le Conseil municipal :

- 1. approuve l'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs du Plan directeur de la gestion des déchets solides selon les modalités exposées dans ce rapport et décrites dans leurs grandes lignes dans la pièce jointe 1;**
- 2. prenne connaissance du rapport de la phase 2 du Plan directeur de la gestion des déchets solides et des pièces justificatives se rapportant aux besoins à long terme de la Ville d'Ottawa dans la gestion des déchets, à la liste détaillée générale des options à envisager pour répondre aux besoins projetés et au processus qui permettra d'évaluer les options, reproduits dans les pièces 2, 3 et 4, pour information.**

RÉSUMÉ

L'objectif du rapport de la phase 2 du Plan directeur de la gestion des déchets solides (le « Plan directeur ») consiste à faire approuver, par le Conseil municipal, la vision, les principes directeurs et les objectifs proposés pour le Plan directeur. L'énoncé de la

vision définit la situation dans laquelle la Ville souhaite être dans 30 ans dans le domaine de la gestion et du réacheminement des déchets et sert de source d'inspiration et de structure-cadre pour ce processus stratégique de planification de la gestion des déchets; les principes directeurs décrivent dans leurs grandes lignes les convictions, définissent les facteurs essentiels de réussite et guident la Ville dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan directeur; enfin, les objectifs définissent les résultats que le Plan directeur vise à réaliser et permettent d'adopter une orientation plus précise grâce à la déclaration générale que constitue l'énoncé de la vision. Dans l'ensemble, chacun de ces éléments forme une structure-cadre pour le processus de planification de la gestion des déchets et vient guider les décisions à prendre éventuellement dans la gestion des déchets solides.

Ce rapport apporte aussi aux membres du Conseil municipal de l'information essentielle sur les besoins projetés en gestion des déchets de la Ville, sur la liste détaillée, pour étude, des options globales qui permettront de répondre à ces besoins, de même que sur le processus d'évaluation à appliquer pour évaluer ces options, qui ont été mises au point par les experts-conseils techniques du Plan directeur de concert avec le personnel-cadre de la Ville d'Ottawa et les principaux intervenants.

Une vaste consultation faisait partie intégrante de l'élaboration des éléments de ce rapport de la phase 2. Le personnel a travaillé de concert avec le Groupe des conseillers parrains (GCP), les intervenants internes et externes de la Ville et les membres du public pour veiller à ce que chaque aspect de cette partie du Plan directeur soit intégré dans les priorités et les commentaires du Conseil et de la collectivité et cadre avec ces priorités et commentaires.

Le 10 juillet 2019, le Conseil municipal d'Ottawa a approuvé le rapport sur la Feuille de route du Plan directeur de la gestion des déchets solides (ACS2019-PWE-GEN-0007), qui décrivait dans leurs grandes lignes la portée et la structure-cadre de l'élaboration du Plan directeur de la Ville pour les 30 prochaines années. Lorsqu'il aura été finalisé, le Plan directeur fera état de la structure-cadre générale, l'orientation et les objectifs des politiques sur la gestion, le réacheminement et la réduction des déchets solides à court, à moyen et à long termes. Le rapport sur la Feuille de route recommandait une

approche en trois phases dans l'élaboration du plan; chaque phase devait se fonder sur de solides travaux de recherche, des données rigoureuses, les règles de l'art et les vastes consultations menées auprès des principaux intervenants et du public. Voici en quoi consistent ces trois phases :

- 1. Phase 1 (Notre situation actuelle)** : donner au Conseil municipal une base d'information pour les discussions dans les prochaines phases, de même que pour l'éclairer sur les outils qui permettront d'orienter le système et les programmes de gestion des déchets de la Ville.
- 2. Phase 2 (Notre orientation)** : amorcer des discussions avec les intervenants sur l'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs qui définiront la structure-cadre du Plan directeur. Cette phase consiste aussi à recenser les besoins projetés dans la gestion des déchets, à établir la liste détaillée des options auxquelles on fera appel pour répondre aux besoins projetés dans la gestion des déchets, à définir la méthodologie qui permettra d'évaluer chaque option et à dresser la liste abrégée recommandée des options pour la consultation et l'étude.
- 3. Phase 3 (Les moyens à prendre pour atteindre l'objectif)** : faire état dans leurs grandes lignes des options recommandées, ainsi que du plan et des cibles pour la mise en œuvre à court terme (sur cinq ans) du Plan directeur définitif. Le cas échéant, les commentaires portant sur la version provisoire du Plan directeur seront intégrés dans la version définitive de ce plan, qui sera présentée au Comité et au Conseil municipal pour étude au début de 2023.

En prenant connaissance du rapport de la phase 2 et en l'approuvant, le Conseil établira le cadre stratégique du Plan directeur de gestion des déchets solides de la Ville et guidera les moyens grâce auxquels Ottawa gèrera et réacheminera les déchets dans les 30 prochaines années. Il donnera ainsi au personnel de la Ville l'orientation stratégique nécessaire pour guider le déroulement de l'évaluation des options recensées pendant la vaste consultation évoquée ci-dessus et pour modeler les moyens de recenser les besoins projetés et les options envisageables pour la gestion et le réacheminement des déchets et d'en tenir compte dans le Plan directeur.

**REPORT 17
7 JULY 2021**

Recommandation n° 1 : Approuver l'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs du Plan directeur de la gestion des déchets solides selon les modalités exposées dans ce rapport et décrites dans leurs grandes lignes dans la pièce justificative 1.

L'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs proposés

Dans ce rapport de la phase 2, nous recommandons au Conseil municipal d'approuver l'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs proposés pour le Plan directeur de la gestion des déchets solides. En élaborant ces éléments sur lesquels le Conseil municipal se penchera pour définir le cadre stratégique du Plan directeur de la Ville pour les 30 prochaines années, le personnel a travaillé en collaboration avec le Groupe des conseillers parrains du Plan directeur, le Groupe de consultation des intervenants, le Groupe des champions de la Ville et le grand public pendant la série de consultations 1 afin d'élaborer la proposition aujourd'hui présentée au Conseil municipal.

L'énoncé de la vision, les principes directeurs et les buts proposés ont été pensés pour tenir compte des tendances récentes et projetées dans l'industrie de la gestion des déchets, selon les modalités définies dans le cadre des travaux techniques menés dans la phase 1, qui transformeront la gestion des déchets solides dans l'avenir. Ils ont aussi été pensés pour tenir compte et faire état des nouvelles politiques et stratégies de la Ville qui se répercutent sur les priorités du Plan directeur. Il s'agit entre autres de la Déclaration de l'urgence climatique du Conseil municipal d'Ottawa et de la confirmation du rôle important du système projeté pour la gestion intégrée des déchets afin de permettre d'atteindre les objectifs climatiques du Conseil, ainsi que de la priorité à donner au développement économique local dans la promotion des collectivités et des services sains, inclusifs et équitables.

L'un des grands objectifs de la série de consultations 1 a consisté à faire participer les principaux intervenants à l'élaboration de la vision, des principes directeurs et des objectifs. La série de consultations 1 s'est déroulée dans la période comprise entre le printemps et l'automne 2020. Pour rejoindre l'ensemble des résidents et des intervenants et pour réunir leurs commentaires, le personnel de la Ville a fait appel à

différentes tactiques et activités de consultation pour permettre aux résidents et aux intervenants de choisir les moyens qu'ils préfèrent pour y participer. En outre, le personnel a mis en œuvre un rigoureux programme de communication afin de rejoindre les différents résidents et intervenants pour promouvoir la participation à la série de consultations et pour leur donner de l'information sur l'élaboration du Plan directeur. En outre, en faisant appel à l'optique de l'équité et de l'inclusion de la Ville, le personnel a noué des liens avec plusieurs groupes qui risquent d'être exclus afin de diffuser l'information sur les activités de consultation et de les encourager à participer aux ateliers et aux groupes de discussion en ligne.

Dans le cadre de la série de consultations 1, l'équipe du projet a pris connaissance des commentaires de plus de 2 800 participants, qui se sont exprimés dans des sondages, dans des assemblées en ligne, dans les courriels et dans les commentaires qui nous ont été adressés sur la plateforme Participons Ottawa. Le rapport sur « Ce que nous avons entendu », reproduit ci-joint dans la pièce 1, fait état de l'intégralité du compte rendu des activités de consultation, ainsi que des résultats des commentaires exprimés pendant la série de consultations 1.

Dans le cadre de la volonté du Conseil municipal de s'assurer que le Plan directeur est intégré dans le partenariat avec la collectivité, dans la foulée de la vaste consultation communautaire pour réunir les idées et les commentaires sur la vision et sur la situation projetée de la gestion des déchets sur le territoire de la Ville dans les 30 prochaines années, nous nous sommes inspirés de ces commentaires pour dresser la liste provisoire des options à retenir pour l'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs du Plan directeur. Les versions provisoires ont été présentées au Groupe des conseillers parrains, au Groupe des champions de la Ville et au Groupe de consultation des intervenants à l'automne 2020 pour avis final et validation. On a continué d'affiner l'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs proposés pour tenir compte des commentaires de ces principaux groupes d'intervenants avant de les communiquer à nouveau au Groupe des conseillers parrains pour validation finale à la fin de 2020.

Le personnel recommande au Conseil municipal d'approuver l'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs stratégiques à long terme ci-après pour le Plan

REPORT 17
7 JULY 2021

directeur, qui font état des travaux techniques menés dans la phase 1, ainsi que des commentaires et des priorités des résidents et des intervenants dans le cadre de la série de consultations 1 :

Vision

Une ville sans déchets (Ottawa zéro déchet) grâce à une intervention progressive, collective et innovante.

Principes directeurs

- **Respecter la hiérarchie des 5R de la gestion des déchets** en priorisant les options qui permettent de réduire, de réutiliser, de recycler et de récupérer les déchets pour enfouir dans la décharge publique le moins possible de déchets résiduels.
- **Faire évoluer les valeurs collectives** pour que les résidents et les intervenants considèrent que les déchets sont les ressources, pour qu'ils participent à la responsabilité de la gestion des déchets et pour qu'ils jouent un rôle dans la réalisation des objectifs du Plan directeur de gestion des déchets solides.
- **Protéger l'environnement pour les générations futures** en maîtrisant les incidences environnementales de la gestion des déchets.
- **Prêcher par l'exemple** dans la gestion des déchets en tant que municipalité, en intégrant, dans l'ensemble des opérations de la Ville, la hiérarchie des 5R de la gestion des déchets.
- **Adopter les principes de l'économie circulaire** afin de minorer l'utilisation des matières premières, de reconnaître que les déchets sont des ressources, de maximiser la valeur des déchets et de conserver les produits et les matières utilisées, en plus de préconiser que l'industrie et les autres ordres de gouvernement interviennent pour assurer la transition avec ce modèle économique.

- **Maîtriser l'innovation** et rester ouvert aux occasions d'adopter les technologies émergentes, les nouvelles politiques et les tendances de l'évolution de l'industrie.
- **Veiller à ce que la gestion des déchets reste localisée**, en traitant les déchets résidentiels dans le périmètre du territoire de la Ville, dans tous les cas où il est opérationnellement et économiquement viable de le faire.
- **Faire appel à l'approche du triple résultat** pour harmoniser la pérennité environnementale, les volontés de la Ville et de la collectivité et la responsabilité budgétaire.

Objectifs

1. Étendre considérablement la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail pour qu'elle dépasse sa durée utile existante et prévue et pour éviter qu'il soit nécessaire d'aménager une nouvelle installation pour les déchets résidentiels.
2. Réduire le volume de déchets produits par les résidents et par la Ville en tant que municipalité.
3. Maximiser la réutilisation des déchets produits par les résidents et par la Ville en tant que municipalité.
4. Maximiser le recyclage des déchets produits par les résidents et par la Ville en tant que municipalité.
5. Maximiser la récupération des matières et de l'énergie produites par les autres courants de production des déchets.
6. Ambitionner de réduire de 100 % les émissions de GES produites par le réseau intégré de gestion des déchets de la Ville.
7. Appuyer et influencer le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI), dont les immeubles à logements multiples, les petites entreprises, le secteur agricole et le secteur de la construction et de la démolition, et nouer un partenariat avec

le secteur ICI afin de réduire, de réutiliser et de réacheminer les déchets dans l'ensemble de la collectivité.

8. Maximiser la participation en rehaussant l'accessibilité, la praticité, la cohésion et l'abordabilité des programmes et des services de gestion des déchets.
9. Maximiser l'encadrement des coûts, la production des recettes et l'utilisation économique des ressources en gestion de déchets pour permettre de minorer les coûts à l'intention des contribuables.
10. Faire de la conception de la gestion durable des déchets un élément essentiel du processus de planification de la Ville.
11. Collaborer avec les intervenants externes, dont l'industrie et les autres ordres de gouvernement, afin de promouvoir les pratiques de gestion des déchets.

Le lecteur trouvera dans ce rapport d'autres précisions sur l'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs proposés, de même que les définitions et les détails de termes comme « zéro déchet » et « économie circulaire ».

En approuvant l'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs proposés dans le cadre du Plan directeur, le Conseil instituera la structure-cadre stratégique du Plan directeur de la Ville et guidera les modalités selon lesquelles Ottawa gèrera et réacheminera les déchets dans les 30 prochaines années. Cette approbation permettra au personnel d'enchaîner avec le processus d'évaluation des options et d'établir une norme de base pour les différentes options qui pourraient être envisagées dans le Plan directeur dans les réactualisations planifiées tous les cinq ans.

Recommandation n° 2 : Prendre connaissance du rapport de la phase 2 du Plan directeur de la gestion des déchets solides et des pièces justificatives se rapportant aux besoins à long terme de la Ville d'Ottawa dans la gestion des déchets, à la liste détaillée générale des options à envisager pour répondre aux besoins projetés et au processus qui permettra d'évaluer les options, reproduits dans les pièces 2, 3 et 4, pour information.

Les besoins à long terme dans la gestion des déchets

Dans la foulée de l'analyse rigoureuse du réseau actuel de gestion des déchets de la Ville menée dans la phase 1, nous avons lancé dans la phase 2 le travail de recensement des besoins projetés dans la gestion à long terme des déchets de la Ville, afin de dresser la liste des besoins prévus dans la gestion des déchets à court terme (de 1 an à 5 ans), à moyen terme (de 6 à 15 ans) et à long terme (de 16 à 30 ans) pour les 30 prochaines années.

Pour ce faire, l'équipe d'experts-conseils technique de la Ville a procédé à une analyse exhaustive de l'évaluation des besoins. Ce travail a consisté à mettre au point les projections à long terme de la gestion des déchets afin d'estimer les quantités projetées de déchets que la Ville devra gérer sur l'horizon de 30 ans du Plan directeur, à l'heure où la population de la Ville continue d'augmenter. Dans l'analyse des besoins, nous avons aussi tenu compte de l'évolution du paysage législatif de la gestion des déchets, des politiques et des programmes qui influent sur la gestion des déchets sur le territoire de la Ville d'Ottawa, ainsi que des règles de l'art de la gestion des déchets solides selon les modalités définies dans la phase 1 du Plan directeur.

Les projections dans la gestion des déchets

L'équipe d'experts-conseils technique du projet a mis au point les projections dans la gestion des déchets pour recenser le tonnage estimatif que la Ville devra gérer dans les 30 prochaines années, jusqu'en 2052, d'après le statu quo. Ces projections ont été calculées en faisant appel à un modèle statistique qui tenait compte de projections de croissance établies dans la version provisoire du Plan officiel, qui analysait les tendances économiques et qui se fondait sur les données de 2019 et sur les programmes et les politiques du statu quo en vigueur à l'époque.

Conformément à la version provisoire du nouveau Plan officiel de la Ville, la population d'Ottawa devrait, d'ici 2046, dépasser le chiffre de 1,4 million d'habitants. Selon les projections, d'après le statu quo, la Ville produira un total d'environ 487 000 tonnes de déchets en 2052, ce qui représente une hausse de 37 % sur le volume de déchets à gérer par la Ville en 2020.

Les projections pour la gestion des déchets sont précisées et réparties parmi différents secteurs (les habitations unifamiliales, les immeubles à logements multiples, les infrastructures de la Ville, ainsi que les parcs et les espaces publics), de même que d'après les courants de gestion des déchets (matières organiques dans les bacs verts, feuilles et résidus de jardinage, boîtes bleues, boîtes noires, produits dangereux et spéciaux, déchets résiduels et autres déchets résiduels jetés dans la décharge contrôlée du chemin Trail (dans le cadre de ce rapport; nous donnons des détails précis sur la méthodologie utilisée pour mettre au point les projections dans la gestion des déchets, ainsi que les différentes variables influant sur les projections, que nous reproduisons dans la pièce 2 de ce rapport.

L'analyse des besoins

Nous avons procédé à l'analyse des besoins afin de recenser les besoins projetés du réseau de gestion des déchets de la Ville et de relever les lacunes, les contraintes et les possibilités se rapportant à ces besoins. Le recensement des besoins ouvre la voie dans l'établissement de la liste détaillée des options globales que la Ville peut envisager pour répondre à chacun de ces besoins précis.

Dans l'analyse, nous nous sommes penchés sur les volets existants du réseau de la gestion des déchets qui permettent d'apporter des améliorations et de réaliser des progrès, d'ouvrir des perspectives nouvelles et d'offrir, dans les cas où les contrats arrivent à expiration, la possibilité de mener des activités différentes. Nous avons recensé les lacunes, les contraintes et les possibilités pour chacun des besoins projetés d'après l'expérience de l'équipe d'experts-conseils et l'examen du mémoire technique de la Synthèse du système dans l'état actuel, préparé dans le cadre de la phase 1, de même qu'en nous inspirant des connaissances et de l'expérience du personnel. Nous avons aussi veillé à ce que la vision, les principes directeurs et les objectifs proposés pour le Plan directeur cadrent avec les besoins projetés recensés.

De plus, nous avons examiné et étudié, dans le recensement des besoins projetés, les projections de la gestion des déchets et les principales tendances de l'évolution de l'industrie et de la réglementation qui auront une incidence sur le réseau intégré de la gestion des déchets de la Ville dans l'avenir, de concert avec la trousse d'outils

législatifs mise au point dans la phase 1 et qui donnait au Conseil municipal un aperçu des outils (règlements municipaux, permis, frais de déversement et exigences du plan d'implantation, entre autres) dont il doit se servir et qui orientent le réseau et les programmes de gestion des déchets de la Ville. Nous avons également tenu compte, dans le recensement de ces besoins, des commentaires exprimés par les intervenants dans la série de consultations 1.

Dans l'analyse des besoins, nous avons également tenu compte des nouvelles politiques et stratégies de la Ville qui orientent les priorités du Plan directeur. Il s'agit essentiellement de la déclaration de l'urgence climatique du Conseil municipal d'Ottawa et du rôle essentiel que jouera le réseau intégré et projeté de gestion des déchets pour permettre de réaliser les objectifs climatiques du Conseil. Le lecteur trouvera dans ce rapport d'autres précisions sur les consultations qui ont porté sur le Plan directeur et sur l'étude du Plan directeur sur les changements climatiques et de la stratégie de l'Évolution énergétique.

Nous avons recensé, dans l'ensemble, 21 besoins dans le cadre du système intégré et projeté de gestion des déchets de la Ville, que nous avons répartis parmi sept catégories :

- l'évitement, la réduction et la réutilisation des déchets;
- les programmes de réacheminement des déchets;
- la collecte et la dépose des matières;
- la récupération des déchets et de l'énergie;
- la gestion résiduelle;
- la gestion des déchets produits par les infrastructures et les opérations de la Ville;
- la promotion des exigences du réseau.

Le lecteur trouvera également dans ce rapport un tableau qui fait la synthèse des différents besoins et qui donne un aperçu succinct des principales lacunes et contraintes, des possibilités et des délais potentiels proposés pour répondre à chacun de ces besoins.

Les principales considérations et les principaux éléments qui pourraient influencer sur la gestion à long terme des déchets dans la Ville d'Ottawa

L'avenir de la gestion des déchets comporte de nombreuses inconnues pour les municipalités en général et pour Ottawa en particulier. Dans ce rapport, nous mettons en lumière les principales considérations et les éléments essentiels qui pourraient influencer sur la gestion à long terme des déchets dans la Ville d'Ottawa et dont il faut tenir compte dans l'ensemble du travail d'élaboration du Plan directeur.

La durée utile de la décharge contrôlée

Comme le précise le rapport sur la Feuille de route de 2019, l'on s'attendait et l'on s'attend toujours à ce que le processus de la planification des déchets permette de recenser les différents secteurs dans lesquels la Ville n'applique pas, à l'heure actuelle, les règles de l'art. Les modalités selon lesquelles on estime l'espérance de vie utile de la décharge contrôlée constituent l'un de ces secteurs recensés pour la Ville.

Jusqu'à maintenant, la Ville s'en est remise au Rapport annuel de surveillance (RAS), qui constitue une méthodologie de conformité à laquelle elle fait appel pour déposer ses rapports annuels auprès du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPNP); cette méthodologie fait appel à des indicateurs statistiques décalés comme la consommation de l'espace aérien des années précédentes, pour estimer le reliquat de la durée utile de la décharge contrôlée. Bien que cette méthodologie soit satisfaisante pour les besoins de la conformité, on ne la reconnaît pas comme règle de l'art pour les besoins de la planification à long terme des déchets, puisqu'elle ne tient pas compte de différents facteurs qui influent sur la longévité de la décharge contrôlée.

Dans le rapport sur la Feuille de route du Plan directeur de la gestion des déchets solides de 2019 et dans le rapport de la phase 1 de 2020, on a fait appel au Rapport annuel de surveillance pour fixer les dates de clôture de 2042 et de 2041. Pour les besoins de ce rapport de la phase 2, le personnel a mené un examen détaillé des calculs du Rapport annuel de surveillance de 2019, en se consacrant essentiellement aux tendances dans l'évolution de l'élimination des déchets. D'après ce qui reste de

l'espace aérien disponible selon les modalités précisées dans le RAS de 2019, on estime qu'il reste une capacité d'environ 30 % dans la décharge contrôlée du chemin Trail, ce qui permet de constater, de concert avec l'examen mené par le personnel sur les tendances de l'évolution de l'élimination des déchets, que si la Ville garde le statu quo dans la réduction et le réacheminement des déchets, la décharge contrôlée du chemin Trail devrait atteindre sa pleine capacité entre 2036 et 2038.

En sachant que la décharge contrôlée du chemin Trail s'emplit plus rapidement que prévu auparavant et que si l'on consacre un minimum d'efforts, à court terme ou dans l'immédiat, pour accroître considérablement la durée utile de la décharge, il se pourrait que le Plan directeur ne puisse pas atteindre l'objectif proposé dans le prolongement de la durée utile de la décharge contrôlée au-delà de l'horizon de 30 ans du Plan. Pour corriger ce problème, le personnel de la Ville continuera de se pencher sur les améliorations à apporter aux opérations de la décharge contrôlée, par exemple dans la récente transition avec la plateforme de poussage pour optimiser la compaction des déchets, ce qui fait aussi en sorte qu'il n'est plus nécessaire de prévoir les tonnages des résidus de déchetage des carcasses d'automobiles. En outre, le personnel entend accomplir des progrès dans l'élaboration de la Stratégie de la gestion des déchets résiduels (SGDR), qui sera ciblée.

La SGDR permettra de revoir les méthodologies de calcul de la durée utile de la décharge contrôlée, afin d'adopter une méthodologie de calcul qui correspondra aux règles de l'art et qui permettra d'établir une fourchette plus fiable du point de vue du nombre d'années pour ce qui est du volume restant de la décharge contrôlée du chemin Trail. Cette stratégie permettra aussi de se pencher sur la possibilité de mettre en œuvre un ensemble de politiques, de programmes et de mécanismes nouveaux pour réduire la quantité de déchets enfouis dans la décharge contrôlée du chemin Trail pour élimination, en plus d'analyser une série d'options, qui cadreront avec celles qui ont été recensées dans la liste détaillée des options afin de préserver le volume restant et de prolonger la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail.

De concert avec les travaux consacrés aux projets constitutifs existants, qui visent à rehausser le réacheminement des déchets au lieu de les enfouir dans la décharge

**REPORT 17
7 JULY 2021**

publique à court terme, cette stratégie visera dans l'ensemble à atteindre l'objectif du Conseil, soit prolonger la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail au-delà de la durée de 30 ans du Plan directeur. La promotion de ces travaux cadre avec les priorités du mandat du Conseil municipal, de même qu'avec l'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs proposés pour le Plan directeur.

Le rapport sur la Feuille de route, qui définira la portée de la SGDR et qui donnera d'autres détails sur l'élaboration de la stratégie, sera présenté au Comité et au Conseil municipal au troisième trimestre de 2021.

Les modifications apportées à la réglementation

Le gouvernement provincial impose des modifications ou d'autres règlements qui se répercuteront irrémédiablement sur l'établissement du Plan directeur de la gestion des déchets.

Outre la transition provinciale des programmes de recyclage avec le principe de la responsabilité individuelle des producteurs (qui responsabilisera, environnementalement et financièrement, les producteurs d'articles et d'emballages pour l'ensemble des articles et des emballages qu'ils produisent), le gouvernement provincial a publié le Cadre stratégique pour la gestion des déchets alimentaires et organiques, qui établit des cibles pour le réacheminement des déchets alimentaires et organiques, leur réduction et la récupération des ressources. À l'heure où les secteurs sont plus nombreux à adopter les programmes de réacheminement pour atteindre les cibles, et si, éventuellement, le gouvernement provincial enchaîne avec l'interdiction proposée des matières organiques dans les décharges contrôlées d'ici 2030, la concurrence sera de plus en plus âpre pour la capacité de traitement des matières organiques dans toute la province, ce qui constitue un risque au moment où la Ville est sur le point d'être obligée de déterminer les besoins projetés dans le traitement des matières pour les neuf prochaines années; or, il s'agit aussi d'une occasion pour la Ville de se pencher sur l'élaboration de sa propre installation de traitement. Si la Ville se dote de sa propre installation de traitement des matières organiques, elle pourrait se doter d'un volet productif de recettes en offrant aux autres municipalités ou au secteur ICI une capacité de traitement, et en produisant éventuellement du gaz naturel renouvelable

(GNR) si la Ville décide de convertir le biogaz produit dans la digestion anaérobie, comme le prévoit la Stratégie de l'évolution énergétique.

Les changements climatiques et la résilience

Les changements climatiques sont un autre secteur qui a des incidences sur la Ville et sur son réseau de gestion des déchets. Ces changements influenceront sur la probabilité d'épisodes météorologiques sévères comme les inondations et les tornades, ce qui pourrait avoir des incidences dans la collecte, le transport, le traitement et l'élimination des matières touchées par ces épisodes météorologiques, de même que sur le volume de déchets à gérer en raison de ces événements. Les changements climatiques pourraient aussi se répercuter sur l'effectif responsable de la collecte (les étés s'annoncent plus chauds, ce qui représente un risque pour les travailleurs) et sur les habitudes dans la production des déchets (la saison de la croissance sera prolongée, ce qui pourrait avoir pour effet d'accroître les feuilles et les résidus de jardinage). Il faudra aussi tenir compte de ces incidences dans la planification projetée pour la gestion des déchets et dans les décisions à prendre.

Les autres considérations

Voici les autres risques et considérations dont il faut tenir compte dans les activités à long terme projetées pour la planification de la gestion des déchets dans la Ville :

- les changements dans les modes de vie et dans les tendances de la consommation;
- le caractère évolutif des emballages;
- l'étalement urbain et la densification d'Ottawa;
- le besoin en capacité de postes de transfert dans le réseau de la collecte des déchets de la Ville;

- les autres plans et stratégies de la Ville, dont le Plan officiel, le Plan directeur sur les changements climatiques, la stratégie de l'Évolution énergétique, le Plan directeur des espaces verts et le Plan de gestion de la forêt urbaine;
- les services de collecte des déchets;
- l'adoption des technologies nouvelles et émergentes de la gestion des déchets;
- les sources de financement;
- la collecte et la gestion des données;
- les indicateurs du rendement.

Nous continuerons de mettre au point le Plan directeur pour qu'il reste souple et adaptable afin d'en assurer le succès en maîtrisant le mieux possible les risques et les considérations qui viennent d'être évoqués d'après l'information connue à mesure que le Plan directeur est élaboré. On sait toutefois que selon la nature des risques et le délai dans lequel ils se matérialisent et à mesure que l'on connaîtra d'autres détails à propos de leurs répercussions sur le Plan directeur et sur le réseau projeté et intégré de la gestion des déchets de la Ville, il se pourrait qu'on ne puisse pas tenir parfaitement compte de certains risques et de certaines considérations dans l'élaboration du Plan directeur; on en tiendra toutefois compte dans les réactualisations projetées du Plan.

La liste détaillée globale des options auxquelles on peut faire appel pour répondre aux besoins projetés

La liste détaillée globale des options qui permettront de répondre aux besoins et de corriger les lacunes dans la gestion des déchets de la Ville, qui cadrent avec les secteurs prioritaires du Plan directeur, a été établie en faisant appel à un certain nombre de sources d'information, dont :

- les compétences techniques de l'équipe d'experts-conseils technique du projet, d'après les vastes travaux de recherche menés dans la phase 1 et selon le jugement professionnel de cette équipe et ses compétences dans l'industrie;

- le Groupe des conseillers parrains et le Conseil municipal, d'après leurs connaissances et selon les commentaires de leurs électeurs;
- le grand public et les intervenants du projet dans le cadre des consultations menées dans la série de consultations 1;
- le Groupe de travail des champions de la Ville et le personnel municipal, d'après leur connaissance de la ville, ainsi que de ses besoins et des synergies avec les autres stratégies de la Ville.

Nous avons rigoureusement consigné toutes les idées exprimées dans la série de consultations 1 et transmis les réponses à l'équipe d'experts-conseils technique du projet pour qu'elle puisse les analyser afin de veiller à adopter une approche fondée sur des statistiques probantes pour élaborer chaque option et pour l'analyser afin de savoir si elle concorde avec les besoins projetés du système intégré de gestion des déchets de la Ville de même qu'avec l'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs proposés du Plan directeur.

Les options de la liste détaillée sont réparties parmi les dix catégories et ont été catégorisées dans les outils de mise en œuvre (par exemple une campagne de sensibilisation ciblée) dans les programmes (comme un café-réparation), dans les politiques (par exemple l'interdiction d'éliminer différents matériaux) ou dans les installations et les infrastructures (comme une installation de digestion anaérobie dans le traitement des matières organiques). Voici les catégories auxquelles appartiennent les options de la liste détaillée :

1. promotion et information;
2. règlements d'application, politiques et règlements municipaux;
3. évitement, réduction et réutilisation des déchets;
4. recyclage;
5. collecte et dépose;
6. gestion des matières organiques;
7. récupération des déchets et de l'énergie;
8. déchets résiduels;
9. innovation;

10. autres options.

De concert avec le Groupe des conseillers parrains du Plan directeur, nous avons mis au point un modèle normalisé pour veiller à mener une recherche sur chacune des options et à les consigner dans un souci d'uniformité et de transparence et en tenant compte de tous les éléments essentiels nécessaires pour étayer l'évaluation et l'établissement de la liste abrégée des options. Cette information permet aussi d'ouvrir la voie à des discussions cruciales avec la collectivité dans le cadre de la série de consultations 2 lorsqu'on se demandera jusqu'où on veut aller, à quel rythme on veut avancer et à quel prix on souhaite réaliser le Plan et ses recommandations.

La liste globale des options recensées pour répondre aux besoins projetés dans la gestion des déchets de la Ville et la description correspondante sont reproduites dans le mémoire technique de la liste globale détaillée des options, reproduit ci-joint dans la pièce 3.

Le déroulement de l'évaluation

Un aspect essentiel de la phase 2 consiste à mettre au point l'outil d'évaluation technique selon l'approche du triple résultat en faisant appel à une méthode pondérée pour évaluer la liste détaillée des options de manière à harmoniser les volets sociaux, environnementaux et financiers de chaque option ou l'ensemble des options. L'objectif de l'évaluation technique consiste à mettre au point une approche et un outil technique qui permettront d'évaluer objectivement et dans la transparence la liste détaillée des options pour établir la liste abrégée de l'ensemble des options privilégiées et produire des systèmes différents de gestion des déchets sur lesquels on consultera tous les intervenants et dont on tiendra compte dans la version provisoire du Plan directeur.

Le processus d'évaluation et l'outil technique ont été mis au point par l'équipe d'experts-conseils technique du projet, qui mènera aussi l'évaluation et qui s'est penchée sur les règles de l'art et les approches appliquées dans les processus de planification de la gestion des déchets d'autres municipalités. Le processus d'évaluation et l'outil ont aussi été mis au point avec le concours et les conseils du Groupe des

conseillers parrains, du Groupe de consultation des intervenants, du Groupe des champions de la Ville et du personnel-cadre.

Afin d'assurer l'évaluation rigoureuse et transparente des options pour cerner celles qui sont le mieux adaptées aux besoins de la Ville, nous avons prévu deux étapes : un processus de présélection de toutes les options et un processus d'évaluation selon l'approche du triple résultat (ATP), aussi appelé l'« analyse multicritérielle (AMC) pour certaines options recensées dans le processus de présélection. Le lecteur trouvera plus loin dans ce rapport, ainsi que dans la pièce 4 jointe à ce rapport, d'autres précisions sur le processus d'évaluation.

Les résultats de l'évaluation

À la fin du processus d'évaluation, nous répartirons les options parmi les trois catégories suivantes afin de mettre au point deux systèmes potentiels projetés de gestion des déchets (soit un « système modéré » et un « système ambitieux ») afin de consulter la collectivité et les principaux intervenants d'ici la fin de l'année; ces systèmes constitueront le point de départ lorsqu'il s'agira de savoir jusqu'où et à quel rythme nous voulons progresser collectivement :

1. les outils, les programmes et les politiques de mise en œuvre;
2. les options dans le recyclage, la collecte et la dépose des déchets et dans la gestion des matières organiques;
3. les technologies de récupération des déchets et de l'énergie et les options dans l'élimination des déchets résiduels.

Les systèmes potentiels seront alors tous deux soumis à une comparaison globale l'un avec l'autre, de même qu'au système du statu quo, pour se pencher sur les considérations comme le potentiel de réacheminement des déchets, le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), le coût estimatif, le risque et le calendrier, d'après les besoins à court, à moyen et à long termes de la Ville. Nous comparerons la modélisation des GES du système modéré et du système ambitieux avec la modélisation des GES du système de base afin de connaître l'incidence globale

des GES sur les deux systèmes potentiels projetés de gestion des déchets et pour les évaluer afin de savoir s'ils cadrent avec les objectifs climatiques de la Ville en ce qui a trait à la gestion des déchets.

Le personnel de la Ville a l'intention de tenir cet été une consultation sur les deux systèmes potentiels auprès du Groupe des conseillers parrains, des membres du Conseil municipal et du Groupe de consultation des intervenants du Plan directeur; il a aussi l'intention de mener cet automne d'autres consultations dans le cadre de la série de consultations 2. Les commentaires qui seront exprimés pendant cette série de consultations viendront éclairer les recommandations de la version provisoire du Plan directeur et du Plan quinquennal de mise en œuvre qui l'accompagne.

Les prochaines étapes dans l'élaboration du Plan directeur de la Ville

Lorsque le Conseil municipal aura approuvé l'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs du Plan directeur, le personnel de la Ville lancera le processus d'évaluation des options et se consacrera à l'élaboration de la version provisoire du Plan directeur et de l'étude quinquennale de la mise en œuvre. Ces travaux consisteront à :

- évaluer la liste détaillée des options en faisant appel au processus d'évaluation décrit dans ses grandes lignes dans ce rapport;
- produire, pour la gestion des déchets, un système modéré et un système ambitieux pour les besoins de la consultation;
- consulter les membres du Groupe de conseillers parrains sur les systèmes proposés avant de tenir les séances d'information destinées aux membres du Conseil municipal et au Groupe de consultation des intervenants;
- mettre au point la stratégie rehaussée à publier sur la plateforme Participons Ottawa et sur les réseaux sociaux afin de promouvoir, dans l'ensemble, la participation aux consultations sur le Plan directeur et de lancer la série de

consultations 2 afin d'inviter les principaux intervenants et les résidents à exprimer leur avis sur les systèmes proposés;

- informer les membres du Groupe des conseillers parrains sur les commentaires exprimés dans la série de consultations 2 et consulter ce groupe sur la version provisoire proposée de la Stratégie et du Plan quinquennal de mise en œuvre.

Au début du deuxième trimestre de 2022, le Conseil municipal prendra connaissance du rapport de la phase 3 sur la version provisoire du Plan directeur et du Plan quinquennal de mise en œuvre, pour étude. Le rapport de la phase 3 comprendra aussi les éléments d'information suivants :

- l'analyse de rentabilisation de l'ensemble des coûts du système recommandé pour la gestion des déchets, ainsi que le plan de financement sur 30 ans et les estimations globales pour les besoins de la planification financière à long terme (estimations du type D);
- les besoins infrastructurels et opérationnels sur 10 ans;
- les indicateurs du rendement ainsi que les impératifs de surveillance et de compte rendu, notamment les objectifs à court, à moyen et à long termes.

À la fin de ces travaux, le personnel mènera la troisième et dernière série de consultations du projet, qui consistera à consulter les résidents et les principaux intervenants sur la version définitive proposée du Plan directeur et du Plan quinquennal de mise en œuvre avant de les présenter au Comité et au Conseil municipal pour étude au début de 2023.

EXECUTIVE SUMMARY

The purpose of this Solid Waste Master Plan (the Waste Plan) Phase 2 report is to seek Council's approval of the proposed vision statement, guiding principles and goals for the Waste Plan. The vision statement defines where the City wants to be in 30 years with regards to waste management and diversion and will serve as the inspiration and framework for this strategic waste planning process; the guiding principles outline beliefs, defines what is important for success and will guide the City throughout the

development and implementation of the Waste Plan; and, the goals define the outcomes the Waste Plan desires to achieve and help transition the vision statement from a broad statement to a more specific direction. Together, each of these form a framework for the waste planning process and will help guide waste management decision making in the future.

This report will also provide members of Council with key information relating to work undertaken to date during Phase 2; identifying the City's future waste management needs, developing a long list of high-level options for consideration which will address these future needs, and establishing the evaluation process to be used to evaluate the options, developed by the Waste Plan's technical consultants, in conjunction with the Waste Plan's Council Sponsors Group (CSG), key City of Ottawa staff and stakeholders.

Extensive engagement was integral to the development of the elements in this Phase 2 report. Staff worked with the CSG, stakeholders both internal and external to the City and members of the public to ensure each aspect of this portion of the Waste Plan incorporated and aligned with Council and community priorities and feedback.

On July 10, 2019, Ottawa City Council approved the Solid Waste Master Plan Roadmap report (ACS2019-PWE-GEN-0007) which outlined the scope and framework for the development of the City's 30-year Waste Plan. Once finalized, the Waste Plan will provide the overall framework, direction, and goals for solid waste management, diversion and reduction policies over the short-, medium- and long-term horizon. The Roadmap report recommended a three-phased approach to the development of the Plan, with each phase being based on a solid foundation of research, data, best practices and extensive consultations with key stakeholders and the public. The three phases include:

- 1. Phase 1 (Where We Are):** to provide Council with a baseline of information for discussion in future phases, as well as to inform Council of what tools are available to influence the City's waste management system and programs.

2. **Phase 2 (Where We Are Going):** to begin discussions with stakeholders on the vision statement, guiding principles and goals that will provide a framework for the Waste Plan. This phase also identifies future waste management needs, the long list of options to be considered to meet future waste management needs, the evaluation methodology to evaluate each option and will generate the recommended short list of options for consultation and consideration.
3. **Phase 3 (How We Are Going To Get There):** to outline the recommended options and short-term (five-year) implementation plan and targets for the final Waste Plan. Where appropriate, input on the draft Waste Plan will be incorporated into the final Waste Plan, which will be presented to Committee and Council for consideration in early 2023.

Through the receipt and approval of this Phase 2 report, Council will set the strategic framework for the City's Solid Waste Master Plan, and guide how Ottawa manages and diverts waste over the next 30 years. This will provide staff with the required strategic direction to guide the evaluation process of options identified through extensive engagement as noted above, and shape how future needs and possible options for waste management and diversion are identified and incorporated into the Waste Plan.

Recommendation #1: Approve the vision statement, guiding principles and goals of the Solid Waste Master Plan as described in this report and outlined in supporting Document 1.

Proposed Vision Statement, Guiding Principles and Goals

The Phase 2 report is recommending Council approve the proposed vision statement, guiding principles and goals for the Solid Waste Master Plan. In developing these elements which Council will consider to set the strategic framework for the City's Waste Plan over the next 30 years, staff worked in collaboration with the Waste Plan's Council Sponsors Group, Stakeholder Sounding Board, City Champion's Group and the general public during Engagement Series 1 to develop the proposal in front of Council today.

The proposed vision statement, guiding principles and goals were designed to reflect recent and future trends in the waste management industry, as identified through the

technical work undertaken in Phase 1, which are transforming how solid waste is managed into the future. They were also designed to reflect and consider new City policies and strategies that are influencing the Waste Plan's priorities. This includes Ottawa City Council's declaration of a climate emergency and recognition of the important role the future integrated waste management system will have in helping achieve Council's climate change goals, and a focus on local economic development, supporting healthy, inclusive and equitable communities and services.

One of the key objectives of Engagement Series 1 was to involve key stakeholders in the development of the vision, guiding principles and goals. Engagement Series 1 took place between the spring and fall of 2020. In order to reach and solicit feedback from a broad range of residents and stakeholders, staff utilized a variety of engagement tactics and opportunities so that residents and stakeholders could choose their preferred means to participate. In addition, a robust communications program was implemented to reach a variety of residents and stakeholders to encourage participation in the engagement series and to educate them on the development of the Waste Plan. Furthermore, in applying the City's Equity and Inclusion Lens, staff developed connections with several groups that are at risk of exclusion in order to disseminate information about engagement opportunities and encourage individuals to participate in online workshops and focus groups.

Throughout Engagement Series 1, the project team received comments from over 2,800 participants, whether through surveys, online meetings, emails and comments on Engage Ottawa. A fulsome report on engagement activities, including the results of feedback received during Engagement Series 1, are outlined in the 'As We Heard It' report which is appended to this report as Document 1.

As part of staff's commitment to Council to ensure this Waste Plan is built in partnership with the community, following the broad based community engagement to solicit ideas and feedback on the vision and future state of waste management in the city over the next 30 years, the feedback was used to draft a list of options for vision statements, guiding principles and goals for the Waste Plan. The drafts were presented to the Council Sponsor's group, City Champions Group and Stakeholder Sounding Board in

the fall of 2020 for final input and validation. The proposed vision statement, guiding principles and goals were further refined to reflect input from these key stakeholder groups before being shared again with the Council Sponsors Group for final validation in late 2020.

Staff are recommending Council approve the following long-term strategic vision statement, guiding principles and goals for the Waste Plan, which reflect the technical work undertaken as part of Phase 1 and feedback and priorities shared by residents and stakeholders through Engagement Series 1:

Vision:

A Zero Waste Ottawa achieved through progressive, collective and innovative action.

Guiding Principles:

- **Honouring the 5Rs waste management hierarchy** by prioritizing options that support waste reduction, reuse, recycling and recovery so that minimal residual waste is sent to landfill.
- **Changing community values** so that residents and stakeholders view waste as a resource, share the responsibility of waste management and play a role in achieving the goals of the Solid Waste Master Plan.
- **Protecting the environment for future generations to come** by mitigating the environmental impacts of managing waste.
- **Leading by example** when managing waste as a corporation by incorporating the 5Rs waste management hierarchy across the City's entire operations.
- **Adopting circular economy principles** to minimize the use of raw materials, recognize waste as a resource, maximize the value of waste and keep products and materials in use, and advocate for industry and other levels of government to take action that supports the transition to this economic model.

- **Embracing innovation** and being open to opportunities to adopt to emerging technologies, policies and industry trends.
- **Keeping waste local** by treating residential waste within the City's boundaries, wherever operationally and economically feasible.
- **Utilizing the triple bottom line** to balance environmental sustainability, City and community desires, and fiscal responsibility.

Goals:

1. Extend the life of the Trail Waste Facility Landfill significantly beyond its existing anticipated end of life to eliminate the need for a new residential landfill.
2. Reduce the amount of waste generated by residents and the City as a corporation.
3. Maximize the reuse of waste generated by residents and the City as a corporation.
4. Maximize the recycling of waste generated by residents and the City as a corporation.
5. Maximize the recovery of materials and energy from the remaining waste stream.
6. Aspire to achieve 100 per cent GHG emission reductions produced by the City's integrated waste management system.
7. Support, influence and partner with the Industrial, Commercial and Institutional (IC&I) sector, including multi-residential, small businesses, the agriculture sector, and the Construction & Demolition sector, to reduce, reuse and divert waste in the broader community.
8. Maximize participation by enhancing the accessibility, convenience, consistency and affordability of waste management programs and services.

9. Maximize cost containment, revenue generation and the efficient use of waste management resources to help minimize costs to taxpayers.
10. Make sustainable waste management design an essential part of the City's planning process.
11. Collaborate with external stakeholders, including industry and other levels of government, to advance waste management practices.

Further details on the proposed vision statement, guiding principles and goals, including definitions and details on terms such as “Zero Waste” and “Circular Economy” are provided within this report.

With the approval of the Waste Plan's proposed vision statement, guiding principles and goals, Council will set the strategic framework for the City's Waste Plan, and guide how Ottawa manages and diverts waste over the next 30 years. This approval will allow staff to advance to the options evaluation process and set a baseline for different options that may be considered for the Waste Plan through the planned 5-year refreshes.

Recommendation #2: Receive the Solid Waste Master Plan Phase 2 report and supporting documents relating to the City of Ottawa's long-term waste management needs, the high level long list of options to meet future needs, and the evaluation process to evaluate the options, attached as Document 2 through Document 4, for information.

Long-Term Waste Management Needs

With the thorough analysis of the City's current waste system completed in Phase 1, work on identifying the City's future long-term waste management needs started in Phase 2, with the intent of identifying the anticipated short (1-5 years)-, medium (6-15 years)- and long (16-30 years)-term waste management needs for the next 30 years.

To do this, the City's technical consulting team conducted a comprehensive needs assessment analysis. This work included the development of long-term waste projections that estimate the future quantities of waste that the City will need to manage over the 30-year life of the Waste Plan, as the city's population continues to grow. The

needs analysis also took into consideration the changing legislative landscape affecting waste management, policies and programs influencing waste management in the city of Ottawa, as well as best practices affecting solid waste management as identified in Phase 1 of the Waste Plan.

Waste Projections

Waste projections were developed by the project's technical consulting team to identify the estimated tonnes that will require management by the City over the next 30 years, to 2052, based on the status quo system. They were calculated using a statistical model that considered growth projections identified through the draft Official Plan, considered economic trends and were based on 2019 data and the current status quo programs and policies that were in place at this time

According to the City's new draft Official Plan, by 2046, the City of Ottawa's population is expected to surpass 1.4 million people. It is projected that, based on the status quo, the City will generate a total of approximately 487,000 tonnes of waste in 2052. This represents a 37 per cent increase over the amount of waste requiring management by the City in 2020.

Waste projections are further explained and broken down by sector (single family, multi-residential, City facilities and parks and public spaces), and waste stream (green bin organics, leaf and yard waste, Blue Bin, Black Bin, hazardous and special products, residual waste and residual waste disposed at Trail Waste Facility landfill) within this report, with explicit details on the methodology used to develop the waste projections, as well as the multiple variables affecting the projections, provided in Document 2 appended to this report.

Needs Analysis

A needs analysis was undertaken to identify the City's future waste management system needs, and to identify gaps, constraints and opportunities associated with these needs. The identification of the needs sets the stage for the development of the long list of high-level options the City can consider to address each specific need.

**REPORT 17
7 JULY 2021**

The analysis looked at existing components of the waste management system that have the potential for enhancement/ improvement, new opportunities, and where contracts are expiring, offering the potential to do something different. Gaps, constraints and opportunities for each future need were identified based on the consulting team's experience and review of the Current State System Summary technical memorandum, prepared as part of Phase 1, as well as knowledge and experience of staff. Alignment with the Waste Plan's proposed vision statement, guiding principles and goals were also considered when identifying these future needs.

In addition, the waste projections and key industry and regulatory trends which will have an impact on the City's integrated waste management system into the future, along with the legislative toolkit developed in Phase 1 which provided Council with an overview of the tools (by-laws, licensing, tipping fees, site plan requirements, etc.) it has to work with that influence the City's waste management system and programs, were reviewed and considered when identifying the future needs. Feedback received from stakeholders through Engagement Series 1 were also considered when identifying these needs.

The needs analysis also took into consideration new City policies and strategies that are influencing the Waste Plan's priorities. This includes most notably the Ottawa City Council's declaration of a climate emergency and recognition of the important role the future integrated waste management system will have in helping achieve Council's climate change goals. Further details on the Waste Plan's consultations with and considerations of the City's Climate Change Master Plan and Energy Evolution Strategy are provided within this report.

A total of 21 needs were identified for the City's future integrated waste management system, which were broken down into seven categories:

- Avoidance, Reduction and Reuse;
- Waste Diversion Programs;
- Collection and Drop-off of Materials;
- Recovery of Waste and Energy;
- Residual Management;

- Managing Waste Generated by City Facilities and Operations; and,
- Supporting System Requirements.

A table summarizing each need and providing a succinct overview of the key gaps/constraints, opportunities and proposed potential timelines for addressing each need is provided within this report.

Key Considerations and Items That May Impact Long-term Waste Management in the City of Ottawa

There are many unknowns regarding the future of waste management, for municipalities in general, and for Ottawa specifically. This report highlights key considerations and items that have the potential to impact long-term waste management in the City of Ottawa and that need to be considered throughout the development of the Waste Plan.

Landfill Life

As detailed in the 2019 Roadmap report, it was and is expected that the waste planning process will result in the identification of various areas where the City is not currently following best practices. One such area that was identified for the City is the manner in which landfill life expectancy is estimated.

To date, the City has relied on the Annual Monitoring Report (AMR), a compliance methodology used for annual reporting to the Ministry of Environment, Conservation and Parks (MECP), which uses historical/lagging indicators, such as previous years' airspace consumption, to estimate remaining landfill life. While this methodology is acceptable for compliance purposes, it is not recognized as a best practice for long term waste planning purposes as it does not take into account various factors that influence the longevity of landfill life.

The Solid Waste Master Plan 2019 Roadmap report and 2020 Phase 1 report used the Annual Monitoring Report to state closure dates of 2042 and 2041. For the purposes of this Phase 2 report, staff undertook a detailed review of the 2019 Annual Monitoring Report calculation, with a specific focus on disposal trends. Based on the remaining available airspace as detailed in the 2019 AMR, it is estimated that there is

approximately 30 per cent capacity remaining at the TWFL. This, in conjunction with staffs review of disposal trends, determined that if the City remains status quo with regards to waste reduction and diversion, the Trail Waste Facility Landfill is expected to reach capacity between 2036 to 2038.

Recognizing that the Trail Waste Facility Landfill is filling up more quickly than previously expected, and if minimal effort is made in the short to immediate term to significantly increase the life of the landfill, the Waste Plan may fall short of meeting the proposed goal of extending the life of the landfill beyond the 30-year term of the Plan. To address this, staff will continue to explore improvements for landfill operations, such as the recent transition to a push pad for compaction optimization, which also removed the previous need for automotive shredder residue tonnages. Additionally, staff will be advancing the development of a focused Residual Waste Management Strategy (RWMS).

The RWMS will undertake a review of landfill life calculation methodologies, with the aim of adopting a best practice calculation methodology that gives a more reliable range in terms of years of airspace remaining at the Trail Waste Facility Landfill. It will also explore the possibility of implementing a combination of new policies, programs and mechanisms to reduce the amount of waste sent to the TWFL for disposal and will analyze a suite of options, consistent with those identified in the long list of options, aimed at preserving airspace and extending the life of the Trail Waste Facility Landfill.

This strategy, in combination with the work on existing component projects aimed at increasing waste diversion from landfill in the short-term will collectively work to achieve Council's goal of extending the life of the Trail Waste Facility landfill beyond the life of the 30-year Waste Plan. Advancing this work aligns with the City's Term of Council priorities, and the proposed vision statement, guiding principles and goals of the Waste Plan.

A Roadmap report providing the scope of the RWMS and additional details on the strategy development will be presented to Committee and Council in Q3 2021.

Regulatory Changes

The provincial government is imposing changes or additional regulations that will inevitably impact the waste master planning process.

In addition to the provincial transition of recycling programs Individual Producer Responsibility (which will make producers of products and packaging environmentally accountable and financially responsible for the items they produce), the province also has released its Food and Organic Waste Framework which establishes targets for food and organic waste diversion, reduction and resource recovery. As more sectors introduce diversion programs to meet targets, and if and when the province moves forward with its proposed ban on organics from landfills by 2030, there will be increased competition for organics processing capacity throughout the province. This creates a risk as the City approaches the need to determine future processing requirements over the next nine years, but also presents an opportunity for the City to consider developing its own processing facility. Should the City develop its own organics processing facility, there is potential to create a revenue stream from providing processing capacity to other municipalities or to the IC&I sector, and potentially creation of renewable natural gas (RNG) if the City chooses to convert biogas from anaerobic digestion, as envisioned in the Energy Evolution Strategy.

Climate Change and Resiliency

Climate change is also another area that has implications on the City and its waste management system. It will impact the probability of severe weather events such as floods and tornadoes, which can impact the collection, transportation, processing, and disposal of materials impacted by these weather events, as well as the amount of waste that needs to be managed as a result of these events. It may also impact collection staff (summers are predicted to get hotter, which is a risk to workers) and waste generation patterns (longer growing season may result in more leaf and yard waste). These impacts will also need to be considered and included in future waste management planning and decision making.

Other Considerations

Other key risks and considerations that need to be incorporated into future long-term waste management planning activities at the City include:

- Changes to lifestyles and consumer trends;
- The evolving nature of packaging;
- Urban sprawl and densification in Ottawa;
- The need for transfer station capacity in the City's waste collection network;
- Other City plans and strategies, including but not limited to the Official Plan, Climate Change Master Plan, Energy Evolution Strategy, Green Space Master Plan and the Urban Forest Management Plan;
- Provision of waste collection services;
- Acceptance of new and emerging waste management technologies;
- Funding sources;
- Data collection and management; and,
- Performance measures.

The Waste Plan will continue to be developed in a way that remains flexible and adaptable to ensure its success as risks and considerations like the ones mentioned above are mitigated to the greatest extent possible based on known information as the Waste Plan is developed. It is, however, recognized that depending on the nature of the risk and the timing in which it comes to fruition or as more details are known about how it will impact the Waste Plan and the City's future integrated waste management system, some may not be able to be fully addressed throughout the development of the Waste Plan at this time, but will be addressed through future refreshes of the Plan.

High Level Long List of Options to Meet Future Needs

The high level long list of options to address the City's future waste management needs and gaps, that align with the Waste Plan's areas of focus, were identified through a number of sources, including:

- Technical expertise of the projects technical consulting team, based on the extensive research conducted in Phase 1 and professional judgement and industry expertise;
- Council Sponsors Group and City Councillors, based on their knowledge and feedback from constituents;
- General public and project stakeholders through consultations during Engagement Series 1; and,
- City Champions Working Group and City staff, based on their knowledge of the city and its needs and synergies with other City strategies.

All ideas heard through Engagement series 1 were thoroughly documented and responses were provided to the project's technical consulting team to be researched to ensure an evidence-based approach was taken to develop each option and to analyze if they aligned with the future needs of the City's integrated waste management system as well as the Waste Plan's proposed vision statement, guiding principles and goals.

The long list of options are grouped into one of ten categories and have been categorized as either an implementation tool (e.g. a targeted outreach campaign), program (e.g. a repair cafe), policy (e.g. disposal ban for different materials), or facility/infrastructure (e.g. an anaerobic digestion facility for the processing of organics).

The long list of options categories are:

1. Promotion and Education
2. Regulations, Policies, By-laws
3. Waste Avoidance, Reduction and Reuse
4. Recycling
5. Collection and Drop-off
6. Organics Management
7. Waste and Energy Recovery
8. Residual

**REPORT 17
7 JULY 2021**

- 9. Innovation
- 10. Other

In working with the Waste Plan's CSG, a standardized template was developed to ensure each option would be researched and documented in a consistent and transparent way that considers all the key elements required to support the evaluation and short-listing of options. This information also helps to set the stage for crucial discussions with the community as part of Engagement Series 2 around "how far", "how fast", and "at what cost" the Plan and its recommendations should be designed for.

The high level list of options identified to meet the City's future waste management needs, and their corresponding descriptions, can be found in the High Level Long List of Options Technical Memorandum appended to this report as Document 3.

Evaluation Process

A fundamental part of Phase 2 involves the development of a triple bottom line technical evaluation tool that will use a weighted approach to evaluate the long list of options in a way that balances the social, environmental and financial components of each option or combination of options. The intent of the evaluation process is to develop an approach and technical tool that objectively and transparently evaluates the long list of options to short list them to a set of preferred options and generate different waste systems to be consulted on with all stakeholders and considered in the draft Waste Plan.

The evaluation process and technical tool was developed by the project's technical consulting team, who will also conduct the evaluation, and considered best practices and approaches used in other municipal waste planning processes. The evaluation process and tool was also developed with input and guidance from the Council Sponsors Group, the Stakeholder Sounding Board, City Champions Group and key City Staff.

To ensure a robust and transparent evaluation of the options to identify those best suited to meet the City's needs, the process will consist of two steps: a screening process for all options, and a Triple Bottom Line (TBL) evaluation process, also known as multi-criteria analysis (MCA), for select options identified during the screening

process. Further details on the evaluation process are outlined within this report, and provided in Document 4, appended to this report.

Outcome of Evaluation

Following the completion of the evaluation process, options will be grouped into one of the three following categories to build two potential future waste management systems (a “Moderate System” and an “Aggressive System”) for consultation with the community and key stakeholders later this year and which will form the basis of “how far” and “how fast” do we want to collectively move as a community:

1. Implementation Tools, Programs and Policies.
2. Recycling, Collection and Drop-Off and Organics Management Options.
3. Waste and Energy Recovery Technologies and Residual Disposal Options.

Both of the potential systems will undergo a high-level comparison against each other, as well as the Status Quo system, examining considerations such as waste diversion potential, greenhouse gas (GHG) emissions reduction potential, estimated cost, risk and timing, based on the City’s short-, mid- and long-term needs. GHG modelling on the moderate and aggressive systems will be compared to the GHG modelling on the baseline system to identify the overall GHG impact of the two potential future waste management systems and to assess how they align with the City’s Climate change goals as they relate to waste management.

It is staff’s intent to consult on the two potential systems this summer with the CSG, members of Council and the Waste Plan’s Stakeholder Sounding Board, and this fall during Engagement Series 2. The feedback received during this engagement series will help inform recommendations of the draft Waste Plan and accompanying 5-year Implementation Plan.

Next Steps in Developing the City’s Waste Plan

With Council's approval of the Waste Plan's vision statement, guiding principles and goals, staff will launch the options evaluation process and work towards developing the draft Waste Plan and 5-year Implementation Study. This will include:

- Evaluating the long list of options using the evaluation process outlined in this report;
- Generating a moderate and aggressive waste management system for consultation;
- Engaging with members of the CSG on the proposed systems in advance of briefing members of Council and the Stakeholder Sounding Board;
- Developing an enhanced Engage Ottawa and social media strategy with the goal of increasing overall Waste Plan engagement participation and launching Engagement Series 2 to solicit feedback from key stakeholders and residents on the proposed systems;
- Briefing members of the CSG on feedback heard from Engagement Series 2 and consulting with the CSG on the proposed Draft Strategy and 5-year Implementation Plan.

By early Q2 2022, Council will receive the Phase 3 report on the draft Waste Plan and 5-Year Implementation Plan for consideration. This Phase 3 report will also bring forward the following items for information:

- a full-cost business case for the recommended waste management system, as well as a 30-year financing plan with high-level estimates for long range financial planning purposes (Class D estimates);
- the 10-year capital infrastructure and operating requirements; and,
- performance measures and monitoring and reporting requirements, including short-, medium- and long-term targets.

Once complete, staff will undertake the third and final Engagement Series for the project, which will include consulting with residents and key stakeholders on the

**REPORT 17
7 JULY 2021**

proposed final Waste Plan and 5-Year Implementation Plan before it is presented to Committee and Council for consideration in early 2023.

CONTEXTE

La gestion des déchets est un service municipal essentiel qui oblige à planifier, gérer et coordonner les activités afin d'assurer le succès et l'efficacité de l'exploitation du réseau de la gestion des déchets et de la réalisation de ce service essentiel offert aux résidents. Dans le contexte local, la Ville d'Ottawa est responsable de la collecte, du transport, du traitement et de l'élimination des matières recyclables des garages, des boîtes bleues et des boîtes noires, des matières organiques des bacs verts, ainsi que des feuilles, des résidus de jardinage et des articles encombrants d'environ 294 000 maisons unifamiliales et 1 700 immeubles à logements multiples. La Ville réussit à gérer ces activités grâce à un réseau complexe et intégré de gestion des déchets, qui assure la santé publique et étaye la durabilité environnementale.

Pour permettre de guider ces efforts, le Plan directeur de la gestion des déchets municipal définit l'ensemble de la structure-cadre, de l'orientation et des objectifs de la gestion des déchets solides, de leur réacheminement et de leur réduction à court, à moyen et à long termes. La Ville d'Ottawa a eu, dans ses annales, un plan directeur de la gestion des déchets solides (qui a été approuvé en septembre 2003). En sachant qu'il fallait adopter d'autres plans et directives sur la gestion des déchets, le personnel de la Ville a mis au point le rapport sur la Feuille de route du Plan directeur de la gestion des déchets solides ([ACS2019-PWE-GEN-0007](#)), qui a été approuvé le 10 juillet 2019 par le Conseil municipal d'Ottawa et qui fait état, dans ses grandes lignes, d'une approche en trois phases pour l'élaboration du deuxième Plan directeur de la gestion des déchets solides sur 30 ans de la Ville (le « Plan directeur ») en s'en remettant aux règles de l'art reconnues de la gestion municipale. Voici en quoi consistent ces trois phases :

- 1. Phase 1 (Notre situation actuelle) :** donner au Conseil municipal une base d'information pour les discussions dans les prochaines phases, de même que pour l'éclairer sur les outils qui permettront d'orienter le système et les programmes de gestion des déchets de la Ville.

2. **Phase 2 (Notre orientation)** : amorcer des discussions avec les intervenants sur l'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs qui définiront la structure-cadre du Plan directeur. Cette phase consiste aussi à recenser les besoins projetés dans la gestion des déchets, à établir la liste détaillée des options auxquelles on fera appel pour répondre aux besoins projetés dans la gestion des déchets, à définir la méthodologie qui permettra d'évaluer chaque option et à dresser la liste abrégée recommandée des options pour la consultation et l'étude.
3. **Phase 3 (Les moyens à prendre pour atteindre l'objectif)** : faire état dans leurs grandes lignes des options recommandées, ainsi que du plan et des cibles pour la mise en œuvre à court terme (sur cinq ans) du Plan directeur définitif. Le cas échéant, les commentaires portant sur la version provisoire du Plan directeur seront intégrés dans la version définitive de ce plan, qui sera présentée au Comité et au Conseil municipal pour étude au début de 2023.

Comme nous l'avions annoncé au Conseil municipal, le personnel de la Ville avait l'intention de soumettre pour étude au Conseil, avant la fin de 2021, la version définitive du Plan directeur. Différents facteurs expliquent le décalage temporel, notamment :

- la pandémie mondiale de COVID-19;
 - Le personnel de la Ville a dû remanier ses stratégies de compte rendu pour la phase 1, ce qui a eu pour effet de retarder la finalisation de cette phase.
 - Il a dû remanier les techniques de consultation afin de respecter les consignes sanitaires pour la série de consultations 1.
 - Il a tâché d'analyser et de planifier les répercussions de la pandémie sur le réseau de la gestion des déchets et sur le processus d'établissement du Plan directeur.
- le retard dans la publication des règlements du gouvernement provincial pour la transition avec le principe de la responsabilité individuelle des producteurs et leurs répercussions inconnues sur le Plan directeur;

- le degré de rigueur appliqué dans la recherche des options reproduites dans la liste détaillée afin de répondre aux besoins prévus et projetés de la gestion des déchets de la Ville et du délai supplémentaire à compter pour veiller à bien étudier et analyser les commentaires exprimés par les résidents et les intervenants dans le cadre de la série de consultations 1 pour établir la liste détaillée des options.

Une fois achevé, le Plan directeur sera réactualisé tous les cinq ans, pour faire le point sur le rendement et pour élaborer le plan ultérieur de mise en œuvre à court terme afin de réaliser les buts et les cibles du Conseil municipal dans l'ensemble. Cette approche constitue une règle de l'art de l'industrie pour la planification; différentes municipalités y ont fait appel avec succès au Canada et un peu partout ailleurs dans le monde. Cette réactualisation du plan permettra au personnel de la Ville de mieux se pencher, dans la gestion et le réacheminement des déchets, sur les options qui cadrent avec la vision, les principes directeurs et les objectifs du Plan directeur et qui tiennent compte des besoins, des lacunes, des contraintes et des perspectives de nos réseaux prévus et projetés dans la gestion des déchets. Ainsi, le Plan directeur restera adaptable et souple pour les tendances nouvelles et émergentes, les changements apportés à la réglementation et les technologies. Le personnel de la Ville profitera aussi de cette réactualisation pour consulter les principaux intervenants, les résidents et les membres du Conseil municipal sur les nouvelles options à étudier, avant de les présenter au Conseil municipal pour étude.

Les éléments courants de l'élaboration des plans directeurs comprennent ce qu'il est généralement convenu d'appeler la « hiérarchie des 5R de la gestion des déchets » (Réduire, réutiliser, recycler, récupérer et gérer les résidus). Comme l'indique le rapport sur la Feuille de route de 2019, cette hiérarchie est définie comme l'un des éléments essentiels dont il faut tenir compte dans l'élaboration du Plan directeur de la gestion des déchets solides de la Ville; c'est pourquoi le personnel de la Ville a travaillé de concert avec l'expert-conseil technique du projet pour veiller à suivre cette feuille de route dans la planification du Plan directeur, notamment en intégrant ces doctrines dans les principes directeurs et les objectifs proposés du projet.

Figure 1 : Hiérarchie des 5R de la gestion des déchets



Dans le cadre du rapport sur la Feuille de route, le Conseil municipal a approuvé la mise sur pied du Groupe des conseillers parrains (GCP), pour exprimer son avis et faire des commentaires sur le Plan directeur et sur ses projets constitutifs, sur les principaux aspects de chaque phase et sur le calendrier détaillé. La composition du GCP a été approuvée le 25 septembre 2019 ([motion n° EPWWM 5/4](#)); le GCP est constitué de

**REPORT 17
7 JULY 2021**

Scott Moffatt, président, de Shawn Menard, vice-président, d'Eli El-Chantiry, conseiller municipal, de Laura Dudas, conseillère municipale, ainsi que d'un représentant du Bureau du maire.

Dès que le rapport sur la Feuille de route a été approuvé, le personnel de la Ville a commencé à consulter le GCP en prévision du rapport de la phase 1. Le personnel des Services de gestion des déchets solides a travaillé de concert avec le GCP afin de décrire dans leurs grandes lignes des groupes d'intervenants auxquels devaient être consacrés les efforts de consultation sur le Plan directeur, dont le Groupe des champions de la Ville (GCV), constitué de membres du personnel de la Ville et dont les travaux se répercutent sur le Plan directeur ou en subissent les répercussions, ainsi que le Groupe de consultation des intervenants (GCI), constitué de particuliers et d'organismes représentant l'ensemble de l'administration municipale et des points de vue des résidents et des intervenants.

Le personnel des Services de gestion des déchets solides a aussi travaillé de concert avec le personnel de l'équipe des Services de l'information du public et des relations avec les médias (SIPRM) afin de mettre au point la Stratégie de communication et de consultation, qui fait état des occasions, pour le Conseil municipal, les intervenants et les résidents, de donner leur avis sur l'élaboration du Plan directeur.

En particulier, le personnel de la Ville a :

- dressé la liste exhaustive des intervenants;
- déterminé les principaux intervenants du projet;
- mené une vaste évaluation des incidences sur les intervenants;
- élaboré les tactiques de consultation des intervenants;
- informé et sensibilisé les résidents et les intervenants à propos du Plan.

Le 4 février 2020, le personnel des Services de gestion des déchets solides a présenté au GCP une séance d'information sur la Stratégie de communication et de consultation;

le GCP lui a donné son accord sur les buts et les objectifs suivants, qu'il avait établis pour veiller à ce que cette stratégie soit fructueuse :

- s'assurer que l'on participe en grand nombre aux activités de consultation, grâce à une vaste sensibilisation;
- donner aux résidents et aux intervenants l'information nécessaire pour qu'ils puissent participer significativement aux activités de consultation;
- permettre aux intervenants de participer pleinement aux étapes essentielles du processus décisionnel;
- donner aux résidents et aux intervenants de l'information sur l'utilité de leurs commentaires dans l'élaboration du Plan directeur;
- veiller à ce que le Plan directeur soit entériné par la collectivité et tienne compte de ses préoccupations, de ses idées et de ses commentaires.

La Stratégie de communication et de consultation décrit dans leurs grandes lignes trois grands points de jonction, soit la série de consultations 1, la série de consultations 2 et la série de consultations 3, et comprend pour chaque série des objectifs précis, afin de définir les cas dans lesquels le personnel de la Ville tiendra des consultations sur certains aspects du Plan directeur auprès des intervenants énumérés ci-dessus et du grand public. Le tableau 1 ci-après donne des précisions sur la Stratégie.

Tableau 1 – Stratégie de consultation

Phase	Objectifs	Calendrier
-------	-----------	------------

Phase 1 (La situation actuelle)	<ul style="list-style-type: none">• Dresser la liste exhaustive des intervenants.• Déterminer les principaux intervenants du projet.• Mener une vaste évaluation des incidences sur les intervenants.• Élaborer des tactiques de consultation des intervenants.• Informer et sensibiliser les résidents et les intervenants à propos du Plan.	Septembre 2019 – avril 2020
Phase 2 (Notre orientation)	<p><u>Série de consultations 1</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Consulter les résidents et les intervenants sur le niveau actuel de satisfaction et sur la situation souhaitée dans la gestion des déchets solides.• Faire participer les principaux intervenants à l'élaboration de la vision, des buts, des principes directeurs et des objectifs.• Élaborer un sondage et tenir ce sondage auprès des résidents et des intervenants pour valider la vision, les principes directeurs et les objectifs proposés.	Mai 2020 – septembre 2020

	<p><u>Série de consultations 2</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Consulter les résidents et les intervenants à propos des options proposées pour la gestion des déchets solides à Ottawa.• Mener une étude de marché pour valider la rétroaction sur les options proposées.• Adresser des commentaires à l'expert-conseil technique pour éclairer la version provisoire de la stratégie.	<p>De septembre à décembre 2021</p>
<p>Phase 3 (Les moyens à prendre pour atteindre l'objectif)</p>	<p><u>Série de consultations 3</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Consulter les résidents et les intervenants à propos de la version provisoire de la stratégie.	<p>Deuxième trimestre de 2022</p>

Comme l'indique le tableau ci-dessus, on a lancé des consultations en menant une phase préconsultative, au cours de laquelle s'est déroulée, entre février et mai 2020, une série d'activités de marketing et de promotion pour mieux faire connaître les activités de la série de consultations 1. Les efforts de promotion étaient destinés à mieux faire connaître, généralement, les occasions de participer aux consultations et à s'entendre sur la conception du projet d'établissement du Plan directeur de la gestion des déchets solides. Les méthodes de communication ont consisté en particulier à :

- diffuser de la publicité;

- rédiger les mini dossiers et les notes de services techniques;
- adresser des dossiers d'information aux conseillers municipaux;
- créer la page du projet sur la plateforme [Participons Ottawa](#);
- tâcher d'obtenir des médias gagnés;
- publier des articles de fond et des rubriques Web sur le site [Ottawa.ca](#);
- établir des infographies;
- publier l'infolettre;
- publier des communiqués de presse et des messages d'intérêt public;
- tourner de brèves vidéos expliquant l'importance du Plan directeur de la gestion des déchets solides;
- publier des billets dans les comptes de la Ville d'Ottawa sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn et Instagram).

La série de consultations 1 a été lancée tout de suite après la séance d'information technique sur le rapport de la phase 1 du Plan directeur de la gestion des déchets solides ([ACS2020-PWE-SWS-0001](#)). Ce rapport devait être présenté aux membres du Conseil le 8 avril 2020; toutefois, à cause de la pandémie mondiale qui perdure et du nouveau coronavirus (COVID-19), le personnel a dû modérer son approche et a plutôt présenté, le 30 avril 2020, une séance d'information technique aux membres du Conseil municipal, aux intervenants et au public.

Cette séance d'information technique, diffusée sur [YouTube](#), a été visionnée plus de 650 fois. Elle reprend les éléments suivants, qui ont permis de tenir des discussions productives et significatives sur les besoins projetés dans la gestion des déchets de la Ville d'Ottawa :

- l'information et les données de base essentielles sur le réseau actuel de la gestion des déchets de la Ville;

- les mécanismes dont dispose le Conseil à l'échelle municipale pour orienter la réduction et le réacheminement des déchets;
- un aperçu des tendances émergentes dans le domaine des politiques, des programmes et des technologies.

Cette séance donnait aussi une vue d'ensemble de la Stratégie de communication et de consultation du Plan directeur, qui se voulait itérative et souple, afin de tenir compte du nombre croissant d'intervenants intéressés ou touchés pendant le déroulement de la planification.

L'objectif du présent rapport de la phase 2 consiste à faire approuver, par le Conseil municipal, la vision, les principes directeurs et les objectifs proposés pour le Plan directeur de la gestion des déchets solides et qui constitueront la structure-cadre du processus de planification, en plus de guider l'élaboration du Plan directeur et des options projetées pour la gestion et le réacheminement des déchets. Ce rapport apporte aussi, aux membres du Conseil municipal, de l'information essentielle sur les besoins projetés de la Ville dans la gestion des déchets, sur la liste détaillée des options globales permettant de répondre à ces besoins et sur le processus à appliquer pour évaluer la liste détaillée des options élaborées par les experts-conseils techniques du Plan directeur de concert avec le Groupe des conseillers parrains du Conseil municipal, le personnel clé de la Ville d'Ottawa et les intervenants.

La section suivante vise à donner un aperçu des modifications récentes et des faits nouveaux dans le domaine de la gestion des déchets; cet aperçu est suivi d'un compte rendu des grands projets et plans que mène actuellement la Ville ou qu'elle est sur le point de lancer dans le cadre du Plan directeur de la gestion des déchets solides.

Les changements récents et les faits nouveaux dans la gestion des déchets

Même si la pandémie mondiale de COVID-19 comporte un nombre sans précédent de difficultés et de priorités contradictoires pour tous les ordres de gouvernement, nous avons poursuivi les travaux sur les grandes politiques de la gestion des déchets solides. En poursuivant ces efforts, nous constatons et confirmons que l'on s'entend généralement pour dire que les efforts de réduction des déchets et de protection de

l'environnement ne peuvent pas attendre, malgré la pandémie mondiale. Les détails supplémentaires sur l'interdiction fédérale planifiée des plastiques à usage unique et la publication du projet de règlement pour la transition du Programme des boîtes bleues du gouvernement provincial avec le principe de la responsabilité individuelle des producteurs qui a été publié le 3 juin 2021 sont les deux faits nouveaux les plus importants depuis la diffusion du rapport de la phase 1 en avril 2020. Nous rappelons que les trois ordres de gouvernement au Canada jouent un rôle dans la gestion des déchets. Les municipalités sont généralement responsables de la gestion de la collecte, du recyclage, du compostage et de l'élimination des déchets, alors que le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial établissent les politiques et les programmes sur la réduction et le réacheminement des déchets, adoptent des règlements et des normes pour les installations et les opérations de gestion des déchets, en plus d'approuver et de surveiller ces installations et opérations.

L'approche du gouvernement du Canada dans la gestion de la pollution plastique

D'après une récente étude commandée par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et menée par Deloitte, les Canadiens jettent chaque année trois millions de tonnes de déchets de plastique, dont seulement 9 % sont recyclés. Le reste est enfoui dans les décharges publiques ou dans l'environnement naturel. En réaction à cette incurie dans la gestion des plastiques, au fuitage subséquent dans l'environnement et au gaspillage de précieuses ressources, le gouvernement du Canada a exprimé, dans les dernières années, sa volonté d'adopter des mesures pour réduire la pollution et les déchets plastiques. Ces mesures consistent à :

- interdire certains plastiques à usage unique dès 2021 et adopter des règlements obligeant à prévoir, dans la fabrication des produits, une part fixe de contenu recyclé;
- travailler de concert avec les provinces et les territoires afin de veiller à ce que les entreprises qui fabriquent des produits en plastique soient responsables de la collecte et du recyclage des déchets de plastique;

- investir dans les nouvelles technologies qui permettent de transformer les déchets de plastique en précieuses ressources;
- Réacheminer d'ici 2030 au moins 75 % des déchets de plastique dans le cadre des opérations fédérales.

Le 7 octobre 2020, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il avait l'intention d'agir rapidement dans l'interdiction de certains plastiques à usage unique : le premier ministre a annoncé que la réglementation interdisant ces plastiques devrait être finalisée d'ici la fin de 2021.

Le gouvernement du Canada a aussi publié, le 7 octobre 2020, un document de consultation sur une « approche proposée de gestion intégrée des produits de plastique visant à réduire les déchets et à prévenir la pollution ». Dans ce document, le gouvernement du Canada propose d'adopter plusieurs mesures, à savoir :

- gérer les plastiques à usage unique, y compris l'interdiction ou la restriction de certains produits;
- établir des normes de performance afin de réduire l'impact environnemental des plastiques et de stimuler la demande de plastiques recyclés;
- assurer la responsabilité en fin de vie, pour que les producteurs soient responsables de la collecte et du recyclage des plastiques.

Ce document de consultation décrit l'approche et les critères appliqués pour recenser les produits qui répondent aux exigences de l'interdiction. Voici les plastiques à usage unique qui répondent aux critères proposés dans le document de consultation :

- les couverts de plastique;
- les sacs à emplettes en plastique;
- les portes-canettes en plastique;
- les bâtonnets à mélanger en plastique;
- les pailles de plastique;

- les contenants d'aliments et de boissons à emporter, fabriqués à partir de plastiques difficiles à recycler.

Pour mettre en œuvre l'interdiction des plastiques à usage unique et adopter d'autres mesures dans la gestion des plastiques, par exemple en adoptant une part obligatoire de contenu recyclé, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes a recommandé au gouvernement fédéral de se servir des outils prévus dans la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de 1999 (LCPE) pour gérer les plastiques jugés toxiques pour l'environnement et la santé humaine d'après des évaluations scientifiques. Les résultats de l'Évaluation scientifique de la pollution plastique menée par le gouvernement fédéral ont également été publiés le 7 octobre 2020 et confirment que la pollution plastique est omniprésente dans l'environnement, dans sa forme tant macroplastique que microplastique, et qu'il fallait gérer les plastiques en appliquant le principe de la prudence.

Le 12 mai 2021, le gouvernement du Canada a officiellement inscrit les « articles manufacturés en plastique » dans sa liste des substances « toxiques » de l'annexe 1 de la LCPE. Ainsi, le gouvernement fédéral est en mesure de proposer, dans le cadre de la LCPE, des mesures de gestion des risques sur certains articles manufacturés en plastique afin de gérer les risques écologiques potentiels liés à ces articles dans la pollution plastique. Les mesures de gestion des risques comprennent celles qui sont décrites dans l'« approche proposée de gestion intégrée des produits de plastique visant à réduire les déchets et à prévenir la pollution » dans le document de consultation, dont la gestion des plastiques à usage unique en faisant appel à des interdictions ou à des restrictions. Le gouvernement fédéral a fait savoir qu'il se penche toujours sur les commentaires exprimés par les intervenants à propos de ce document de consultation et qu'il s'attend à publier cet automne la réglementation proposée pour interdire ou restreindre certains plastiques à usage unique. À l'heure actuelle, il n'a pas proposé de calendrier pour adopter les parts obligatoires de contenu recyclé.

Le personnel de la Ville est généralement favorable à la mesure proposée dans le document de travail pour interdire ou restreindre certains plastiques à usage unique qui sont environnementalement problématiques et difficiles à recycler et à récupérer. À

l'heure où ECCC mène de nouvelles recherches, nous avons la possibilité d'étendre le nombre d'articles de plastique qui répondent aux exigences de l'interdiction ou de la restriction, à mesure que l'on dispose de statistiques probantes et dans les cas où d'autres instruments ne permettent pas d'atteindre les objectifs gestionnels pour les plastiques qui ne répondent pas, à l'heure actuelle, aux exigences de l'interdiction. Il faudra tenir compte de l'interdiction proposée au moment d'élaborer et de finaliser le Plan directeur et lorsque la Ville mènera l'initiative qui permettra d'éliminer l'utilisation des plastiques à usage unique et des mousses plastiques dans le cadre des programmes et des services de la Ville.

La conversion des programmes de gestion des déchets avec le modèle de la responsabilité individuelle des producteurs (RIP)

Pour donner suite aux récentes séances d'information et notes de service présentées au Conseil municipal, le gouvernement provincial met tout en œuvre pour responsabiliser, environnementalement et financièrement, les producteurs d'articles et d'emballages et les amener à réduire les déchets liés à leurs produits et à leurs emballages lorsque les consommateurs ont fini de s'en servir; à l'heure actuelle, la plupart de ces articles et emballages sont ramassés dans le cadre des programmes municipaux. Ce concept est aussi connu sous l'appellation de « responsabilité individuelle des producteurs » (RIP). Les décideurs sont généralement d'accord avec cette approche, puisqu'elle constitue l'un des outils les plus efficaces pour s'assurer que les producteurs de ces articles et emballages prévoient de les traiter après consommation ou de les éliminer en bonne et due forme.

Cette transition représente un basculement majeur du système de gestion des déchets du gouvernement provincial, ce qui donne lieu à des changements pour tous les résidents de l'Ontario. Jusqu'à maintenant, les trois programmes suivants ont été convertis au principe de la RIP :

- le programme des vieux pneus le 1^{er} janvier 2019;
- le programme des piles usagées le 1^{er} juillet 2020;

- le programme des biens d'équipement électriques et électroniques à jeter (PRDEEE) le 1^{er} janvier 2021.

Le personnel de la Ville a fait, indépendamment et en collaboration avec l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO) et le Municipal 3Rs Collaborative (M3RC), des commentaires sur le projet de règlement pour la transition de tous ces articles en prévision de la finalisation de ce règlement. La transition de ces programmes a donné lieu à des incidences minimales sur les programmes actuels de gestion des déchets de la Ville par rapport aux modifications de plus grande envergure auxquelles il faut s'attendre dans la transition du programme des produits dangereux et spéciaux (PDS) et du Programme des boîtes bleues, qui comprend les programmes des boîtes bleues et des boîtes noires pour la Ville d'Ottawa.

Toutefois, il est important de tenir compte des tendances relevées jusqu'à maintenant dans cette transition. Par exemple, dans le cadre du PRDEEE, les producteurs ne s'acquittent toujours pas de leurs obligations en vertu de la réglementation du gouvernement provincial. Parce que les campagnes de sensibilisation et de promotion sont décalées, les observations du personnel de la Ville indiquent que les résidents ne savent pas vraiment où ni comment jeter leurs déchets ce qui pourrait malheureusement vouloir dire que des déchets sont livrés à tort dans la décharge contrôlée du chemin Trail. Voilà pourquoi le personnel de la Ville tient compte de ce que cette incertitude pourrait vouloir dire pour la transition des programmes projetés, surtout le Programme des boîtes bleues. Il est crucial que le gouvernement provincial travaille de concert avec les producteurs pour planifier proactivement la transition et donner aux résidents de l'information en conséquence. Sinon, la Ville pourrait devoir gérer une augmentation des articles recyclables dans son courant de gestion des déchets, ce qui se répercutera sur la capacité de la décharge et ce qui viendra réduire encore la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail.

Les produits dangereux et spéciaux

À l'heure actuelle, dans le cadre du Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (PRDMDS), qui est encadré par l'Intendance Ontario, Ottawa a droit à un tarif fixe de 1 100 \$ la tonne pour les matières ramassées à

**REPORT 17
7 JULY 2021**

l'occasion des activités de gestion des déchets ménagers dangereux (DMD), sans égard aux coûts réels de ce service. Dans le contexte local, la Ville doit donc souvent subventionner le coût du traitement et de la transformation de ces matières, puisque le financement prévu ne couvre pas l'intégralité des coûts du programme.

Le 12 avril 2018, le ministère a demandé à Intendance Ontario de dissoudre le Programme de réacheminement des DMDS pour assurer la transition des matières dangereuses spéciales avec le régime de la RIP dans le cadre de la LRREC. On a proposé de mettre fin, le 30 juin 2021, à l'exploitation de l'actuel Programme de réacheminement des DMDS et de le remplacer, le 1^{er} juillet 2021, par la nouvelle réglementation de la RIP.

Le 22 février 2021, le ministère a publié la version provisoire de la réglementation sur la transition, avec le principe de la RIP, des matières désignées dans le cadre de l'actuel Programme de réacheminement des DMDS. Le projet de règlement précisait que le 1^{er} juillet 2021, le nouveau modèle de la responsabilité des producteurs à l'égard des produits dangereux et spéciaux (PDS) devait produire tous ses effets afin de pouvoir gérer l'ensemble des matières traitées dans le cadre du Programme de réacheminement des DMDS à l'heure actuelle.

Après avoir examiné ce projet de règlement, le personnel de la Ville est d'avis que le gouvernement provincial met tout en œuvre pour normaliser la collecte et l'élimination des déchets dangereux et des produits spéciaux dans l'ensemble de la province; toutefois, le gouvernement le fait sans tenir compte de la multitude de difficultés que les municipalités doivent résoudre individuellement. En particulier, ce projet de règlement comporte les difficultés et donne lieu aux motifs d'inquiétude suivants du point de vue de la Ville :

- Il n'y a pas vraiment d'accroissement des matières désignées ramassées; autrement dit, il y aura deux courants de PDS : les produits qui font l'objet du modèle de la RIP et ceux qui en sont exclus. Dans ce dernier cas, la gestion de ces produits sera du ressort des municipalités. Il est possible de travailler de concert avec les producteurs pour ramasser ces produits au même endroit (au

**REPORT 17
7 JULY 2021**

lieu d'exploiter deux réseaux distincts); or, le projet de règlement n'en fait pas état expressément.

- Bien que la Ville puisse profiter des sites permanents de collecte et d'enfouissement, le règlement lance des mises en garde, qui permettent aux producteurs de réduire le nombre de sites à prévoir pour la collecte des PDS.
- Il n'est pas du tout impératif de tenir compte de la densité de la population ni de l'accessibilité des sites de collecte et d'enfouissement, ce qui pourrait limiter l'efficacité de ces sites et se révéler frustrant pour les résidents, surtout à Ottawa, en raison du vaste périmètre géographique du territoire de la Ville.
- Rien ne permet de savoir quand ni comment le règlement pourrait être étoffé éventuellement, ce qui amène en définitive les municipalités à respecter le statu quo; en outre, l'augmentation du nombre de matières et les coûts correspondants relèveront des municipalités.

Le personnel de la Ville se consacre énergiquement, avec ses collègues des municipalités environnantes, l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO) et le ministère, à l'analyse approfondie de l'objectif du règlement. En outre, il a organisé, entre le 17 et le 22 mars 2021, quatre (4) séances d'information avec les membres du Conseil municipal pour leur donner un aperçu du projet de règlement et pour connaître leur avis et leurs commentaires sur ce projet de règlement. Il a ensuite travaillé de concert avec le Groupe des conseillers parrains du Plan directeur de la gestion des déchets solides pour valider les commentaires avant de les présenter au ministère le 28 mars 2021.

Depuis que ces commentaires ont été déposés, le ministère a adopté une nouvelle orientation dans la lettre publiée le 29 avril 2021, en faisant savoir que la transition a été reportée au 1^{er} octobre 2021 en raison du retard incessant dans la publication de la version définitive du règlement. Le 8 juin 2021, le gouvernement provincial a publié le règlement sur les PDS, que le personnel de la Ville examinera afin de présenter aux membres du Conseil municipal un compte rendu sur les exigences définitives et tous les plans connus pour assurer une transition réussie.

**STANDING COMMITTEE ON
ENVIRONMENTAL PROTECTION,
WATER AND WASTE MANAGEMENT**

206

**REPORT 17
7 JULY 2021**

**COMITÉ PERMANENT DE LA
PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET
DE LA GESTION DES DÉCHETS
RAPPORT 17
LE 7 JUILLET 2021**

Le Programme des boîtes bleues

Dans le cadre du Programme des boîtes bleues de l'Ontario, la transition avec le modèle de la RIP se déroulera sur la période de trois ans comprise entre 2023 et 2025. Dans cette transition, les producteurs seront chargés de ramasser et de gérer les matières déposées dans les boîtes bleues et dans les boîtes noires de la Ville d'Ottawa. Le 19 octobre 2020, le ministère a publié le projet de règlement sur cette transition, et Ottawa s'attend à ce que cette transition se déroule à partir du milieu de 2023.

Dans l'ensemble, le projet de règlement proposé pour la transition du Programme des boîtes bleues avec le principe de la RIP prévoyait les éléments essentiels suivants :

- **Matières acceptées**
 - Les matières déposées dans les boîtes bleues sont les produits désignés, les emballages, les produits d'emballage à usage unique et les produits de service des aliments et des boissons à usage unique en papier, en métal, en verre, en plastique ou constitués d'une combinaison de ces matières.
 - Le projet de règlement étend le champ d'application des matières déposées dans les boîtes bleues et ramassées et gérées dans l'ensemble de la province.
- **Services accessibles et pratiques**
 - Les matières désignées déposées dans les boîtes bleues seraient les mêmes dans toute la province.
 - Les producteurs seraient tenus de ramasser les matières déposées dans les boîtes bleues des résidences, des établissements, des parcs et de certaines places publiques dans tout l'Ontario.
- **Rendement du réacheminement**

- Les producteurs seraient tenus de respecter les cibles de réacheminement les plus rigoureuses, dans certains cas, en Amérique du Nord.
- Promotion et sensibilisation dans l'ensemble de la province
 - Les producteurs fourniraient le matériel de promotion et d'information destiné à améliorer les connaissances et la sensibilisation des consommateurs.
- Données vérifiables sur l'approvisionnement et le réacheminement
 - Les producteurs, les fournisseurs de services et les autres personnes compétentes devraient s'inscrire, établir des comptes rendus, conserver des dossiers et fournir des données vérifiées.
- Mise en application du règlement pour produire des résultats clairs
 - L'Office de la productivité et de la récupération des ressources (l'« Office ») assurerait l'encadrement indépendant des résultats.

Malgré les nombreux aspects positifs de ce projet de règlement, le personnel a constaté que certains points sont préoccupants ou réclament de nouvelles précisions. Par exemple, le projet de règlement indique que l'on pourra inscrire éventuellement des articles dans la liste des matières acceptées; or, les détails sur les modalités d'application restent ambigus. En outre, le gouvernement provincial a fait savoir qu'il veut que les producteurs soient responsables des produits et des emballages désignés, dont les matières compostables; toutefois, à l'heure actuelle, au sens du projet de règlement proposé, les matières compostables sont exemptées des exigences de la collecte et de la gestion, ce qui donne plus de temps pour réunir l'information sur ces matières (ce qui sera fait dans le cadre des rapports à déposer par les producteurs de ces matières).

Dans la foulée du travail d'examen du projet de règlement donné par le personnel de la Ville, cinq séances d'information au total ont eu lieu avec les membres du Conseil en novembre 2020, pour leur donner un aperçu du projet de règlement, pour tracer les grandes lignes de ce qui est connu et de ce qui ne l'est pas, pour mettre en lumière les

**REPORT 17
7 JULY 2021**

décisions que le Conseil pourrait être appelé à adopter, pour préciser les efforts continus à consacrer par le personnel pour permettre au Conseil municipal de prendre des décisions, de même que pour tracer les contours des prochaines étapes attendues. Le personnel de la Ville a profité de ces séances pour tenir une tribune afin de réunir les commentaires et les avis des membres du Conseil municipal, ce qui lui a permis, en définitive, d'éclairer le mémoire qu'il a déposé auprès du ministère le 3 décembre 2020.

Le personnel de la Ville continue de participer activement à la transition provinciale du Programme des boîtes bleues avec le principe de la RIP, en attendant la version définitive du règlement qui a été publiée le 3 juin 2021. Compte tenu de la récente publication de ce règlement, le personnel de la Ville examine actuellement les exigences précisées dans la version définitive du règlement pour en connaître les incidences sur les processus de gestion intégrée des déchets de la Ville d'Ottawa. Lorsqu'il aura fini de prendre connaissance de ces exigences, le personnel de la Ville s'engage à en rendre compte au Conseil municipal afin d'attirer son attention sur les modifications ou les mises à jour importantes apportées entre la version définitive du règlement et le projet de règlement, de même que sur les incidences sur les prochaines étapes déjà communiquées et qui pourraient se révéler nécessaires en raison de la version définitive du règlement incluant les articles dont la gestion et le réacheminement pourraient ou non relever de la compétence d'Ottawa à court terme.

Comme le précise ci-après le texte de ce rapport, le principe de la RIP aura des incidences sur un certain nombre d'options recensées pour répondre aux besoins projetés de la Ville dans la gestion des déchets. Heureusement, le processus d'établissement du Plan directeur, approuvé par le Conseil municipal en juin 2019, est souple et adaptable à l'évolution des matières dans le courant de la gestion des déchets lorsque le gouvernement provincial achèvera cette transition. En outre, il faudra essentiellement établir un projet constituant un volet distinct du Plan directeur et mettre sur pied, pour ce projet, une équipe spécialisée qui encadrera la transition avec le principe de la RIP pour la Ville afin de mener une analyse plus approfondie et d'étayer les nombreuses décisions que devra prendre le Conseil au moment où le gouvernement provincial adoptera le principe de la RIP. Les travaux réalisés dans le cadre de ce projet, ainsi que les grandes décisions qui seront prises pour l'intervention

**REPORT 17
7 JULY 2021**

projetée de la Ville dans les programmes à convertir au principe de la RIP viendront étayer les efforts de planification de la gestion des déchets et s'intégrer dans ces efforts.

La Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques

Le 30 avril 2018, le gouvernement provincial a publié la [Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques](#) en vertu de l'article 11 de la Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire; cette déclaration définit l'orientation-cadre à adopter par les ministères, les municipalités, les établissements industriels, commerciaux et institutionnels et le secteur de la gestion des déchets pour accroître la réduction des déchets et la récupération des ressources dans la gestion des déchets alimentaires et organiques. Cette déclaration de principes vise essentiellement à prévenir, réduire et reprendre les aliments excédentaires et à récupérer les déchets alimentaires et organiques, de même qu'à étayer la Hiérarchie de la récupération alimentaire de l'Ontario, qui prévoit les étapes suivantes, dans l'ordre de leur importance :

- Réduction : prévenir ou réduire les déchets alimentaires et organiques à la source.
- Alimentation : récupérer et réacheminer en toute sécurité les aliments excédentaires avant qu'ils deviennent des déchets.
- Récupération des ressources : récupérer les déchets alimentaires et organiques afin de mettre au point des produits finaux pour qu'ils deviennent utiles.

Le 30 septembre 2020, le gouvernement provincial a publié les modifications qu'il propose d'apporter à la Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques et a donné aux intervenants l'occasion de faire des commentaires sur ces modifications. Les modifications proposées précisent et étoffent les catégories de déchets alimentaires et organiques et actualisent l'orientation adoptée dans la gestion des produits et des emballages compostables.

Voici entre autres les grandes orientations-cadres définies dans la Déclaration et correspondant aux opérations de la Ville :

- La cible adoptée pour les municipalités qui assurent déjà la collecte en bordure de rue des déchets alimentaires et organiques séparés à la source consiste à réduire de 70 % les déchets et à récupérer autant de ressources en déchets alimentaires et organiques produits par les habitations unifamiliales dans les zones résidentielles urbaines d'ici 2023. Pour les immeubles à logements multiples, la cible consiste à réduire de 50 % les déchets et à récupérer autant de ressources en déchets alimentaires et organiques produits dans ces immeubles d'ici 2025.
 - Il faut signaler que les déchets alimentaires des animaux, les dosettes de café compostables, les emballages alimentaires en papier souillés, et les sacs compostables certifiés font partie de la catégorie des déchets alimentaires et organiques. On invite aussi les municipalités à rehausser leurs programmes de collecte pour les étendre à la gestion des types plus matériels de déchets organiques comme les couches.
- On peut atteindre les cibles grâce à la prévention ou à la réduction des déchets alimentaires et organiques, à la reprise et à la réorientation sécuritaire des produits alimentaires excédentaires et à la récupération des déchets alimentaires et organiques. On ne peut pas atteindre ces cibles en faisant appel aux déchets alimentaires et organiques pour produire des carburants ou de l'énergie de rechange ou la couche de couverture des sites d'enfouissement ou pour déverser des déchets dans le réseau d'égout municipal.
- La déclaration invite les municipalités à aider les consommateurs à prévenir et à réduire les déchets en précisant qu'elles doivent mettre en œuvre leurs propres programmes de promotion et d'information afin de prévenir le gaspillage alimentaire.

En règle générale, le personnel de la Ville était favorable à la Déclaration de principes publiée à l'origine et aux modifications proposées; il s'inquiétait toutefois de la notion

selon laquelle le gouvernement provincial encouragerait les municipalités à accepter les déchets organiques plus difficiles à gérer comme les couches, qui sont particulièrement problématiques à gérer en raison des difficultés dans la séparation des matières compostables et du plastique, en plus du fait que la plupart des matières ne sont pas compostables et qu'elles finiront par être enfouies dans la décharge publique.

En outre, conformément aux discussions qui ont eu lieu pendant les délibérations sur les améliorations à apporter au Programme de bac vert en mars 2018, l'acceptation des dosettes de café compostables et des sacs est toujours problématique pour de nombreuses installations de traitement des matières organiques partout en Ontario, dont l'installation qui traite les déchets organiques séparés à la source d'Ottawa. Convertus (qui s'appelait auparavant Renewi et Orgaworld) ne peut pas traiter la majorité des produits compostables comme les dosettes de café dans les délais actuels de traitement des déchets organiques, puisque son installation a été conçue pour traiter les déchets alimentaires, ainsi que les feuilles et les résidus de jardinage qui se décomposent beaucoup plus rapidement que les produits et les emballages compostables. À l'heure actuelle, les normes et les certifications des emballages biodégradables et compostables ne cadrent pas avec l'infrastructure existante ni avec les technologies disponibles et conçues pour composter les déchets alimentaires et les résidus de jardinage. Ces problèmes restent sans solution.

Le 13 novembre 2020, le personnel de la Ville a adressé au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs au nom de la Ville d'Ottawa, une lettre faisant état des commentaires et des motifs d'inquiétude exprimés ci-dessus. Les commentaires préparés par le personnel de la Ville correspondaient aux mémoires adressés au gouvernement provincial par M3RC, par l'Ontario Waste Management Association et par Convertus. Le gouvernement provincial n'a pas donné d'autres renseignements sur l'orientation-cadre adoptée pour accroître la réduction des déchets et la récupération des ressources en déchets alimentaires et organiques.

Le Règlement provincial sur la gestion des sols sur les lieux et des sols de déblai

En décembre 2019, le MEPP a publié, dans le cadre de la Loi sur la protection de l'environnement, un nouveau règlement intitulé « [Gestion des sols sur les lieux et des](#)

[sols de déblai » pour permettre d'améliorer la gestion des sols de déblai des chantiers de construction.](#)

Ce règlement marque une étape importante dans les efforts consacrés pour publier des règles claires dans la gestion et la réutilisation des sols de déblai. Les nouvelles normes établies d'après les risques permettent de réutiliser avantageusement, dans la localité, les sols de déblai, ce qui devrait réduire les émissions de gaz à effet de serre produites dans le transport des sols, tout en veillant à protéger rigoureusement la santé humaine et l'environnement.

Voici entre autres les principaux éléments de ce règlement :

- des règles précises sur la réutilisation des sols de déblai et des éclaircissements sur les cas où les sols de déblai ne sont pas des déchets;
- des précisions sur les cas dans lesquels les sols de déblai peuvent être réutilisés, de même que sur le remplacement ou la simplification des approbations liées aux déchets dans les principes réglementaires pour les activités de gestion des sols à faible risque;
- le rehaussement de la réutilisation grâce à l'amélioration de la planification de la réutilisation pour les sites plus vastes (plus de 2 000 mètres cubes) et plus risqués (comme les stations-service et les sites industriels), notamment grâce au suivi, à l'enregistrement, à l'évaluation des utilisations antérieures, et, au besoin, à l'échantillonnage et à la caractérisation des sols;
- l'amélioration de l'assurance que l'on ne livrera pas de sols contaminés sur les sites visés par la réutilisation et l'obligation, pour les sites de réutilisation plus vastes (10 000 mètres cubes), de s'enregistrer et de se doter de procédures de suivi et d'inspection des sols livrés;
- les restrictions relatives à l'enfouissement des sols non contaminés qui peuvent être réutilisés dans les sites vulnérables (comme les écoles ou les champs agricoles).

Le nouveau règlement est étalé dans le temps conformément aux modalités suivantes :

- le 1^{er} janvier 2021 : règles de réutilisation, notamment les normes axées sur les risques, la désignation des déchets et les approbations;
- le 1^{er} janvier 2022 : essais, suivi et enregistrement;
- le 1^{er} janvier 2025 : restrictions relatives à l'enfouissement des sols;
- dispositions relatives aux droits acquis – applicables du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2026, pour tenir compte des sites dans lesquels les travaux doivent se dérouler sont déjà stipulés dans un contrat.

Les résultats attendus dans l'application du nouveau règlement et des modifications qui seront par la suite apportées aux processus de la décharge contrôlée du chemin Trail assureront la transparence et la responsabilisation dans la réutilisation des sols de déblai, dans les essais, dans le suivi et dans la consignation des déplacements des sols. Le règlement apportera aussi aux responsables de la gestion des sols de déblai, par exemple les producteurs, les transporteurs et les réceptionnaires, les outils nécessaires pour répondre aux motifs d'inquiétude à propos du déplacement illicite des sols, ce qui donnera une plus grande certitude de protection environnementale grâce à des règles souples et fondées sur les risques et aux normes sur la réutilisation des sols.

Projet de loi 197 : Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19

Le 21 juillet 2020, la Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19 a été sanctionnée officiellement à Queens Park. L'annexe 6 du projet de loi 197 a pour effet d'ajouter un nouvel article (6.0.1) à la Loi sur les évaluations environnementales (LEE). L'article 6.0.1 oblige tous les promoteurs de décharges publiques à obtenir l'accord des municipalités pour ouvrir des décharges. L'obligation d'obtenir l'« accord des municipalités » s'applique non seulement à chaque municipalité locale dans laquelle sera située la décharge, mais aussi aux municipalités voisines, dans les cas où ces dernières autorisent les aménagements fonciers résidentiels à moins de 3,5 km du site proposé pour la décharge. Voilà pourquoi les municipalités

**REPORT 17
7 JULY 2021**

voisines pourraient s'opposer à l'aménagement d'une décharge même si la municipalité hôte est d'accord. En outre, ce nouvel article pourrait éventuellement empêcher les municipalités de gérer leurs ressources en déchets sur leur propre territoire et pourrait représenter pour la Ville des difficultés quand la capacité actuelle de la décharge contrôlée du chemin Trail sera comblée et que la Ville devra se doter d'une nouvelle capacité locale dans la gestion résiduelle.

La Ville d'Ottawa s'est penchée attentivement sur la question et a appuyé la note présentée le 12 avril 2021 par le Regional Public Works Commissioners of Ontario (RPWCO) au conseil d'administration du RPWCO et dans laquelle il exprime des inquiétudes à propos de cette modification. Cette note était accompagnée d'un exposé présenté par l'Ontario Waste Management Association (OWMA) et dans lequel cette dernière affirme qu'une simple modification de l'annexe 6 du projet de loi 197, qui a pour effet de ne plus rappeler les municipalités voisines en maintenant le droit ultime des municipalités hôtes à avoir le dernier mot, aurait probablement pour effet d'amoindrir les inquiétudes des municipalités ontariennes vis-à-vis de cette annexe.

La COVID-19 : les incidences préliminaires sur la gestion des déchets

Depuis le début de la pandémie mondiale de COVID-19, on constate, dans la gestion des déchets résiduels et des matières recyclables, une transformation singulière entre le secteur ICI et le secteur résidentiel en raison des nombreux télétravailleurs. Jusqu'à maintenant, la Ville constate une hausse de 10 % du total des déchets ramassés en 2020-2021 par rapport à 2019-2020. En outre, dans un [sondage](#) mené par Policy Integrity Consulting, groupe d'experts-conseils qui a participé à des projets de gestion des déchets pour tous les ordres de gouvernement au Canada, on apprend que le volume total des déchets produits dans 13 municipalités de l'Ontario (dont Ottawa) entre la semaine du 9 mars et celle du 27 avril 2020 a augmenté de 5,31 % par rapport à la période comparable de 2019.

Cette augmentation peut probablement s'expliquer par les nombreux décrets de confinement à domicile du gouvernement provincial et par la recommandation invitant les résidents à télétravailler dans toute la mesure du possible, si leur travail peut leur permettre. On a aussi constaté une hausse du nombre d'enfants qui participent à

l'apprentissage scolaire virtuel, notamment dans les périodes au cours desquelles les écoles ont fermé entièrement leurs portes à l'apprentissage en présentiel. Puisque ceux et celles qui passent plus de temps à la maison sont plus nombreux, les déchets produits par le secteur résidentiel augmentent. Les déchets du secteur ICI (immeubles de bureaux et écoles), qui sont souvent livrés dans les décharges et les installations de traitement du secteur privé, sont désormais envoyés dans la décharge contrôlée du chemin Trail. On ne sait pas si la tendance du télétravail se poursuivra à la fin de la pandémie ni si la Ville devra gérer en permanence des quantités et des types supplémentaires de déchets éventuellement; la Ville devra donc surveiller continuellement la situation et s'adapter à cette évolution.

En outre, on fait de plus en plus appel à certains types de plastiques à usage unique (sacs à emplettes et tasses à café) et de biens d'équipement de protection individuelle (masques, gants, lingettes et bouteilles de désinfectant) en raison de la nature de la pandémie mondiale, ce qui a probablement inversé certains progrès accomplis avant la COVID dans la réduction de la dépendance vis-à-vis des articles à usage unique. D'après le [rapport](#) relatif aux incidences de la COVID-19 sur le secteur des déchets, établi par la Société financière internationale, qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale, on estime que le volume des déchets médicaux a augmenté d'environ 40 %, ce qui a eu pour effet d'accroître les types de déchets dangereux.

Pour l'heure, on ne connaît pas les effets ni les habitudes à long terme dans l'élimination et la gestion des déchets. En sachant que la nature des déchets ne cesse d'évoluer, le personnel de la Ville a structuré le processus de l'établissement du Plan directeur, approuvé par le Conseil municipal dans le rapport sur la Feuille de route en 2019, pour qu'il soit adaptable et réceptif aux changements imprévus, dont les crises importantes comme celle que vivent la Ville et le monde entier. Le Plan directeur tiendra compte et fera état de l'énoncé de la vision, des principes directeurs, des buts et des objectifs du réseau de gestion des déchets d'Ottawa, en s'en remettant à l'information accessible la plus récente, ainsi qu'aux changements supplémentaires ou aux faits nouveaux dans les années qui suivront et qui seront captés dans la réactualisation quinquennale du Plan.

Les projets et les plans de la Ville en cours dans le cadre du Plan directeur de la gestion des déchets solides

Le personnel des Services de gestion des déchets solides continue de travailler à différents projets constitutifs et à diverses initiatives qui viendront étoffer le Plan directeur ou s'y intégrer.

- **Le Projet pilote de réacheminement des déchets des parcs** : Cette initiative se déroule, à l'heure actuelle, dans environ 33 parcs de différentes superficies et localisations sur tout le territoire de la Ville. Entre 2017 et 2020, les Services de gestion des déchets solides ont mené trois programmes pilotes pour le recyclage dans les parcs afin d'éclairer le meilleur moyen à adopter pour déployer les programmes complets de recyclage projetés dans les parcs de la Ville. En 2021, le personnel a ajouté à ce projet pilote de réacheminement des déchets 23 nouveaux parcs en s'inspirant des leçons apprises dans les dernières années. Il rendra compte, au Conseil municipal, des résultats du projet pilote enrichi au quatrième trimestre de 2022.
- **La transition avec le principe de la responsabilité individuelle des producteurs (RIP)** : Comme nous l'avons précisé ci-dessus, nous avons mis sur pied une équipe consacrée à ce projet, qui planifie attentivement la transition provinciale avec le principe de la RIP. En raison de la publication récente de la transition du Programme des boîtes bleues et de la réglementation des produits dangereux et spéciaux (PDS) les 3 et 8 juin 2021 respectivement, le personnel est en train de passer en revue les exigences à respecter afin d'analyser les incidences produites sur la collecte, le traitement et la planification des déchets de la Ville. Le calendrier publié dans le cadre de la réglementation du Programme des boîtes bleues indique que la période de transition de la Ville commencera le 1^{er} juillet 2023. La version définitive du règlement qui doit entrer en vigueur le 1^{er} octobre 2021 confirme la fin de la transition des PDS, prévue à l'origine le 1^{er} juillet 2021.
- **Les contrats de collecte des déchets résidentiels en bordure de rue** : De concert avec ce rapport, le Conseil se penchera sur le rapport de la Stratégie des Services de gestion des déchets solides pour la passation des contrats de

collecte des déchets résidentiels 2023; ce rapport décrit dans leurs grandes lignes les options et la recommandation du personnel de la Ville pour la prochaine durée des contrats de collecte des déchets résidentiels de la Ville en bordure de rue, qui devraient arriver à expiration le 4 juin 2023. Compte tenu de cette date d'expiration, du long délai à compter pour acheter le nouveau matériel de collecte avant la mise en œuvre des nouveaux contrats et de la publication récente du règlement provincial pour la transition du Programme des boîtes bleues avec le principe de la RIP, le personnel recommande à la Ville de proroger de deux ans le contrat passé selon le principe du fournisseur unique aux entreprises de services existantes de la Ville. La Ville aura ainsi le temps d'analyser et de planifier la transition avec le principe de la RIP et de réduire le risque d'interruption des services offerts aux résidents d'Ottawa. En attendant que le Conseil approuve cette approche, les contrats à court terme de collecte des déchets en bordure de rue seront en vigueur dans la période comprise entre le 5 juin 2023 et le 8 juin 2025.

- **Les options de réacheminement des déchets en bordure de rue** : Cette initiative, qui se déroule au moment d'écrire ces lignes, sera achevée au premier trimestre de 2022. En sachant qu'il faut parfois compter une durée de deux ans pour mettre en œuvre une nouvelle option de réacheminement après l'approbation du Conseil, le personnel de la Ville avance les travaux sur ce projet constitutif afin de s'assurer de mettre en œuvre dans les délais la nouvelle option-cadre, si le Conseil municipal décide de le faire. L'avancement de ces travaux s'harmonise avec les priorités stratégiques du Conseil municipal, dont son intérêt d'être favorable à l'accroissement du réacheminement des déchets issus de la décharge contrôlée du chemin Trail et de mettre tout en œuvre pour atteindre les cibles définies dans le Plan directeur sur les changements climatiques et dans la stratégie de l'Évolution énergétique du Conseil municipal. Nous lancerons le mois prochain une vaste consultation auprès de la collectivité et des intervenants sur les options du réacheminement des déchets en bordure de rue; cette consultation durera tout l'été. Nous soumettrons une recommandation au Conseil pour étude au premier trimestre de 2022.

- **La Stratégie du réacheminement des déchets des immeubles à logements multiples** : Cette stratégie, que nous sommes en train de mettre au point, devrait être achevée et être soumise au Conseil municipal pour étude au premier trimestre de 2022. Elle comprendra des recommandations sur les moyens d'accroître le réacheminement des déchets dans le secteur des immeubles à logements multiples, en examinant, en rehaussant et en mettant au point des projets pilotes, des politiques et des initiatives conçus pour accroître la participation et la consultation des locataires dans les programmes offerts par la Ville. En 2020 et au début de 2021, nous avons mené un sondage détaillé sur les règles de l'art de la gestion municipale et sur les tendances nouvelles pour pouvoir éclairer l'élaboration de la stratégie; d'autres consultations avec la collectivité et les intervenants sont prévues pour le troisième trimestre de 2021.
- **La capacité projetée de traitement des matières organiques (après 2030)** : Cette initiative, qui devrait être lancée d'ici la fin de l'année, sera achevée, selon la nouvelle estimation, à la fin de 2023. Ce projet consistera à élaborer une étude qui permettra d'analyser les différentes options offertes par les technologies de transformation et de traitement des matières organiques et les mieux adaptées aux besoins d'Ottawa à la fin du contrat en vigueur avec Convertus (au terme de 2030), en tenant compte des frais d'exploitation et des dépenses en immobilisations, des polluants climatiques et des autres incidences environnementales des différentes options offertes par les technologies, à passer en revue les marchés pour les produits finaux, à examiner la capacité existante de transformation des matières organiques dans la localité, à se pencher sur différentes options de passation des marchés publics (par exemple les services contractuels, la conception-construction-exploitation et les P3, entre autres), à analyser les besoins en capacité des systèmes pour traiter les déchets organiques d'après les projections de matières organiques, de même qu'à définir les établissements qui se prêtent parfaitement à la transformation d'après les besoins éventuels du réseau. Cette étude tiendra également compte des autres projets municipaux qui auront une incidence sur les besoins éventuels en technologies de transformation et de traitement des matières organiques de la

Ville, dont le Plan directeur sur les changements climatiques, Évolution énergétique et l'Étude d'optimisation des biogaz.

- **La Politique sur l'acceptation des produits dans le cadre du Programme de bac vert** : Cette initiative est actuellement suspendue et sera reprise quand le personnel aura examiné la version définitive du règlement publiée pour la transition provinciale du Programme des boîtes bleues avec le principe de la RIP. Ce règlement porte entre autres sur les emballages compostables, les produits assimilés à des emballages et les produits compostables et jetables. À la fin de cet examen attentif de la version définitive du règlement, la Ville aura une meilleure idée des moyens selon lesquels les producteurs gèrent ces matières dans le cadre du Programme des boîtes bleues. On devrait lancer, après avoir examiné, en attendant de disposer des ressources voulues, la version définitive du règlement, le travail d'élaboration de la politique-cadre pour donner suite à la motion ECPC 20/1 approuvée par le Conseil, qui a donné pour consigne au personnel de la Ville d'« examiner dans les deux premières années du programme élargi la faisabilité d'étendre le programme de bacs verts d'Ottawa pour accepter de nouveaux produits ».
- **L'élimination des plastiques à usage unique et des mousses plastiques dans le cadre des programmes et des services de la Ville** : À l'heure actuelle, les travaux portant sur l'initiative destinée à éliminer les plastiques à usage unique et les mousses plastiques dans le cadre des programmes et des services de la Ville sont suspendus à cause de la pandémie mondiale chronique de COVID-19 et de l'obligation, pour les différentes directions générales, de collaborer et de disposer des ressources nécessaires. Jusqu'à maintenant, on a mené une vérification interne des déchets, qui a consisté à prélever des échantillons dans différents types d'établissements sur le territoire de la Ville d'Ottawa. Cette vérification a consisté à examiner les catégories se rapportant expressément aux plastiques à usage unique et aux mousses plastiques afin de connaître les types de plastiques à usage unique problématiques que la Ville relève le plus souvent dans son volet de gestion des déchets. Les étapes suivantes consistent généralement à réunir une équipe interfonctionnelle

d'experts de la question auprès de différentes directions générales de la Ville afin de dresser l'inventaire des plastiques à usage unique et des mousses plastiques utilisés dans les opérations de la Ville, à effectuer une analyse des répercussions pour les cas dans lesquels on n'utilise plus de plastiques à usage unique et à faire un tour d'horizon pour savoir s'il existe des solutions de recharge environnementales et, le cas échéant, à mener une analyse financière des écarts de coûts et un examen des contrats d'approvisionnement actuels qui pourraient être touchés si on interdit certains plastiques à usage unique dans les établissements de la Ville. Ce travail consistera aussi à passer en revue les règlements sur la santé et la sécurité et à évaluer les besoins des personnes handicapées.

- **L'examen du Règlement sur le réacheminement des déchets dans les événements spéciaux** : Le Conseil a donné pour consigne au personnel de la Ville de mener une consultation sur l'obligation de recycler les matières et de réacheminer les déchets organiques dans les événements spéciaux dans le cadre de l'examen du Règlement sur les événements spéciaux. Lancée au premier trimestre de 2020, la consultation menée auprès des organisateurs d'événements a depuis été suspendue en raison de la pandémie chronique de COVID-19 et de l'annulation des événements spéciaux en raison des restrictions sanitaires. Au moment d'écrire ces lignes, on ne sait pas quand l'on reprendra l'examen de ce règlement.

La décision de réaliser ces projets constitutifs en prévision de la finalisation du Plan directeur s'explique essentiellement par l'importance de ces projets pour la gestion des déchets à Ottawa, de même que par leur capacité à alimenter et étoffer le Plan directeur projeté, au lieu de le concurrencer. Hormis ces initiatives, la Ville a mis au point ou est en train de mettre au point d'autres plans et stratégies à long terme, qui doivent entrer en ligne de compte dans l'élaboration du Plan directeur. Le personnel a travaillé de concert avec ses collègues dans toutes les directions générales de la Ville pour s'assurer que le Plan directeur oriente et éclaire toutes les initiatives qui se répercutent sur le système de gestion des déchets d'Ottawa. Le personnel a aussi

**REPORT 17
7 JULY 2021**

tâché de s'assurer que le Plan directeur tient compte des aspects des autres plans de la Ville qui pourraient être touchés par la mise en œuvre de ce plan.

Dans l'ensemble, dans le cadre de l'élaboration et de l'achèvement de ces plans, stratégies et initiatives, les efforts de gestion des déchets de la Ville se dérouleront pour le mieux, tout en permettant d'instituer un processus rigoureux de planification des déchets solides qu'il faudra mener de front et qui prévoit un vaste travail de mobilisation et de consultation du public, pierre angulaire du processus d'élaboration du Plan.

ANALYSE

L'objectif de ce rapport est d'inviter le Conseil à approuver l'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs du Plan directeur, qui ont été mis au point en collaboration avec le Groupe des conseillers parrains du Plan directeur, le Groupe de consultation des intervenants, le grand public et d'autres intervenants clés. Le personnel demande aujourd'hui au Conseil municipal d'approuver ces éléments stratégiques du Plan directeur afin de veiller à définir les priorités stratégiques du Conseil municipal pour guider les travaux qui suivront d'ici la fin de la phase 2 et dans la phase 3, ce qui permettra au personnel d'élaborer la version provisoire du Plan directeur à soumettre à l'étude du Conseil au début de l'an prochain et qui cadrera avec l'orientation et la vision du Conseil pour l'avenir de la gestion dans les 30 prochaines années.

En outre, dans ce rapport, nous présentons aux membres du Conseil municipal un compte rendu sur les progrès accomplis jusqu'à maintenant dans la phase 2 de l'élaboration du Plan directeur. Il s'agit entre autres des principaux renseignements techniques se rapportant aux besoins projetés dans la gestion des déchets de la Ville tels qu'ils ont été définis par l'équipe d'experts-conseils technique du projet, de la liste détaillée des options générales dont on peut se prévaloir pour répondre à ces besoins et du processus de l'évaluation technique de l'approche du triple résultat, qui tient compte des points de vue essentiels approuvés par le Conseil municipal, dont le point de vue des répercussions des changements climatiques et le point de vue de l'équité et de l'inclusion, dont on s'inspirera pour évaluer les options dans la consultation de la

**REPORT 17
7 JULY 2021**

collectivité et des intervenants à l'automne et pour établir la liste abrégée de ces options.

Recommandation n° 1 : Approuver l'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs du Plan directeur de la gestion des déchets solides selon les modalités exposées dans ce rapport et décrites dans leurs grandes lignes dans la pièce justificative 1.

L'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs proposés pour le Plan directeur de la gestion des déchets solides

L'énoncé de la vision du Plan directeur définira la situation souhaitée par le Conseil municipal dans 30 ans dans la gestion et le réacheminement des déchets et servira de source d'inspiration et de structure-cadre dans ce processus de planification stratégique des déchets. Les principes directeurs décriront dans leurs grandes lignes les convictions, définiront les facteurs essentiels de réussite et orienteront le personnel de la Ville dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan directeur. Les objectifs traceront les contours des résultats que le Conseil souhaite produire dans le cadre du Plan directeur afin de mener à bien la transition entre l'énoncé général de la vision et une orientation plus précise.

Dans l'élaboration de l'énoncé de la vision, des principes directeurs et des objectifs proposés dont le Conseil tiendra compte pour établir le cadre stratégique du Plan directeur de la Ville dans les 30 prochaines années, le personnel a travaillé en collaboration avec le Groupe des conseillers parrains, de Groupe de consultation des intervenants du Plan directeur, le grand public et les intervenants pendant la série de consultations 1 pour mettre au point la proposition soumise aujourd'hui au Conseil municipal. Cette approche a été menée pour s'assurer que le cadre stratégique et l'orientation adoptés pour cette stratégie sont représentatifs des convictions et des valeurs de la collectivité. Le rapport sur « Ce que nous avons entendu », reproduit ci-joint dans la pièce 1, fait intégralement état des activités de consultation, ainsi que des résultats des commentaires exprimés pendant la série de consultations 1.

L'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs proposés ont été pensés pour tenir compte des tendances récentes et projetées de l'évolution de l'industrie de la gestion des déchets, selon l'information recensée dans les travaux techniques menés dans la phase 1; ces tendances sont appelées à transformer la gestion des déchets solides. Cet énoncé, ces principes et ces objectifs ont aussi été pensés pour tenir compte des nouvelles politiques et stratégies de la Ville qui déterminent les priorités du Plan directeur. Il s'agit entre autres de la déclaration de l'urgence climatique du Conseil municipal d'Ottawa et de la confirmation du rôle important que jouera le réseau intégré et projeté de gestion des déchets en permettant d'atteindre les objectifs climatiques du Conseil municipal, ainsi que de l'orientation adoptée dans le développement économique local, en faisant la promotion des collectivités et des services sains, inclusifs et équitables.

La série de consultations 1 : la vision, les principes directeurs et les objectifs

La série de consultations 1 s'est déroulée dans la période comprise entre le printemps et l'automne 2020. Les principaux objectifs de cette série consistaient à :

- réunir les commentaires des résidents et des principaux intervenants sur l'élaboration de la version provisoire de l'énoncé de la vision, des principes directeurs et des objectifs qui définiront la structure-cadre du Plan directeur;
- analyser l'opinion du public et la satisfaction globale vis-à-vis de la situation actuelle et de la situation projetée et souhaitée des services de gestion des déchets solides à Ottawa;
- demander les idées des résidents et des intervenants pour dresser la liste détaillée des idées et des solutions de politiques et de programmes (les « options ») qui pourraient entrer en ligne de compte dans le Plan directeur;
- réunir les commentaires des principaux intervenants sur l'outil d'évaluation qui sera utilisé pour évaluer et prioriser ces options;
- donner au public de l'information sur les travaux menés jusqu'à maintenant dans l'élaboration du Plan directeur et sur les modalités selon lesquelles les

commentaires du public entreront en ligne de compte dans ce travail d'élaboration.

Pour rejoindre l'ensemble des résidents et des intervenants et pour réunir leurs commentaires, le personnel de la Ville a fait appel à différentes tactiques et activités de consultation pour permettre aux résidents et aux intervenants de choisir les moyens qu'ils préfèrent pour y participer. En outre, le personnel a mis en œuvre un rigoureux programme de communication afin de rejoindre les différents résidents et intervenants pour promouvoir la participation à la série de consultations et pour leur donner de l'information sur l'élaboration du Plan directeur. Les tactiques relatives aux séries de consultations et la campagne de communication ont été mises au point en consultant le Groupe des conseillers parrains, qui a exprimé de précieux commentaires afin d'assurer le meilleur rayonnement et la participation la plus vaste possible de nombreux résidents et intervenants.

Les activités de communication ont consisté à :

- créer, sur la plateforme Participons Ottawa, le microsite Web du projet (<https://participons.ottawa.ca/Plan-directeur-de-la-gestion-des-dechets-solides>);
- publier l'infolettre;
- rédiger les mini-dossiers et les notes de services techniques;
- tourner de brèves vidéos expliquant l'importance du Plan directeur de la gestion des déchets solides;
- diffuser, sur le site Web de la Ville, des articles de fond;
- publier des billets sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn et Instagram);
- établir des infographies;
- diffuser de la publicité;
- tâcher d'obtenir des médias gagnés;
- publier des communiqués de presse et des messages d'intérêt public;
- adresser des dossiers d'information aux conseillers municipaux;
- publier la rubrique Web sur le site ottawa.ca.

En outre, en appliquant le point de vue de l'équité et de l'inclusion de la Ville, le personnel a noué des liens avec plusieurs groupes qui risquent d'être exclus, afin de leur donner l'information sur les activités de consultation et de les encourager à participer aux ateliers et aux groupes de discussion en ligne.

Voici en quoi consistaient les tactiques de consultations :

- ateliers sur la vision des principaux groupes d'intervenants avec le Groupe des conseillers parrains (GCP), le Groupe des champions de la Ville (GCV), le Groupe de consultation des intervenants (GCI) et les principaux membres du personnel des Services des déchets solides;
- sondage sur les principes directeurs adressés aux membres du Groupe de consultation des intervenants, du Groupe des conseillers parrains et du personnel des Services des déchets solides;
- tribunes libres et exercices d'idéation en ligne organisés sur la plateforme Participons Ottawa, en posant des questions précises sur la vision et sur les idées relatives aux principes directeurs (46 participants);
- séances de dialogue en ligne avec les résidents et les intervenants (96 participants);
- sondage en ligne mené sur la plateforme Participons Ottawa (762 participants);
- sondage en ligne interne auprès du personnel de la Ville d'Ottawa (1 800 participants);
- quatre groupes de discussion virtuels, qui ont réuni un total de 16 représentants des groupes en quête d'équité (soit essentiellement des organismes représentant les personnes âgées, les jeunes, les personnes en situation de handicap et les immigrants);
- trois entrevues auprès des principaux informateurs, soit les représentants des groupes en quête d'équité;

- trois séances de dialogue avec le personnel des Services des déchets solides;
- sondage interne auquel ont répondu des membres du personnel de première ligne des Services des déchets solides.

Dans le cadre de la série de consultations 1, l'équipe du projet a pris connaissance des commentaires de plus de 2 800 participants, qui se sont exprimés dans des sondages, dans des assemblées en ligne, dans les courriels et dans les commentaires qui nous ont été adressés sur la plateforme Participons Ottawa. Pour préciser cette répartition, le personnel de la Ville a recueilli les avis de plus de 950 résidents et intervenants et de plus de 1 850 membres du personnel interne. La plupart des commentaires du personnel interne ont porté sur les améliorations à apporter dans la gestion des déchets dans les infrastructures et les opérations de la Ville; ces commentaires ont permis de dresser la liste détaillée des options propres aux occasions qui s'offrent à la Ville de prêcher par l'exemple dans la gestion des déchets produits dans les établissements municipaux et dans les opérations municipales, comme nous le verrons plus loin dans ce rapport.

C'est le sondage en ligne mené sur la plateforme Participons Ottawa qui a permis de réunir le plus grand nombre de commentaires du public, puisque 762 personnes y ont répondu; les participants représentaient un nombre considérable de résidents des zones urbaines, de banlieue et rurales. En 2017, d'après les données sociodémographiques publiées par Santé publique Ottawa, 54 % de la population d'Ottawa vivaient dans les zones urbaines, 36 %, dans les centres de banlieue et 10 %, dans les zones rurales. Parmi les participants qui ont répondu au sondage sur la plateforme Participons Ottawa, 65 % habitent dans les quartiers urbains, 27 %, dans les quartiers de banlieue, et 8 %, dans les quartiers ruraux. Presque le tiers des participants appartient à un groupe minoritaire visible et plus de 25 % sont nés hors du Canada.

La synthèse ci-après constitue la compilation globale des idées et des commentaires propres à l'élaboration de l'énoncé de la vision, des principes directeurs et des objectifs proposés pour le Plan directeur; ces idées et commentaires ont été exprimés par les résidents et les intervenants pendant la série de consultations 1, alors que tous les

détails des résultats de la série de consultations 1 sont exposés dans le rapport sur « Ce que nous avons entendu », qui est reproduit ci-joint dans la pièce 1. Parce qu'on a fait appel à un ensemble de techniques quantitatives et qualitatives pour réunir les commentaires, la synthèse est présentée sous les grands thèmes des commentaires qui ont été exprimés le plus souvent par les résidents et les intervenants, dans l'ordre approximatif de leur fréquence. L'expression « la plupart des participants » signifie que l'opinion est très favorable ou qu'il y a quasi unanimité sur une idée. De même, le terme « nombreux » indique qu'un nombre considérable de répondants sont d'accord avec une idée ou y sont favorables, alors que le terme « plusieurs » veut dire que le thème des commentaires est fréquent, mais non prépondérant. Le terme « certains » représente un point de vue notable, mais minoritaire, alors que le terme « quelques-uns » représente une minorité encore moins importante.

1. Les participants souhaitaient généralement que la Ville adopte des taux très élevés de réacheminement des déchets (80 % ou plus) et plusieurs réclamaient une cible « zéro déchet »;
2. nombreux sont ceux qui croyaient que des changements comportementaux et sociétaux seraient nécessaires pour atteindre des taux de réacheminement supérieurs et que la Ville devait se consacrer à l'information et mettre l'accent sur les mesures d'incitation pour encourager ces changements. D'autres réclamaient une plus grande réglementation, notamment en rendant obligatoire la participation aux programmes de réacheminement, et une meilleure application des règles actuelles, par exemple en imposant plus d'amendes et en refusant de ramasser les déchets non conformes, entre autres;
3. de nombreux commentaires ont porté sur la nécessité d'adopter des moyens permettant plus facilement de réacheminer les déchets. Les participants ont entre autres suggéré de prévoir plus d'options de réacheminement des déchets, ce qui permettrait plus facilement de savoir comment les réacheminer, et de lancer le recyclage à un volet;
4. plusieurs participants étaient d'avis que la Ville devait se consacrer à la réduction plutôt qu'au réacheminement des déchets et qu'elle devrait interdire les plastiques à usage unique, encourager l'économie circulaire et les achats écologiques et collaborer avec les autres ordres de gouvernement pour adopter

le modèle de la responsabilité individuelle des producteurs afin de restreindre le conditionnement excessif;

5. en ce qui concerne les immeubles à logements multiples, plusieurs participants ont noté qu'il fallait adopter des processus pour faciliter le réacheminement des déchets des résidents, par exemple en remplaçant les colonnes vide-ordures ménagères par des vide-compost. Quelques participants ont recommandé à la Ville d'obliger les propriétaires d'immeubles à construire ou à réaménager les immeubles pour faciliter le réacheminement des déchets des occupants;
6. certains participants ont fait observer que la Ville devrait considérer les déchets comme des ressources et se pencher sur les nouvelles technologies permettant d'utiliser les déchets pour produire de l'énergie renouvelable. Dans la foulée, les avis étaient partagés sur les avantages environnementaux de l'incinération des déchets.

Dans le cadre de la volonté du Conseil municipal de s'assurer que le Plan directeur est intégré dans le partenariat avec la collectivité, dans la foulée de la vaste consultation communautaire pour réunir les idées et les commentaires sur la vision et sur la situation projetée de la gestion des déchets sur le territoire de la Ville dans les 30 prochaines années, nous nous sommes inspirés de ces commentaires pour dresser la liste provisoire des options à retenir pour l'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs du Plan directeur. Les versions provisoires ont été présentées au Groupe des conseillers parrains, au Groupe des champions de la Ville et au Groupe de consultation des intervenants à l'automne 2020 pour avis final et validation. On a continué d'affiner l'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs proposés pour tenir compte des commentaires de ces principaux groupes d'intervenants avant de les communiquer à nouveau au Groupe des conseillers parrains pour validation finale à la fin de 2020.

Le personnel recommande au Conseil municipal d'approuver l'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs stratégiques à long terme ci-après pour le Plan directeur, qui font état des travaux techniques menés dans la phase 1, ainsi que des commentaires et des priorités des résidents et des intervenants dans le cadre de la série de consultations 1 :

REPORT 17
7 JULY 2021

Vision

Une ville sans déchets (Ottawa zéro déchet) grâce à une intervention progressive, collective et innovante.

Principes directeurs

- **Respecter la hiérarchie des 5R de la gestion des déchets** en priorisant les options qui permettent de réduire, de réutiliser, de recycler et de récupérer les déchets pour enfouir dans la décharge publique le moins possible de déchets résiduels.
- **Faire évoluer les valeurs collectives** pour que les résidents et les intervenants considèrent que les déchets sont les ressources, pour qu'ils participent à la responsabilité de la gestion des déchets et pour qu'ils jouent un rôle dans la réalisation des objectifs du Plan directeur de gestion des déchets solides.
- **Protéger l'environnement pour les générations futures** en maîtrisant les incidences environnementales de la gestion des déchets.
- **Prêcher par l'exemple** dans la gestion des déchets en tant que municipalité, en intégrant, dans l'ensemble des opérations de la Ville, la hiérarchie des 5R de la gestion des déchets.
- **Adopter les principes de l'économie circulaire** afin de minorer l'utilisation des matières premières, de reconnaître que les déchets sont des ressources, de maximiser la valeur des déchets et de conserver les produits et les matières utilisées, en plus de préconiser que l'industrie et les autres ordres de gouvernement interviennent pour assurer la transition avec ce modèle économique.
- **Maîtriser l'innovation** et rester ouvert aux occasions d'adopter les technologies émergentes, les nouvelles politiques et les tendances de l'évolution de l'industrie.

- **Veiller à ce que la gestion des déchets reste localisée**, en traitant les déchets résidentiels dans le périmètre du territoire de la Ville, dans tous les cas où il est opérationnellement et économiquement viable de le faire.
- **Faire appel à l'approche du triple résultat** pour harmoniser la pérennité environnementale, les volontés de la Ville et de la collectivité et la responsabilité budgétaire.

Objectifs

1. Étendre considérablement la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail pour qu'elle dépasse sa durée utile existante et prévue et pour éviter qu'il soit nécessaire d'aménager une nouvelle installation pour les déchets résidentiels.
2. Réduire le volume de déchets produits par les résidents et par la Ville en tant que municipalité.
3. Maximiser la réutilisation des déchets produits par les résidents et par la Ville en tant que municipalité.
4. Maximiser le recyclage des déchets produits par les résidents et par la Ville en tant que municipalité.
5. Maximiser la récupération des matières et de l'énergie produites par les autres courants de production des déchets.
6. Ambitionner de réduire de 100 % les émissions de GES produites par le réseau intégré de gestion des déchets de la Ville.
7. Appuyer et influencer le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI), dont les immeubles à logements multiples, les petites entreprises, le secteur agricole et le secteur de la construction et de la démolition, et nouer un partenariat avec le secteur ICI afin de réduire, de réutiliser et de réacheminer les déchets dans l'ensemble de la collectivité et ces différents intervenants.

8. Maximiser la participation en rehaussant l'accessibilité, la praticité, la cohésion et l'abordabilité des programmes et des services de gestion des déchets.
9. Maximiser l'encadrement des coûts, la production des recettes et l'utilisation économique des ressources en gestion de déchets pour permettre de minorer les coûts à l'intention des contribuables.
10. Faire de la conception de la gestion durable des déchets un élément essentiel du processus de planification de la Ville.
11. Collaborer avec les intervenants externes, dont l'industrie et les autres ordres de gouvernement, afin de promouvoir les pratiques de gestion des déchets.

Au sens que lui donne la [Zero Waste International Alliance](#), l'expression « zéro déchet » s'entend :

« d'un objectif à la fois pragmatique et visionnaire, qui vise à amener les résidents à adopter des cycles naturels durables, dans lesquels toutes les matières mises au rebut sont des ressources que d'autres peuvent utiliser. » Le terme « zéro déchet » s'entend de la conception et de la gestion des produits et des processus adoptés pour réduire le volume et la toxicité des déchets et des matières, pour préserver et récupérer toutes les ressources et pour éviter de les incinérer ou de les enfouir. La mise en œuvre du concept de « zéro déchet » permettra d'éliminer tout ce qui est rejeté dans le sol, l'eau et l'air et qui pourrait constituer une menace pour la santé de la planète, des êtres humains, des animaux ou des végétaux. »

En adoptant une vision stratégique pour le concept de « zéro déchet », on tâcherait d'amener les résidents à modifier leurs modes de vie et leurs habitudes à long terme en maximisant le recyclage, en minorant les déchets, en réduisant la consommation et en ne livrant presque plus de déchets dans la décharge contrôlée. Dans l'industrie, la notion de zéro déchet est une ambition, une doctrine et une invitation à agir, plutôt qu'une cible absolue. Les décideurs reconnaissent généralement que les municipalités ne peuvent pas, d'elles-mêmes, réduire les déchets à zéro : il faut plutôt un effort concerté et une étroite coordination parmi tous les ordres de gouvernement et

l'industrie, les entreprises et les consommateurs. À l'échelle municipale, la vision « zéro déchet » oblige la collectivité et la Ville à repenser l'approche traditionnelle de la « gestion » des déchets afin de créer et de favoriser les occasions de tâcher d'« éliminer » les déchets, en reconnaissant que les matières traditionnellement mises au rebut et livrées dans la décharge contrôlée sont en fait de précieuses ressources.

En adoptant la vision « zéro déchet », la Ville serait du nombre d'autres municipalités progressistes au Canada, dont le Grand Vancouver, Toronto, Guelph et Montréal, et partout en Amérique du Nord, dont Los Angeles, Boston, San Francisco, Washington et New York City aux États-Unis, et un peut partout ailleurs dans le monde, notamment Londres (Royaume-Uni), Sydney (Australie), Paris (France), Dubaï (Émirats arabes unis), Copenhague (Danemark), Tel-Aviv (Israël) et Tokyo (Japon). L'adoption de la vision « zéro déchet » cadrerait aussi avec l'orientation provinciale et fédérale dans la gestion des déchets, puisqu'ensemble, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral se consacrent à repenser et mettre en œuvre une approche plus durable dans la gestion des déchets dans l'avenir.

En plus d'adopter une vision qui consiste à devenir une ville sans déchets, l'adoption des « principes de l'économie circulaire » comme principes directeurs fondamentaux met aussi en évidence le rôle que peut jouer la Ville en faisant la promotion du basculement local des paradigmes et en substituant, à l'approche linéaire de la gestion des déchets de l'extraction-fabrication-élimination, une nouvelle méthode de gestion des déchets qui fait appel à une approche circulaire (la fabrication, l'extraction et le retour), ce qui vient étayer les efforts du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral et les premiers efforts de l'industrie. Le principe de l'économie circulaire consiste essentiellement à minorer, réutiliser et recycler les matières à jeter afin de veiller à ce que les matières dont on ne veut plus et qui sont destinées à être éliminées deviennent des matières d'amont dans l'activité manufacturière et soient reconverties pour être réutilisées. On peut ainsi réduire la dépendance vis-à-vis des matières premières et dissocier l'activité économique de la consommation des ressources finies, ce qui crée aussi des occasions de réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à la réutilisation, à la refabrication et au recyclage.

Selon le Rapport 2019 sur le déficit de la circularité publié par la Circle Economy, organisme à but non lucratif qui se consacre à accélérer la transition avec l'économie circulaire, les changements climatiques et l'utilisation des matières sont intimement liés. Circle Economy calcule que 62 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (en excluant celles qui proviennent de l'aménagement du territoire et de l'exploitation forestière) sont produits durant l'extraction, la transformation et la fabrication des biens pour répondre aux besoins de la société; le reste, soit 38 %, est émis dans la livraison et l'utilisation des produits et des services. Les principes de l'économie circulaire sont les principes essentiels qui guident les travaux consacrés au Plan directeur et cadrent avec les efforts consacrés par le Conseil municipal à la réduction des effets des changements climatiques.

Selon la fondation Ellen MacArthur, organisme de bienfaisance enregistré au Royaume-Uni qui se consacre à la promotion de l'économie circulaire, les administrations municipales ont un rôle exceptionnel à jouer dans la promotion du basculement dans l'économie circulaire, parce que « [l]eur proximité par rapport aux inquiétudes et aux besoins du quotidien des citoyens et des entreprises et les leviers de politique dont elle dispose leur donnent ce rôle essentiel. Les administrations municipales constatent, subissent et gèrent souvent les conséquences négatives de l'économie linéaire de l'extraction-fabrication-élimination'... les difficultés de l'économie linéaire de l'extraction-fabrication-élimination' se concentrent dans les villes, qui sont aussi des pôles de changement. Les villes peuvent catalyser la transformation plus vaste des systèmes ».

Comme dans le travail consacré sur la voie d'un avenir sans déchets, les municipalités ne peuvent pas, à elles seules, réussir le basculement dans l'économie circulaire, en raison de la nature même de cette économie. Ce basculement est aussi tributaire des partenariats entre les différents secteurs et dans l'ensemble des chaînes logistiques. Si certaines entreprises accélèrent leurs efforts dans le développement de l'économie circulaire, on reconnaît généralement, dans l'industrie, que pour accélérer le basculement voulu pour faire de l'économie circulaire une réalité, tous les ordres de gouvernement doivent se pencher sur les changements à apporter à la réglementation

**REPORT 17
7 JULY 2021**

dans leurs troussees d'outils législatives pour pouvoir encadrer et porter le niveau de l'évolution nécessaire.

En approuvant l'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs proposés dans le cadre du Plan directeur, le Conseil instituera la structure-cadre stratégique du Plan directeur de la Ville et guidera les modalités selon lesquelles Ottawa gérera et réacheminera les déchets dans les 30 prochaines années. Cette approbation permettra au personnel d'enchaîner avec le processus d'évaluation des options et d'établir une norme de base pour les différentes options qui pourraient être envisagées dans le Plan directeur dans les réactualisations planifiées tous les cinq ans. Le personnel a l'assurance que l'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs proposés cadrent avec les priorités stratégiques du mandat du Conseil et rendent compte des convictions et des valeurs du personnel, des intervenants et des résidents de la Ville, compte tenu des vastes consultations menées dans la série de consultations 1.

Prendre connaissance du rapport de la phase 2 du Plan directeur de la gestion des déchets solides et des pièces justificatives se rapportant aux besoins à long terme de la Ville d'Ottawa dans la gestion des déchets, à la liste détaillée générale des options à envisager pour répondre aux besoins projetés et au processus qui permettra d'évaluer les options, reproduits dans les pièces 2, 3 et 4, pour information.

Les besoins à long terme dans la gestion des déchets

Dans la foulée de l'analyse rigoureuse du réseau actuel de gestion des déchets de la Ville menée dans la phase 1, nous avons lancé dans la phase 2 le travail de recensement des besoins projetés dans la gestion à long terme des déchets de la Ville, afin de dresser la liste des besoins prévus dans la gestion des déchets à court terme, à moyen terme et à long terme pour les 30 prochaines années.

Pour ce faire, l'équipe d'experts-conseils technique de la Ville a procédé à une analyse exhaustive de l'évaluation des besoins. Ce travail a consisté à mettre au point les projections à long terme de la gestion des déchets afin d'estimer les quantités projetées de déchets que la Ville devra gérer sur l'horizon de 30 ans du Plan directeur, à l'heure

où la population de la Ville continue d'augmenter. Dans l'analyse des besoins, nous avons aussi tenu compte de l'évolution du paysage législatif de la gestion des déchets, des politiques et des programmes qui influent sur la gestion des déchets sur le territoire de la Ville d'Ottawa, ainsi que des règles de l'art de la gestion des déchets solides selon les modalités définies dans la phase 1 du Plan directeur.

Nous avons ensuite veillé à tenir compte des besoins dans l'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs du Plan directeur, selon les modalités exposées auparavant dans ce rapport, pour ensuite les comparer au système du statu quo afin de cerner les lacunes, les difficultés et les perspectives du réseau existant, ainsi que les principaux risques et les grandes considérations qui pourraient se répercuter sur la gestion à long terme des déchets de la Ville et dont il faudra tenir compte dans l'élaboration du Plan directeur.

Le lecteur trouvera, dans la pièce 2 de ce rapport, l'intégralité du mémoire technique sur les besoins à long terme de la gestion des déchets de la Ville d'Ottawa, ainsi que les projections et l'analyse des besoins projetés dans la gestion des déchets, dont voici la synthèse.

Les projections dans la gestion des déchets

L'analyse de l'évolution de la population et les besoins en gestion de déchets de la Ville dans les 30 prochaines années jouent un rôle essentiel, puisqu'il faut s'assurer que la Ville puisse prendre des décisions efficaces et efficientes dans les programmes et les services de gestion des déchets et planifier l'infrastructure auxiliaire, les programmes et les contrats voulus.

Conformément à la version provisoire du nouveau Plan officiel de la Ville, la population d'Ottawa devrait, d'ici 2046, dépasser le chiffre de 1,4 million d'habitants. La croissance de la population de la Ville, de concert avec l'évolution de la composition des déchets et des tendances de l'évolution de l'industrie, joue un rôle prépondérant, en se répercutant sur les quantités et la composition des déchets à gérer par la Ville pendant la durée du Plan directeur.

L'équipe d'experts-conseils technique du projet a mis au point les projections dans la gestion des déchets pour recenser le tonnage estimatif que la Ville devra gérer dans les 30 prochaines années, jusqu'en 2052, d'après le statu quo. Ces projections ont été calculées en faisant appel à un modèle statistique qui tenait compte de projections de croissance établies dans la version provisoire du Plan officiel, ainsi que des tendances économiques. Ces projections ont été réparties parmi les différents secteurs, dont les habitations unifamiliales, les immeubles à logements multiples, les infrastructures de la Ville, ainsi que les parcs et les espaces publics. Nous avons aussi modélisé ces projections selon les volets essentiels des matières du réseau, dont les déchets organiques des ménages, les feuilles et les résidus de jardinage, la boîte bleue (verre, métal et plastique), la boîte noire (papier et carton), les produits dangereux et spéciaux, de même que les déchets résiduels (déchets et articles encombrants).

Il est important de signaler que ces projections se fondent sur l'analyse statistique des données rétrospectives disponibles et sur les moyens de modéliser et de projeter les données sur l'horizon prévisionnel. De nombreux facteurs influent sur la production des déchets, dont les changements dans la composition des ménages, l'évolution des emballages au fil du temps, les habitudes de dépenses des consommateurs, l'évolution démographique et les épisodes climatiques sévères, entre autres. Il n'est pas possible de spéculer l'incidence de ces facteurs sur la production des déchets projetée selon un degré d'exactitude ou un autre, et par conséquent, le modèle ne peut se fonder que sur l'information rétrospective et actuelle. Il convient d'attirer l'attention sur la légère baisse des taux projetés de production des déchets par habitant, qui sont estimés à 0,125 tonne par habitant en 2020 et à 0,114 tonne par habitant en 2052 pour les habitations unifamiliales résidentes, ce qui représente une diminution de 9 %; il en va de même du secteur multirésidentiel, dans lequel les taux passent de 0,254 tonne par habitant en 2020 à 0,229 tonne par habitant en 2052, soit une baisse de 10 %. Cette légère baisse s'explique par les effets conjugués de l'accroissement du nombre de ménages et de la diminution des taux d'emploi. Si un certain nombre de facteurs peut expliquer cette baisse, on s'attend toutefois à ce qu'il soit probable, compte tenu de la baisse projetée des taux d'emploi (qui devraient diminuer pour passer de 64,4 % en 2020 à 58,2 % en 2052, que la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs ait pour effet de réduire les déchets, dont les emballages, qui seront produits.

En outre, les projections de la gestion des déchets sont fondées sur les données de 2019, de même que sur les programmes et les politiques du statu quo en vigueur au moment d'écrire ces lignes. Elles ne tiennent pas compte des incidences qu'auront les programmes dans le cadre du principe de la responsabilité individuelle des producteurs. Il faudra un certain temps pour pleinement saisir les incidences associées à la nouvelle réglementation concernant les boîtes bleues (Règl. de l'Ont. 391/21) et à la nouvelle réglementation concernant les produits dangereux et spéciaux (Règl. de l'Ont. 449/21) de l'Ontario, y compris l'incidence qu'auront ces réglementations sur l'avenir du flux de déchets de la Ville, ainsi que sur le rôle que jouera alors la Ville dans les services de collecte des matières recyclables, des produits dangereux et des produits spéciaux. Les projections ne tenaient pas non plus compte des répercussions de l'actuelle pandémie de COVID-19. Étant donné que de nombreux résidents font maintenant du télétravail et jettent plus de déchets à la maison qu'au travail, la Ville a constaté un basculement du volume de déchets des secteurs industriel, commercial et institutionnel au secteur résidentiel. On ne sait pas vraiment si les tendances que nous connaissons aujourd'hui sont passagères ou si elles perdureront à la fin de la pandémie.

Les projections de la gestion des déchets obligeront à mettre à jour à intervalles réguliers les données pour tenir compte de l'information nouvelle dès qu'elle sera publiée. La règle de l'art de l'industrie prévoit une fréquence quinquennale dans le cadre du cycle de réactualisation du Plan directeur. Les mises à jour qui seront apportées tiendront compte des indicateurs économiques actualisés, des incidences du projet de loi sur la responsabilité individuelle des producteurs et de la pandémie de COVID-19, lorsque l'on connaîtra les répercussions à plus long terme qu'elle pourrait avoir sur le réseau intégré de gestion des déchets de la Ville.

Le lecteur trouvera, dans la pièce 2 de ce rapport, la vue d'ensemble détaillée de la méthodologie appliquée pour mettre au point les projections dans la gestion des déchets de la Ville, ainsi que des différentes variables influant sur ces projections.

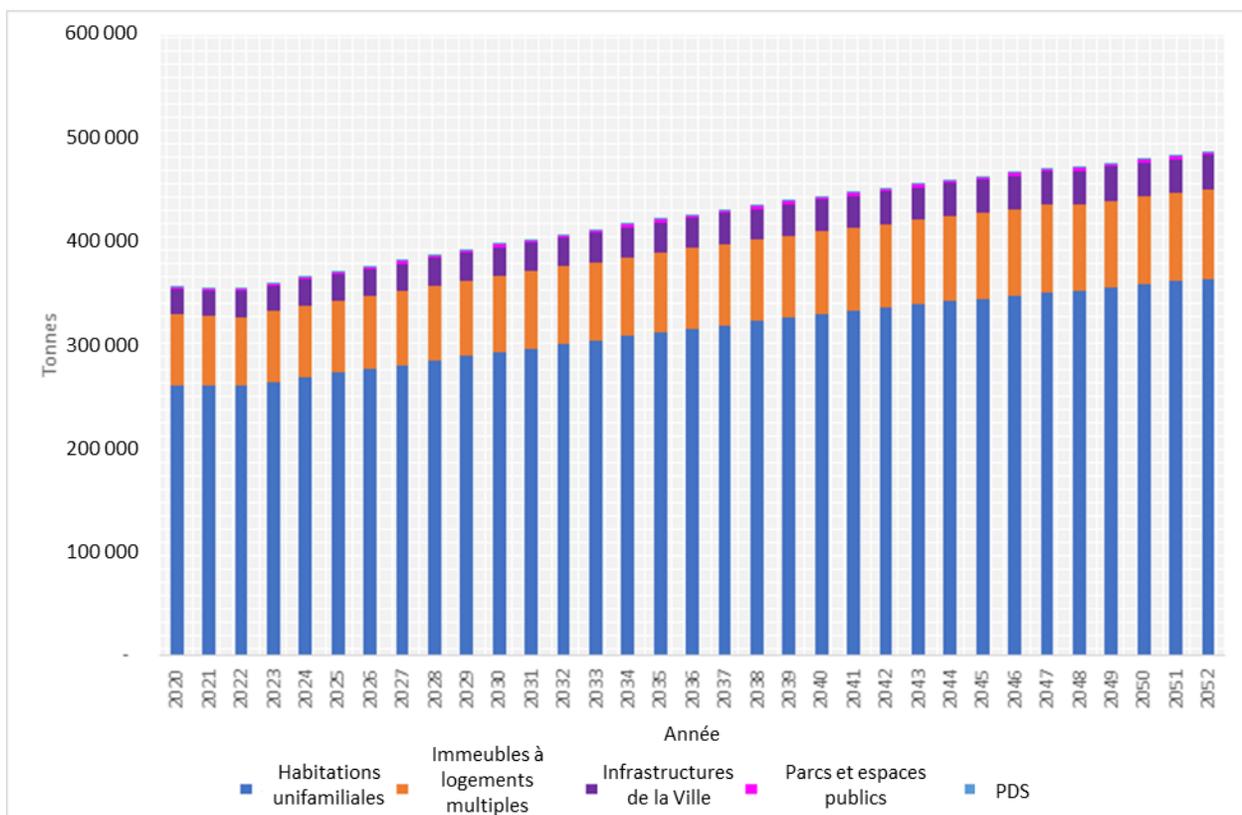
Le tonnage projeté des déchets par secteur

Le volume total de déchets à gérer par la Ville

**REPORT 17
7 JULY 2021**

Dans l'ensemble, selon les projections, en regroupant les habitations unifamiliales, les immeubles à logements multiples, les infrastructures de la Ville, ainsi que les parcs et les espaces publics, ces quatre secteurs produiront en 2052 487 000 tonnes de déchets environ, ce qui représente une hausse de 37 % par rapport au volume de déchets à gérer par la Ville ne 2020, d'après le statu quo.

Figure 2 : Volume annuel projet total de déchets pour les propriétés résidentielles unifamiliales en bordure de rue, les immeubles à logements multiples, les infrastructures de la Ville, ainsi que les parcs et les espaces publics (de 2020 à 2052)



Selon les projections, le secteur des habitations unifamiliales devrait, comme il le fait aujourd'hui, continuer de produire la plus grande proportion de déchets; viennent ensuite le secteur des immeubles à logements multiples, les infrastructures municipales, puis les parcs et les espaces publics. D'ici 2052 :

- les habitations unifamiliales devraient, selon les projections, produire 364 500 tonnes de déchets, ce qui représente une hausse de 39 % sur 2020;
- les immeubles à logements multiples devraient, selon les projections, produire 86 000 tonnes de déchets, ce qui représente une hausse de 26 % sur 2020;
- les infrastructures de la Ville devraient, selon les projections, produire 33 500 tonnes de déchets, ce qui représente une hausse de 27 % sur 2020;
- les parcs et les espaces publics devraient, selon les projections, produire 2 500 tonnes de déchets, ce qui représente une hausse de 45 % sur 2020.

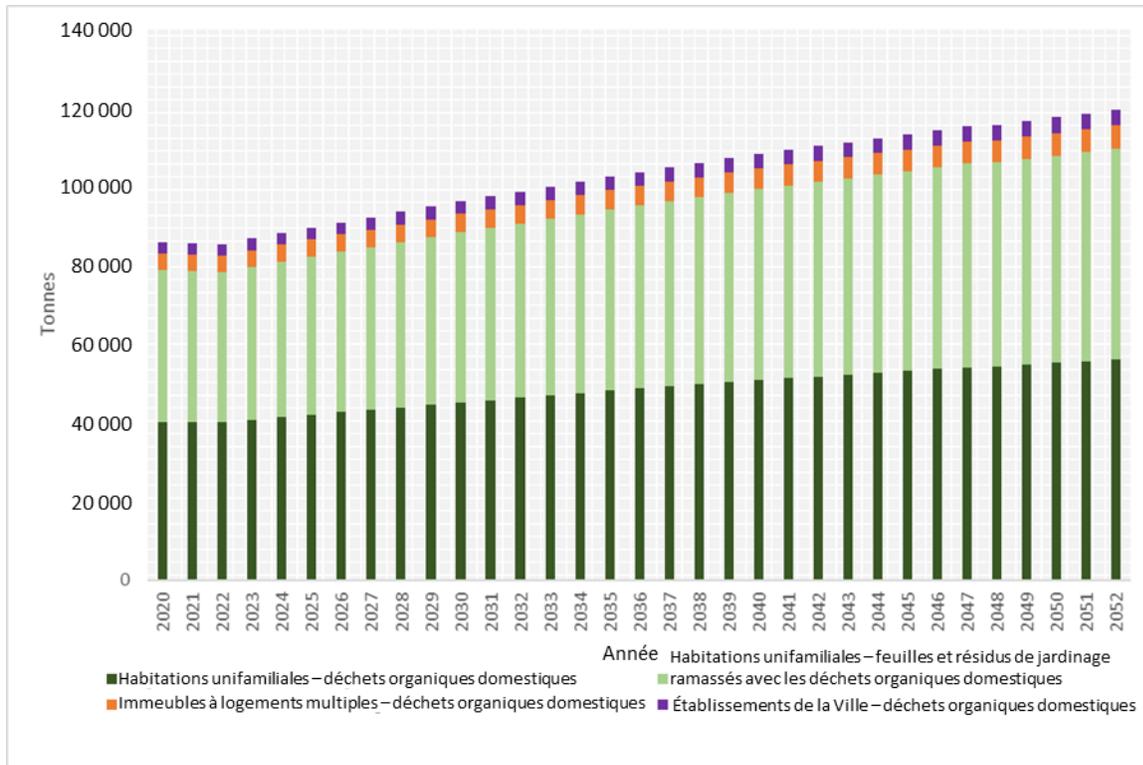
En outre, les habitations unifamiliales et les immeubles à logements multiples généreront en 2052, environ 980 tonnes de produits dangereux et spéciaux (PDS) ce qui représente une augmentation de 47 % par rapport aux tonnages de 2020.

Le tonnage projeté de déchets par courant de matières

Les matières organiques dans les bacs verts

Selon les projections, le volume des matières organiques dans les bacs verts, ce qui comprend des déchets organiques domestiques des habitations unifamiliales, des immeubles à logements multiples et des établissements municipaux, ainsi que les feuilles et les résidus de jardinage ramassés sur le bord des rues avec les déchets organiques domestiques des bacs verts, devrait augmenter dans les trois secteurs, ce qui donnera un total de 119 500 tonnes en 2052. Il s'agit d'une hausse de 39 % sur le tonnage de 2020.

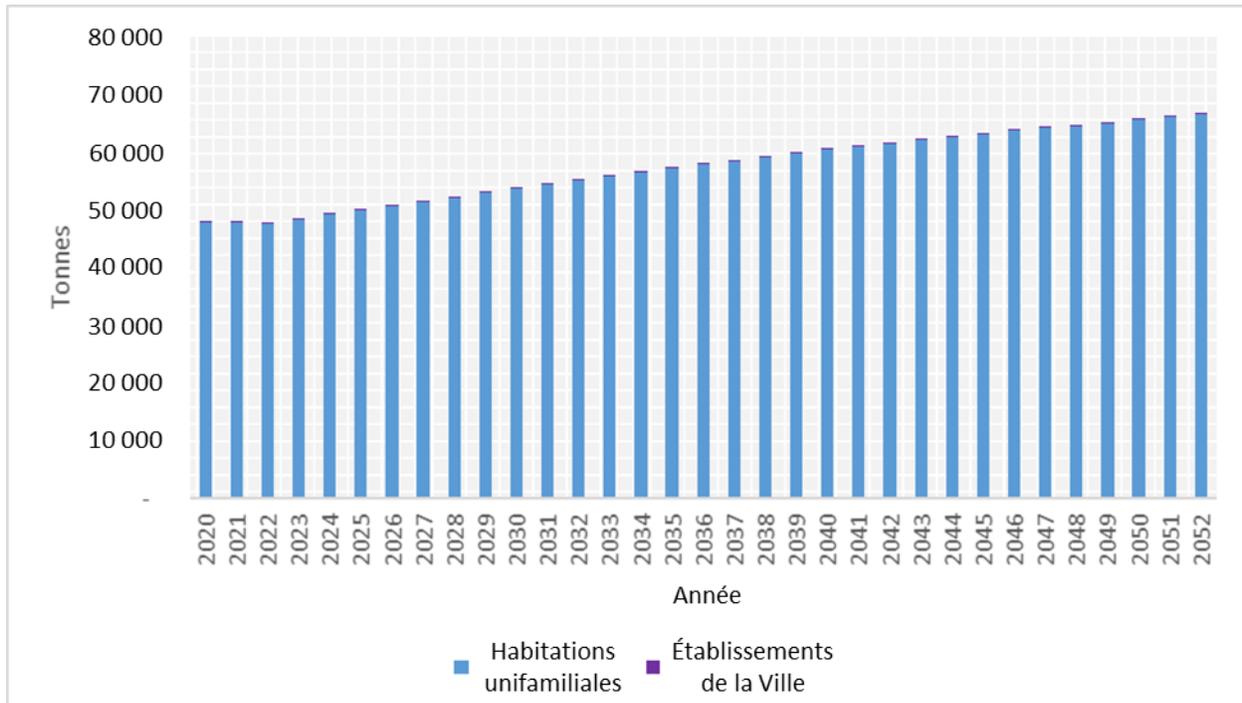
Figure 3 : Les projections annuelles de matières organiques dans les bacs verts (de 2020 à 2052)



Les feuilles et les résidus de jardinage

Nous avons estimé la quantité de feuilles et de résidus de jardinage qui proviennent des habitations unifamiliales et des installations municipales. Cette estimation représente la quantité totale produite de feuilles et de résidus de jardinage (elle comprend les feuilles et résidus de jardinage placés dans le bac vert ou dans un sac). Si les quantités de feuilles et de résidus de jardinage sont largement tributaires de facteurs comme les précipitations, le volume des feuilles et des résidus de jardinage à gérer par la Ville devrait, selon les projections, augmenter pour se chiffrer à 67 000 tonnes en 2052, ce qui représente une augmentation de 40 % sur le tonnage de 2020.

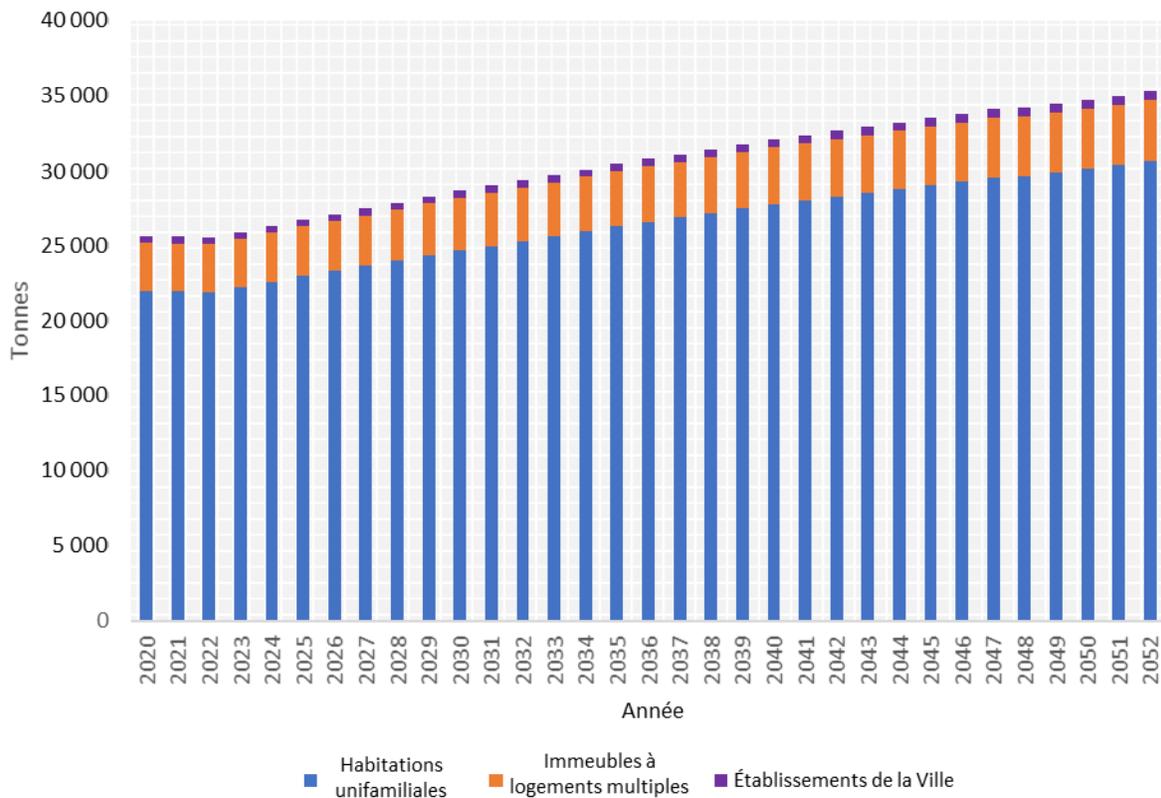
Figure 4 : Les projections annuelles des quantités de feuilles et de résidus de jardinage (de 2020 à 2052)



Les boîtes bleues (verre, métal et plastique)

Le volume de matières générées dans les boîtes bleues (verre, métal et plastique) par les habitations unifamiliales, les immeubles à logements multiples et les établissements de la Ville devrait, selon les projections, augmenter dans les trois secteurs, pour s'inscrire à 35 299 tonnes en 2052, ce qui représente une augmentation de 38 % sur le tonnage de 2020. Le tonnage des matières recyclables déposées dans les boîtes bleues et recueillies dans les parcs et dans les espaces publics devrait, selon les projections, augmenter pour se chiffrer à 14 tonnes en 2052, ce qui représente une hausse de 44 % sur le tonnage de 2020, d'après le statu quo.

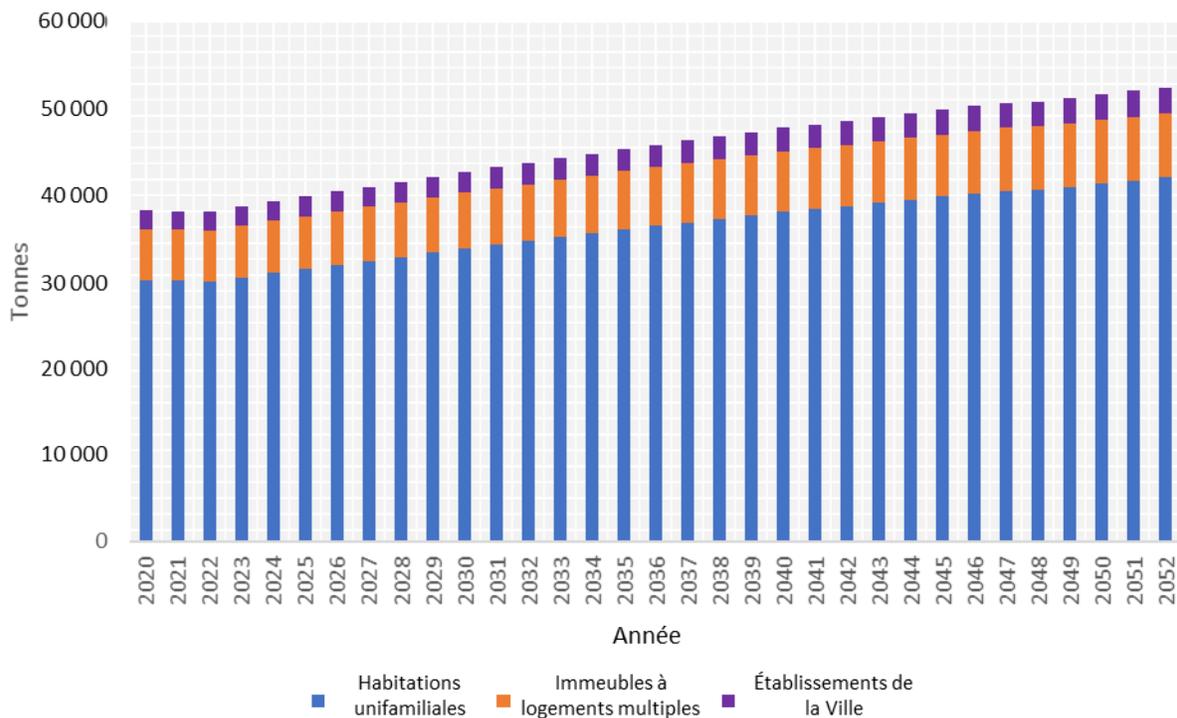
Figure 5 : Les projections annuelles du volume des matières déposées dans les boîtes bleues (de 2020 à 2052)



Les boîtes noires (papier et carton)

Le volume des matières déposées dans les boîtes noires (papier et carton) et produites par les habitations unifamiliales, les immeubles à logements multiples et les établissements de la Ville devrait, selon les projections, augmenter dans les trois secteurs, ce qui porterait le total de la production à 52 510 tonnes en 2052, soit une augmentation de 37 % sur le tonnage de 2020.

Figure 6 : Les projections annuelles du volume des matières déposées dans les boîtes noires (de 2020 à 2052)



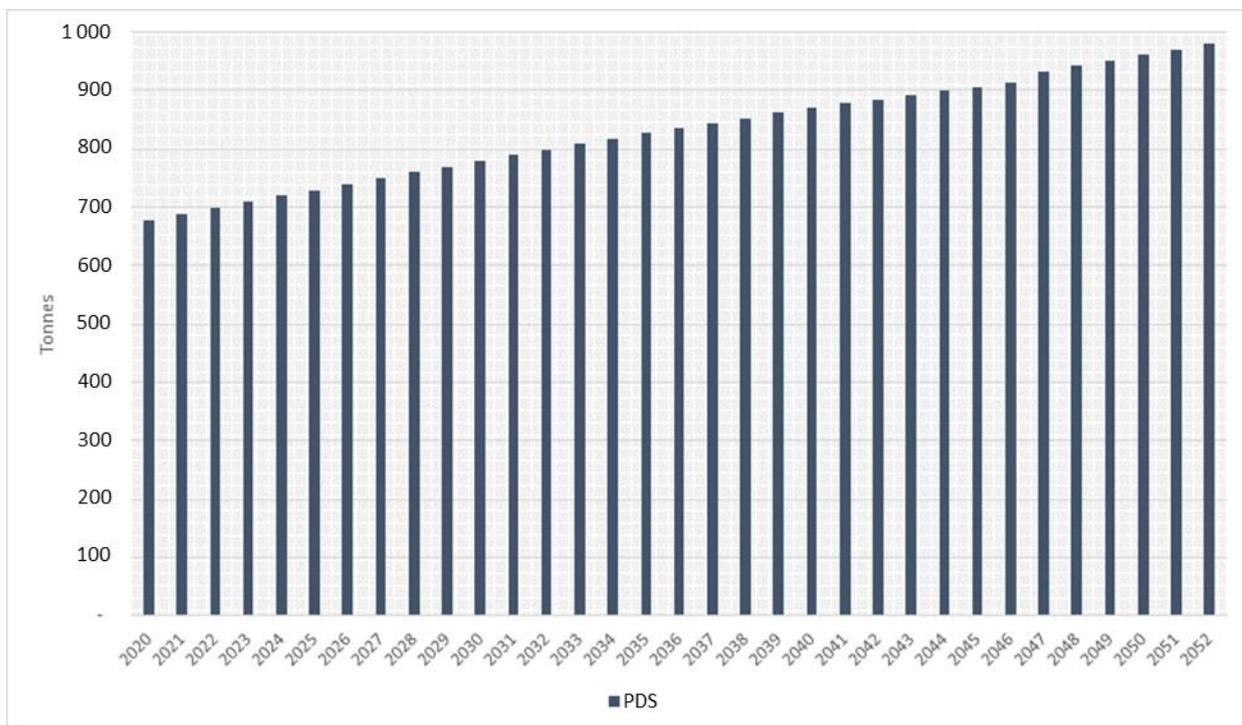
Il est important de noter que ces projections pour les matières déposées dans les boîtes bleues et dans les boîtes noires ne tiennent pas compte des changements attribuables à la transition du Programme des boîtes bleues du gouvernement provincial (dont les programmes de recyclage des boîtes bleues et des boîtes noires de la Ville) avec le principe de la responsabilité individuelle des producteurs (RIP). S'il en est ainsi, c'est parce qu'il est quasiment impossible d'établir des prédictions puisqu'on ne connaît pas, au moment d'écrire ces lignes, toutes les répercussions de la transition du Programme des boîtes bleues du gouvernement provincial avec le principe de la RIP. Il s'agit entre autres de l'incidence potentielle de l'intégration de nouvelles matières que le gouvernement provincial pourrait inclure dans son nouveau règlement sur les boîtes

bleues, ce qui pourrait en définitive se répercuter sur le courant des autres déchets résiduels.

Les produits dangereux et spéciaux

L'on s'attend à ce que les quantités de produits dangereux et spéciaux (PDS) des habitations unifamiliales et des immeubles à logements multiples, qui sont gérées dans les dépôts mobiles d'un jour de la Ville, augmentent pour passer à 980 tonnes en 2052, soit une hausse de 47 % sur le tonnage de 2020. Les projections établies pour les PDS se fondaient sur les taux de génération par habitant, en supposant que la Ville assure le même niveau de service et qu'elle ramasse les mêmes matières.

Figure 7 : Les projections annuelles sur les quantités de produits dangereux et spéciaux (de 2020 à 2052)



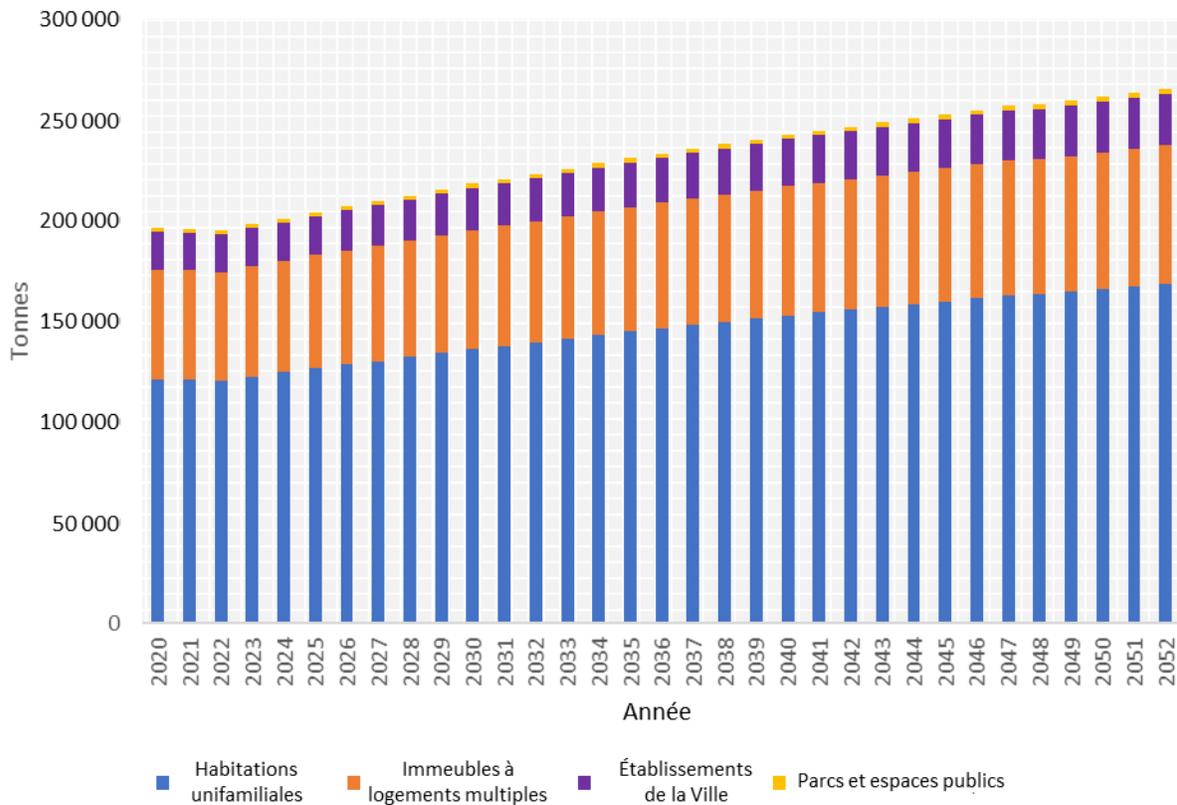
Ces projections ne tiennent pas compte des changements attribuables à la transition du Programme provincial de réacheminement des PDS avec le principe de la

responsabilité individuelle des producteurs (RIP), en tenant compte des nouvelles matières que le gouvernement provincial pourrait intégrer dans son nouveau règlement sur les PDS. Comme nous l'avons déjà mentionné à propos des projections relatives aux boîtes bleues et aux boîtes noires, on ne connaissait pas au moment d'écrire ces lignes, pendant l'élaboration du Plan directeur, tout l'impact, sur le tonnage projeté, de la transition du Programme provincial de réacheminement des PDS avec le principe de la RIP.

Les déchets résiduels

Selon les projections, le volume de déchets résiduels, qui comprennent les ordures et les déchets encombrants gérés par la Ville et ramassés sur le bord des rues pour les immeubles à logements multiples, les établissements de la Ville, ainsi que les parcs et les espaces publics, devrait augmenter pour s'établir à 265 589 tonnes de déchets en 2052, ce qui représente une augmentation de 35 % sur le tonnage de 2020.

Figure 8 : Les projections annuelles du volume de déchets dans tous les secteurs (de 2020 à 2052)



Les déchets résiduels qu'il faut gérer dans la décharge contrôlée du chemin Trail

Outre les déchets résiduels produits par les propriétés résidentielles en bordure de rue et les immeubles à logements multiples, les établissements de la Ville, ainsi que les parcs et les espaces publics dont il faut éliminer les déchets, la Ville accepte de traiter directement, dans la décharge contrôlée du chemin Trail, une petite quantité de déchets du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) et du secteur de la construction et de la démolition (CD). Ces déchets sont produits essentiellement par les petites entreprises réglementées dans le cadre du secteur ICI et par les petites entreprises et

**REPORT 17
7 JULY 2021**

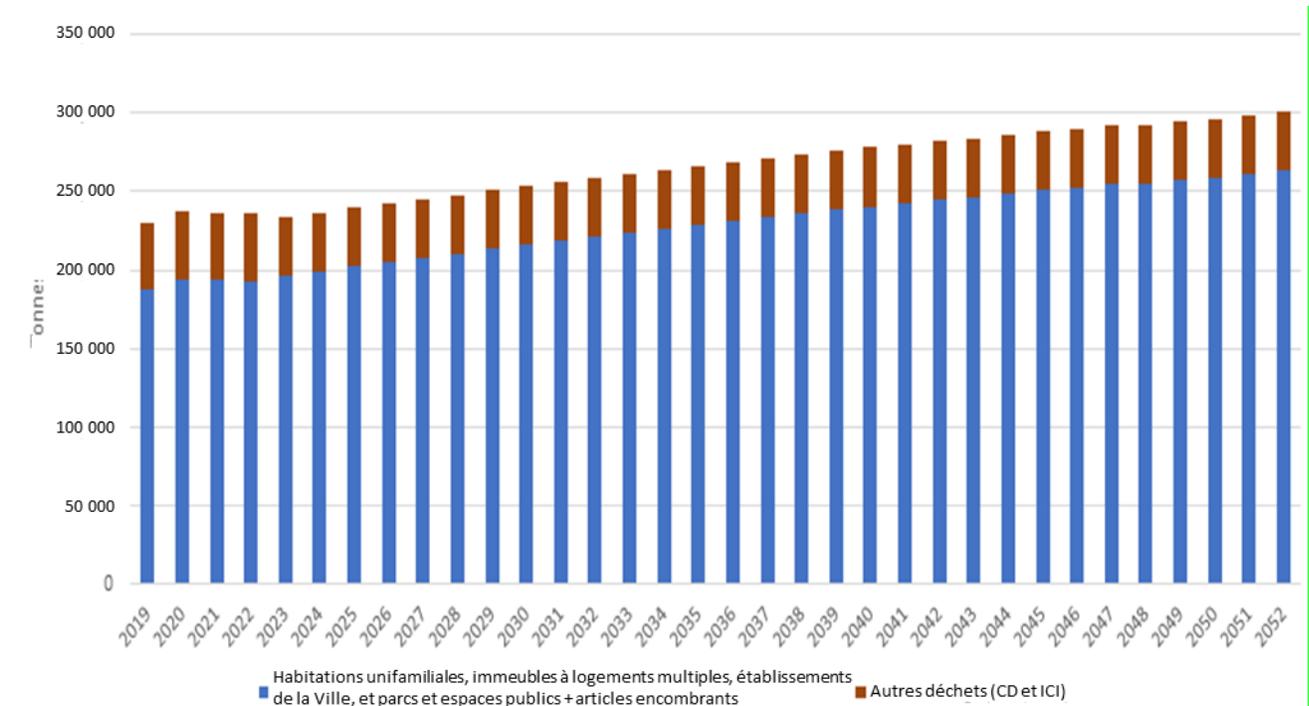
les ménages qui souhaitent se défaire de leurs déchets de construction et de démolition.

Les déchets du secteur ICI sont généralement gérés par des transporteurs du secteur privé et par des entreprises de gestion des déchets. Les déchets du secteur de la CD sont produits par les chantiers de construction, de rénovation et de démolition, et dans chacun de ces secteurs, la production de déchets varie considérablement selon l'évolution de l'activité économique d'une année à la suivante et les tendances du développement.

Comme on peut le constater à la lecture de la figure 9, la décharge contrôlée du chemin Trail accepte de traiter une petite quantité de déchets du secteur ICI et du secteur de la CD pour les éliminer; cette quantité est modeste par rapport au volume de déchets que la Ville ramasse et élimine. Cette tendance devrait se poursuivre dans les 30 prochaines années.

En regroupant les déchets résiduels produits par les propriétés résidentielles en bordure de rue et les immeubles à logements multiples, les établissements de la Ville, ainsi que les parcs et les espaces publics avec les déchets résiduels livrés directement dans la décharge contrôlée du chemin Trail, l'on s'attend à ce que, selon les projections, il soit nécessaire d'éliminer en 2052 environ 303 000 tonnes de déchets, ce qui représente une hausse de 27 % sur le tonnage de 2020.

Figure 9 : Les projections annuelles sur les quantités de déchets éliminés dans la décharge contrôlée du chemin Trail (de 2020 à 2052)



Analyse des besoins

À partir du volume de déchets que la Ville est appelée à gérer dans les 30 prochaines années, nous avons mené une analyse des besoins pour cerner les besoins projetés à court terme (de 0 à 5 ans), à moyen terme (de 6 à 15 ans) et à long terme (de 16 à 30 ans) pour la municipalité. La définition des besoins projetés pour l'ensemble du réseau permet ensuite de dresser la liste détaillée des options globales dont la Ville peut se prévaloir pour répondre à chacun de ces besoins. Dans cette analyse, nous nous sommes penchés sur les composants existants du système qui permettraient d'apporter des améliorations et de réaliser des progrès, sur les nouvelles possibilités et sur les cas dans lesquels les contrats arrivent à expiration, ce qui permet d'envisager des activités différentes en veillant à respecter la vision, les principes directeurs et les objectifs proposés dans le cadre du Plan directeur.

Nous avons recensé les lacunes, les contraintes et les possibilités pour chacun des besoins projetés d'après l'expérience de l'équipe d'experts-conseils et l'examen du mémoire technique de la Synthèse du système dans l'état actuel, préparé dans le cadre de la phase 1, de même qu'en nous inspirant des connaissances et de l'expérience du personnel. De plus, nous avons examiné et étudié, dans le recensement des besoins projetés, les projections de la gestion des déchets et les principales tendances de l'évolution de l'industrie et de la réglementation qui auront une incidence sur le réseau intégré de la gestion des déchets de la Ville dans l'avenir, de concert avec la trousse d'outils législatifs mise au point dans la phase 1 et qui donnait au Conseil municipal un aperçu des outils (règlements municipaux, permis, frais de déversement et exigences du plan d'implantation, entre autres) dont il doit se servir et qui orientent le réseau et les programmes de gestion des déchets de la Ville. Nous avons également tenu compte, dans le recensement de ces besoins, des commentaires exprimés par les intervenants dans la série de consultations 1, du point de vue de leur perception et de leur satisfaction globale vis-à-vis de la situation actuelle et de la situation souhaitée dans les services de gestion des déchets solides à Ottawa. Le personnel sait que les besoins de la Ville sont appelés à changer dans le cadre de ce Plan directeur et à l'assurance que, grâce au processus minutieux et rigoureux dont fait état ce rapport, nous pourrons continuer de recenser les besoins et d'en faire état dans les réactualisations quinquennales du Plan directeur.

Outre les considérations évoquées ci-dessus et selon l'approche adoptée pour mettre au point l'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs proposés pour le Plan directeur, nous avons également tenu compte, dans l'évaluation des besoins, des nouvelles politiques et stratégies de la Ville qui orientent les priorités du Plan directeur. Il s'agit essentiellement de la déclaration de l'urgence climatique du Conseil municipal d'Ottawa et du rôle essentiel que jouera le réseau intégré et projeté de gestion des déchets pour permettre de réaliser les objectifs climatiques du Conseil.

Le traitement des déchets, soit à la fois les déchets solides et les eaux usées, est l'un des quatre secteurs dont fait état l'inventaire annuel des gaz à effet de serre (GES) de la Ville. En 2019, ce secteur a produit 8 % du total des émissions de GES de la Ville, en

tenant compte des émissions de la municipalité et de la collectivité; les immeubles en ont produit 45 %, les transports, 44 %, et l'agriculture, 3 %.

Le Plan directeur sur les changements climatiques de la Ville prévoit des cibles qui consistent à réduire de 100 % de moins que les niveaux de 2012, d'ici 2040, les émissions de GES de la Ville et, d'ici 2050, celles de la collectivité. Ce plan comprend la stratégie de l'Évolution énergétique, la Stratégie de la collectivité d'Ottawa pour la transition énergétique et un plan d'action pour les moyens grâce auxquels la Ville d'Ottawa atteindra ses cibles de GES pour la municipalité comme pour la collectivité. S'agissant de la gestion des déchets, la stratégie de l'Évolution énergétique suppose que la réalisation des réductions de GES dans le secteur des déchets dépend de deux questions :

1. l'élimination des matières organiques dans les décharges;
2. la conversion de toutes les matières organiques jetables en énergie utilisable en faisant appel à des digesteurs anaérobies ou à des gazéificateurs pour générer le gaz naturel renouvelable (GNR).

Le réacheminement des matières organiques au lieu de les enfouir dans les décharges et l'utilisation de ces matières pour produire du GNR comptent parmi les interventions les plus retentissantes définies dans la Stratégie pour atteindre la cible de réduction de 100 % des GES propre au secteur des déchets. La stratégie de l'Évolution énergétique a permis de constater que l'élimination de toutes les matières organiques dans les décharges contrôlées est une tâche à la fois vaste et complexe, qui obligera le public à changer considérablement de comportement et qui amènera la Ville et le secteur privé à consentir des investissements considérables. S'il n'y a pas de grande mutation du comportement du public, il est improbable que l'on réalise l'envergure des changements nécessaires pour atteindre les objectifs à court terme liés à cette intervention, ce qui obligera à recenser d'autres possibilités, dans le cadre du Plan directeur, pour pouvoir atteindre les cibles de réduction de 100 % des GES de la Ville.

Trois des 20 projets recensés dans la stratégie de l'Évolution énergétique pour permettre à la Ville d'atteindre sa cible de réduction de 100 % des GES sont liés à la gestion des déchets :

1. la mise à jour du Plan vert du parc de véhicules municipaux;
2. la Stratégie de récupération des matières organiques;
3. la Stratégie du gaz naturel renouvelable.

Ces trois projets de la stratégie de l'Évolution énergétique, qui sont liés à la gestion des déchets, de concert avec d'autres possibilités de réduire les émissions de GES liées à la gestion des déchets, ont été analysés pendant l'élaboration des besoins projetés dans la gestion des déchets et des possibilités, des contraintes et des lacunes correspondantes.

Les tableaux 2 à 8 suivants donnent un aperçu des besoins recensés pour le réseau projeté et intégré de gestion des déchets de la Ville, ainsi que de leurs lacunes et contraintes, de leurs possibilités et de leurs délais potentiels. Les besoins ont été répartis parmi sept catégories différentes, que le lecteur trouvera ci-après, et cadrent avec la hiérarchie des 5R de la gestion des déchets :

- l'évitement, la réduction et la réutilisation des déchets;
- les programmes de réacheminement des déchets;
- la collecte et la dépose des matières;
- la récupération des déchets et de l'énergie;
- la gestion résiduelle;
- la gestion des déchets produits par les infrastructures et les opérations de la Ville;
- les besoins en systèmes auxiliaires.

Le lecteur trouvera tous les détails de chacun des besoins projetés ci-après dans le mémoire technique consacré aux besoins à long terme de la gestion des déchets, reproduits dans la pièce 2 de ce rapport.

[Tableau 2 : Les besoins projetés – l'évitement, la réduction et la réutilisation des déchets](#)

REPORT 17
7 JULY 2021

Besoin projeté 1

Recenser d'autres moyens de réduire et de réutiliser les déchets produits par les résidents et dans les opérations de la Ville afin de diminuer le volume de déchets qui entre dans le réseau de gestion des déchets solides de la Ville.

Lacunes et contraintes actuelles

- Programmes limités de réutilisation et de réduction offerts par la Ville
- Aucune stratégie formelle d'évitement et de réutilisation des déchets pour la Ville en tant que municipalité
- Promotion et information limitées à propos de l'évitement et de la réduction des déchets
- Aucune ressource ni stratégie consacrée, à l'heure actuelle, à la promotion de l'économie circulaire sur le territoire de la Ville
- Comportement des consommateurs, habitudes d'achat et fabrication et emballage des produits indépendants de la volonté de la municipalité

Possibilités

- Mettre au point une stratégie d'évitement et de réutilisation des déchets pour la Ville (opérations et établissements) et pour les résidents.
- Faire appel à différents outils et à diverses tactiques pour encourager l'évitement, la réduction et la réutilisation des déchets.
- Promouvoir l'évitement et la réduction des déchets en rehaussant les efforts de promotion et d'information.
- Nouer un partenariat avec les entreprises et les organismes à but non lucratif et financer plus de programmes pour la réduction des déchets.
- Élaborer et mettre en œuvre la stratégie de l'économie circulaire.
- Collaborer avec les établissements d'enseignement, les entreprises et les organismes de la localité pour promouvoir et mettre au point des solutions innovantes.

REPORT 17
7 JULY 2021

Délai potentiel : à court, à moyen et à long termes

Besoin projeté 2

Prioriser la valeur des produits alimentaires pour rehausser la prévention des déchets alimentaires, qui est plus prioritaire dans la hiérarchie des déchets.

Lacunes et contraintes actuelles

- La production des déchets alimentaires est considérable; or, les déchets alimentaires ont un taux de captation modeste dans le bac vert (45 % des déchets ramassés sur le bord des rues comprennent des matières organiques et 39 % des déchets multirésidentiels comprennent des matières organiques en date de la vérification des déchets de 2018-2019); autrement dit, une part considérable des déchets est enfouie dans la décharge contrôlée, consomme la capacité de cette décharge et contribue aux changements climatiques.
- La promotion et l'information sont limitées ou inexistantes en ce qui concerne les avantages de réduire les déchets alimentaires évitables.
- Les plus grands producteurs de déchets de la chaîne logistique alimentaire ne relèvent pas des

Possibilités

- Mettre au point, en collaboration avec les partenaires de la Ville et avec les organismes à but non lucratif, la Stratégie de réduction des déchets alimentaires.
- Donner de l'information et faire de la sensibilisation dans le domaine des déchets alimentaires et de leur réduction, en donnant la priorité à l'amélioration de la sensibilisation à la valeur des aliments.
- Apporter de l'aide et nouer des partenariats avec les organismes et les entreprises dans l'évitement et la réduction des déchets alimentaires.

<p>compétences de la Ville, qui ne peut pas faire livrer les produits alimentaires non consommés aux organismes qui pourraient s'en servir à bon escient.</p> <ul style="list-style-type: none">• La Ville n'exerce aucun contrôle sur les habitudes d'achat des consommateurs ou de gestion des produits alimentaires dans les ménages.• La nouvelle réglementation provinciale (soit l'interdiction proposée des matières organiques dans les décharges contrôlées) et les cibles du gouvernement provincial dans le réacheminement des matières organiques devraient avoir des incidences sur les obligations de la Ville dans le réacheminement des matières organiques.	
<p>Délai potentiel : à court, à moyen et à long termes</p>	

Tableau 3 : Les besoins projetés – Programmes de réacheminement des déchets

Besoin projeté 3	
<p>Confirmer que la Ville dispose d'une capacité suffisante de traitement des matières organiques avant 2030 et sécuriser sa capacité au-delà de 2030, lorsque le contrat actuel de la Ville avec l'entreprise qui traite pour elle les matières organiques arrivera à expiration.</p>	
Lacunes et contraintes actuelles	Possibilités
<ul style="list-style-type: none">• Au moment d'écrire ces lignes, on ne connaît pas la capacité de traitement nécessaire à moyen et à long termes.• L'approche actuelle dans le traitement ne permet pas de créer de l'énergie renouvelable.• La capacité de planifier le tonnage projeté des déchets organiques est limitée en raison de l'évolution de la conjoncture réglementaire.• La capacité de traitement de l'installation actuelle de traitement des matières organiques dans le cadre du contrat n'est peut-être pas suffisante pour répondre aux besoins de la Ville si le réacheminement augmente considérablement entre 2020 et 2030.• Le contrat conclu avec l'entreprise actuelle de traitement des matières organiques arrive à expiration en 2030, ce qui oblige la Ville à déterminer la capacité de traitement	<ul style="list-style-type: none">• Confirmer les besoins en capacité de traitement à court, à moyen et à long termes.• Explorer, pour gérer les matières organiques, d'autres technologies qui génèrent aussi de l'énergie (de concert avec la stratégie de l'Évolution énergétique). <p>Analyser la possibilité de prendre en charge et de réacheminer des courants de matières supplémentaires et émergents afin d'éviter de les jeter ou de traiter de nouveaux courants en faisant appel à des technologies différentes (par exemple les emballages compostables).</p>

projetée au-delà de 2030.	
Délai potentiel : à court terme et de front avec l'élaboration du Plan directeur.	
Besoin projeté 4 Se pencher sur les options potentielles liées aux besoins projetés en capacité de traitement des bacs verts pour gérer les quantités projetées de feuilles et de résidus de jardinage à court et à moyen termes.	
Lacunes et contraintes actuelles <ul style="list-style-type: none">• On ne connaît pas la quantité totale de feuilles et de résidus de jardinage ramassés, puisque ces matières sont recueillies avec des déchets organiques domestiques.• Il est difficile de prévoir exactement le tonnage des feuilles et des résidus de jardinage, en tenant compte des incidences des changements climatiques, puisque le tonnage est largement tributaire des conditions climatiques comme la sécheresse ou les précipitations.• D'autres directions générales de la Ville font aussi appel au site de traitement des feuilles et des résidus de jardinage du chemin Barnsdale pour répondre à différents besoins opérationnels.	Possibilités <ul style="list-style-type: none">• Il est possible de réduire les frais de traitement en prenant les feuilles et les résidus de jardinage des bacs verts pour les livrer à l'installation de compostage de la Ville sur le chemin Barnsdale.• Évaluer la possibilité de recueillir et de traiter séparément des déchets organiques domestiques, les feuilles et les résidus de jardinage, notamment dans les sites de compostage en plein air décentralisés pour les feuilles et les résidus de jardinage à des points stratégiques sur tout le territoire de la Ville.• Se pencher, au-delà du compostage, sur d'autres technologies de traitement des feuilles et de résidus de jardinage qui pourraient aussi

<ul style="list-style-type: none"> • L'obligation actuelle de livraison ou de paiement avec Convertus oblige à confondre les déchets organiques domestiques et les feuilles et résidus de jardinage, ce qui limite le volume des feuilles et résidus de jardinage que l'on peut traiter séparément. • La collecte distincte des feuilles et des résidus de jardinage pourrait se révéler nécessaire à court terme afin de gérer la capacité de traitement et à plus long terme pour certaines technologies projetées de traitement, ce qui donnerait probablement lieu à des surcoûts et à des émissions de GES. 	<p>produire de l'énergie ou des biogaz (de concert avec la stratégie de l'Évolution énergétique).</p>
<p>Délai potentiel : à court terme.</p>	
<p>Besoin projeté 5</p> <p>Décider s'il faut mettre en œuvre un programme exhaustif et uniforme de réacheminement des déchets dans les lieux publics, notamment le recyclage et le réacheminement des matières organiques.</p>	
<p>Lacunes et contraintes actuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de programme formel de réacheminement des déchets pour les parcs. • Les déchets réacheminés et recueillis 	<p>Possibilités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre, pour les parcs, un programme de réacheminement des déchets, en misant sur les données et l'information apportées par le projet pilote en cours dans les parcs.

<p>dans les parcs et les espaces publics ont tendance à être très contaminés, ce qui a une incidence sur la négociabilité des matières recyclables.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La transition du Programme provincial des boîtes bleues avec le principe de la responsabilité individuelle des producteurs (RIP) devrait avoir une incidence sur le recyclage dans les parcs et dans certains espaces publics. 	<ul style="list-style-type: none"> • Se pencher sur la collecte des bacs verts et des excréments de chiens pour le programme de réacheminement des déchets dans les rues. • Se pencher sur l'utilisation de la technologie afin d'optimiser la collecte.
<p>Délai potentiel : à court et à moyen termes.</p>	
<p>Besoin projeté 6 : Définir une approche pour accroître le rendement du réacheminement des déchets sur le bord des rues, en rehaussant la participation aux programmes de réacheminement des déchets.</p>	
<p>Lacunes et contraintes actuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • On jette inutilement, dans la décharge contrôlée du chemin Trail, de grandes quantités de matières réacheminables (par exemple les matières organiques, les articles encombrants et les textiles) qui font déjà l'objet de programmes de réacheminement au lieu d'étudier d'autres possibilités de réacheminement. • La version actuelle du Règlement sur 	<p>Possibilités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les politiques et les approches à mettre en œuvre, dans l'éducation et la sensibilisation et dans l'application des lois et des règlements, afin de rehausser la participation de réacheminement des déchets déposés en bordure de rue, notamment en appliquant le règlement municipal en vigueur. • D'après les données de la vérification

<p>la gestion des déchets solides prévoit des mécanismes destinés à accroître le réacheminement des déchets en bordure de rue; or, ce règlement n'est pas parfaitement appliqué.</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'approche actuelle adoptée dans l'application des politiques et des règlements porte essentiellement sur l'information pour assurer la conformité, ce qui n'a pas donné des résultats optimaux dans le réacheminement. 	<p>la plus récente des déchets, les matières organiques offrent la meilleure occasion de réacheminement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mener des campagnes éclair ciblées pour l'application des lois et des règlements afin d'améliorer la sensibilisation et la participation aux programmes de réacheminement et de réduire la contamination. • Hausser le budget de promotion et d'information afin d'améliorer la sensibilisation.
<p>Délai potentiel : à court terme, puis à moyen et à long termes.</p>	
<p>Besoin projeté 7 : En étant conscient des difficultés inhérentes dans l'accroissement de la participation et dans le taux de réacheminement des déchets dans le secteur des immeubles à logements multiples, mettre tout en œuvre avec les intervenants (propriétaires d'immeubles, gestionnaires immobiliers et résidents) dans ce secteur afin d'améliorer le rendement dans le réacheminement des déchets multirésidentiels.</p>	
<p>Lacunes et contraintes actuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de participation et d'incitation, dans ce secteur, pour mettre en œuvre et améliorer des programmes de collecte et de réacheminement s'il n'y a pas d'exigences réglementaires suffisantes, de mesures d'application et de programmes d'incitation 	<p>Possibilités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualiser les exigences en vigueur dans la gestion des déchets pour les nouvelles demandes d'aménagement afin d'y intégrer de meilleures règles de l'art. • Mettre au point la Stratégie de gestion des déchets des immeubles à

<ul style="list-style-type: none">• La décision d'étendre les programmes de réacheminement dans les immeubles à logements multiples appartient au personnel de la gestion immobilière, et non aux résidents.• Les lignes directrices et les normes d'aménagement destinées à accroître la participation aux programmes et le réacheminement sont périmées.• Difficultés relatives au volume dont on dispose dans les logements et dans les immeubles pour les bacs de gestion des déchets• Faible taux de captation des matières recyclables et taux de contamination élevés	<p>logements multiples en recommandant des politiques, des programmes et des initiatives précis pour promouvoir le réacheminement dans ce secteur.</p> <ul style="list-style-type: none">• Mettre au point une stratégie et des campagnes de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du réacheminement à l'intention des immeubles à logements multiples.• Se pencher sur différentes technologies qui permettraient d'accroître le réacheminement des déchets dans le secteur des immeubles à logements multiples (par exemple, le traitement des déchets mixtes).• Travailler de concert avec les propriétaires d'immeubles et se pencher sur les mesures d'incitation pour réaménager les colonnes vide-ordures existantes afin de promouvoir le réacheminement des déchets.
<p>Délai potentiel : à court terme, puis à moyen et à long termes.</p>	
<p>Besoin projeté 8</p> <p>Recenser les courants de déchets précis qui pourraient être réacheminés au lieu</p>	

d'être enfouis dans la décharge contrôlée et mettre au point de nouveaux programmes de collecte et de réacheminement pour capter ces courants de déchets.

Lacunes et contraintes actuelles

- Les données de la vérification des déchets sont limitées sur les différents courants de déchets qui pourraient être réacheminés; il n'y a pas non plus suffisamment de données sur les quantités produites.
- Il n'y a pas suffisamment de points de collecte accessibles toute l'année pour que le public puisse déposer les déchets de ces courants.
- Il n'y a pas suffisamment d'options ni d'infrastructures locales de recyclage pour promouvoir de nouveaux programmes de réacheminement des déchets.
- Il se peut que les résidents tardent à participer aux nouveaux programmes de réacheminement des déchets, puisqu'il faut compter du temps pour les sensibiliser et modifier leurs comportements.

Possibilités

- Recenser les occasions de réutiliser les matières et de les commercialiser au lieu de les enfouir dans la décharge contrôlée (par exemple les textiles, les tapis, les matelas et les matériaux de construction et de démolition).
- Déterminer les moyens d'améliorer les programmes existants de recyclage des textiles.
- Se pencher sur le programme des articles encombrants recyclables.
- Mettre en œuvre les mécanismes de la politique auxiliaire au moment d'adopter les nouveaux programmes de réacheminement afin d'encourager le réacheminement des déchets et de promouvoir la séparation des déchets à la source (par exemple les interdictions et les frais d'enfouissement).

Délai potentiel : il faudrait commencer à planifier les nouveaux programmes à court terme et les mettre en œuvre à moyen et à long termes.

Besoin projeté 9

Dans les événements spéciaux, les pratiques de la gestion des déchets devraient promouvoir et favoriser la minoration et le réacheminement des déchets.

Lacunes et contraintes actuelles

- Il n'y a pas de politique précise pour l'évitement et la réduction des déchets ni d'exigences obligatoires dans le réacheminement et le recyclage des déchets dans le cadre des événements spéciaux.
- La Ville n'est guère en mesure de maîtriser les décisions d'achat des consommateurs et des entreprises et est donc très limitée dans les moyens permettant de contrôler les types et les quantités de déchets produits dans les événements spéciaux.

Possibilités

- Mettre au point un plan pour échelonner les exigences supplémentaires de la gestion des déchets dans les événements plus ou moins importants à court, à moyen et à long termes, notamment grâce à des partenariats d'information financés par la Ville (par exemple la trousse d'outils et les efforts de rayonnement de la Ville dans les événements spéciaux).
- Se pencher sur l'adoption des exigences dans les règlements municipaux pour faire état des moyens de collecte, de traitement et d'élimination des matières dans les événements spéciaux et les festivals.
- Revoir l'entente de location des installations de la Ville pour y intégrer l'évitement, la réduction et le recyclage des déchets dans les événements plus ou moins importants organisés dans les établissements de la Ville.

Délai potentiel : à court terme.

Tableau 4 : Les besoins projetés – Collecte et dépose des matières

Besoin projeté 10

En s'inspirant des systèmes, des services et des programmes actuels, recenser d'autres moyens, plus pratiques et accessibles pour les résidents et les clients, de ramasser économiquement les matières.

Lacunes et contraintes actuelles

- On ne connaît pas, au moment d'écrire ces lignes, les changements à apporter au Programme des boîtes bleues dans le cadre de l'application du principe de la responsabilité individuelle des producteurs, ce qui aura une incidence sur les programmes et les contrats projetés de collecte des déchets résidentiels.
- On ne sait pas s'il est ni quand il serait opportun que la Ville commence à faire appel à des postes de transfert dans le cadre du réseau de collecte.
- Les contrats de collecte limitent les délais dans lesquels on peut apporter des changements majeurs au système et à l'approche dans le cadre de la collecte.
- Puisque la Ville se développe et que l'achalandage augmente, les délais à compter pour se rendre dans les installations de gestion des déchets pour les véhicules de collecte des déchets résidentiels augmenteront, ce

Possibilités

- Se pencher sur des solutions de rechange pour la collecte des articles encombrants, notamment les options permettant de ramasser séparément ces articles, d'appeler pour les faire ramasser ou de payer des frais de service.
- Se pencher sur l'augmentation de la liste des matières recueillies sur le bord de la rue.
- Analyser les incidences, sur la viabilité et les coûts, de la collecte séparée des feuilles et des résidus de jardinage, en tenant compte de la technologie de traitement projetée pour les matières organiques au-delà de 2030.
- Mener une étude de l'efficacité de la collecte en bordure de rue.
- Analyser la possibilité d'automatiser la collecte.
- Analyser les différentes technologies de collecte pour assurer l'efficacité et promouvoir les initiatives de réduction

qui aura pour effet d'accroître les coûts de la collecte et les émissions de GES.	du carbone.
Délai potentiel : à court terme.	
Besoin projeté 11 Se consacrer progressivement à l'aménagement d'un parc de véhicules de collecte des déchets solides sans émission	
Lacunes et contraintes actuelles <ul style="list-style-type: none">• Il n'y a pas, à l'heure actuelle, de solution de rechange raisonnable pour remplacer le carburant diesel et réduire l'empreinte carbone.• La technologie des véhicules de collecte entièrement électriques se situe toujours dans les premières phases des essais pour le parc des véhicules de collecte des déchets.• Il faudra investir considérablement dans les infrastructures pour assurer l'électrification du parc projeté de véhicules de collecte des déchets.• La technologie évolue plus lentement que prévu pour les solutions de rechange des véhicules et de l'équipement diesel lourds, dont les	Possibilités <ul style="list-style-type: none">• Transition avec un parc de véhicules de collecte des déchets solides sans émission au fil du temps, lorsque la technologie deviendra opérationnellement viable.• Remplacer les voitures, les camionnettes et les véhicules utilitaires sport légers à l'intention du personnel de la Ville, dont les inspecteurs de la gestion des déchets, et les véhicules de collecte des déchets dans les parcs par des modèles hybrides ou électriques lorsque les véhicules exploités atteignent la fin du cycle de leur durée utile.• Mettre à l'essai les technologies

<p>compacteurs utilisés dans l'exploitation des décharges.</p>	<p>éprouvées et les carburants de rechange pour savoir s'ils répondent aux besoins opérationnels d'Ottawa et de la Ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer les besoins pour l'écologisation du parc dans le cadre des contrats projetés de collecte des déchets. • Continuer les études des options des solutions de rechange dont l'empreinte carbone est moindre pour les véhicules et les types de carburant du parc des véhicules de collecte des déchets de la Ville et le parc de véhicules de la décharge contrôlée jusqu'à ce que le parc électrique ait fait ses preuves.
<p>Délai potentiel : à court, à moyen et à long termes, lorsque la technologie sera viable pour répondre aux besoins opérationnels, que l'on renouvellera les contrats et que les véhicules atteindront la fin de leur durée utile.</p>	
<p>Besoin projeté 12</p> <p>Améliorer la praticité et prévoir d'autres possibilités de dépose des déchets à l'intention des résidents afin de promouvoir la réduction, la réutilisation et le recyclage.</p>	
<p>Lacunes et contraintes actuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les possibilités de dépose des déchets offertes aux résidents sont 	<p>Possibilités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître le nombre de dépôts mobiles d'un jour existants pour les

<p>limitées, au-delà des partenaires du programme Rapportez-les! et des dépôts mobiles de déchets dangereux.</p> <ul style="list-style-type: none">• L'approche actuelle des points de dépôt mobile dans l'élimination des déchets municipaux dangereux ou spéciaux n'est pas offerte toute l'année ou n'est pas pratique pour tous les résidents, et on ne connaît pas parfaitement l'incidence de la transition avec le principe de la RIP.	<p>déchets municipaux solides dangereux, notamment la possibilité d'offrir des dépôts accessibles toute l'année.</p> <ul style="list-style-type: none">• Se pencher sur la viabilité d'organiser des activités de dépôt pour promouvoir la réutilisation, ainsi que des dépôts de quartiers temporaires ou permanents, notamment en nouant des partenariats avec des organismes de bienfaisance locaux ou d'autres groupes à but non lucratif.• Se pencher sur la viabilité des centres spécialisés de réutilisation, qui pourraient être temporaires ou permanents, et qui font intervenir des partenariats avec les organismes communautaires ou des organismes de bienfaisance qui se consacrent à la réutilisation.• Étendre la zone actuelle de dépôt de la décharge contrôlée du chemin Trail à un plus grand nombre de matières réacheminables.
<p>Délai potentiel : à court terme.</p>	

Tableau 5 : Les besoins projetés – Récupération des déchets et de l'énergie

Besoin projeté 13

Déterminer les technologies ou les approches auxquelles on fera appel, le cas échéant, pour récupérer les déchets afin de prolonger la durée utile de la décharge

contrôlée du chemin Trail.

Lacunes et contraintes actuelles

- L'installation du chemin Trail a une capacité résiduelle estimée à 30 %, et si on fait à court terme un minimum d'efforts pour en étendre la durée utile, on aura peu de temps pour mettre en œuvre une solution de rechange afin de pouvoir en étendre la capacité, compte tenu des approbations réglementaires et des délais de délivrance de permis laborieux et incertains.
- À l'heure actuelle, on ne sait pas, du point de vue de la réglementation provinciale, dans quelle mesure les technologies de récupération des déchets auront une incidence sur le réacheminement.
- Certaines technologies de récupération des déchets n'ont pas fait leurs preuves à l'échelle nécessaire des besoins de la Ville et exigent un courant de déchets homogène.
- Les dépenses en immobilisations et les frais d'exploitation, après les recettes, des technologies de rechange sont très élevés par rapport au coût de l'enfouissement dans les

Possibilités

- Mener une étude pour savoir s'il faut faire appel à des technologies ou à des approches de récupération des déchets afin de prolonger la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail et, le cas échéant, confirmer la technologie ou l'approche privilégiée pour la récupération des déchets.
- Se pencher sur les possibilités de financement, de recettes et de partenariats.

décharges publiques.	
Délai potentiel : Lancer l'étude à court terme, dans une analyse de rentabilisation ou une étude de viabilité. L'on s'attend à ce que l'implantation et l'autorisation des installations n'interviennent qu'à moyen terme; on pourrait commencer à exploiter les installations à moyen et à long termes.	
Besoin projeté 14 Définir une approche pour l'utilisation des gaz d'enfouissement et pour la production de l'énergie à l'expiration, en 2027, du contrat actuel avec PowerTrail.	
Lacunes et contraintes actuelles <ul style="list-style-type: none">On ne connaît pas le délai dans lequel on mettra en œuvre des mesures plus ambitieuses pour le réacheminement des matières organiques, ce qui aura une incidence sur la qualité et l'offre des gaz d'enfouissement.Pour des modèles dans le cadre de la stratégie de l'Évolution énergétique, il faut éliminer la production de l'électricité par combustion, sauf si on doit assurer la redondance ou la résilience du réseau.	Possibilités <ul style="list-style-type: none">Analyser les différentes utilisations des gaz d'enfouissement produits (par exemple le gaz naturel renouvelable [GNR]).Estimer les quantités projetées des gaz de remblai, afin de pouvoir déterminer les moyens grâce auxquels la Ville pourra gérer les gaz de remblai de la décharge contrôlée du chemin Trail.Se pencher sur les possibilités de capter de plus grandes quantités de gaz à effet de serre que devrait produire la décharge contrôlée du chemin Trail à partir de 2021.

Délai potentiel :

Besoin projeté 15

Déterminer les technologies ou les approches de récupération de l'énergie auxquelles on fera appel pour récupérer le plus grand volume d'énergie possible dans le courant des déchets et pour produire l'énergie renouvelable à partir des déchets.

Lacunes et contraintes actuelles

- La technologie actuelle du traitement des matières organiques ne permet pas de produire de l'énergie renouvelable, et le contrat est en vigueur jusqu'en 2030.
- À l'heure actuelle, tous les déchets résidentiels sont enfouis dans la décharge contrôlée du chemin Trail, ce qui limite la possibilité de produire de l'énergie renouvelable à partir de ces déchets.
- Il faudra que les résidents modifient considérablement leurs comportements pour promouvoir le réacheminement des matières organiques et permettre de produire de l'énergie renouvelable.

Possibilités

- Se pencher sur l'ensemble des technologies offertes pour récupérer l'énergie à partir des déchets afin de recenser les options viables, dont les technologies qui permettent de créer de l'énergie renouvelable à partir des déchets organiques domestiques.
- Recenser les technologies qui permettraient de réduire les gaz à effet de serre et de produire des avantages compensatoires, ce qui permettrait à la Ville d'atteindre ses cibles dans la réduction des gaz à effet de serre.
- Se pencher sur les possibilités de faire des déchets forestiers produits dans les opérations de la Ville un courant de déchets complémentaire afin de produire de l'énergie.
- Explorer et faire fructifier les possibilités (dont les partenariats et les contrats) que pourraient offrir les projets de règlement du

	<p>gouvernement provincial pour aménager plus économiquement de plus vastes décharges afin de gérer les matières des autres municipalités et, éventuellement, du secteur ICI.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tâcher d'atteindre les cibles de la réduction des gaz à effet de serre et de la production de l'énergie renouvelable indiquées dans le Plan directeur sur les changements climatiques de la Ville.
<p>Délai potentiel : à court terme.</p>	

Tableau 6 : Les besoins projetés – Gestion résiduelle

<p>Besoin projeté 16</p> <p>Puisqu'il s'agit d'une infrastructure essentielle de la Ville, déterminer les moyens de prolonger la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail pour en maximiser la durée et planifier une nouvelle capacité d'élimination dans les cas nécessaires.</p>	
<p>Lacunes et contraintes actuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Incertitude qui plane sur la date estimative à laquelle la décharge contrôlée tournera au maximum de sa capacité, en raison des nombreux facteurs qui se répercutent sur la durée de la décharge et en partie parce que la méthodologie actuelle utilisée pour évaluer la durée utile de cette décharge ne tient pas compte de facteurs prospectifs comme la 	<p>Possibilités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adopter, pour les besoins de la planification et du compte rendu de la durée utile de la décharge contrôlée, une méthodologie de calcul qui prévoit des facteurs prospectifs comme la croissance démographique, la production des déchets et les taux estimés de réacheminement. (Cf. la section ci-après sur les principales considérations pour de plus amples

<p>croissance démographique projetée, la production et les taux estimatifs de réacheminement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • À l'heure actuelle, les changements qui se produisent dans l'industrie de la gestion des déchets sont nombreux, ce qui influera sur les quantités projetées de déchets à éliminer (par exemple la réglementation et l'évolution de la composition des déchets) : on ne connaît pas avec certitude, au moment d'écrire ces lignes, l'incidence de ces changements sur la capacité de la décharge contrôlée. 	<p>renseignements.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre au point, à court terme, une stratégie d'élimination des déchets résiduels qui tient compte des options dans le prolongement de la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail. (Cf. la section ci-après sur les principales considérations pour de plus amples renseignements.) • Minorer le volume de matières enfouies pour accroître la capacité de la décharge. • Remanier et rehausser l'exploitation de la décharge contrôlée pour en maximiser la capacité. • Se pencher sur les options potentielles d'agrandissement vertical de la décharge contrôlée. • Confier l'élimination des déchets à d'autres décharges.
<p>Délai potentiel : à court terme.</p>	
<p>Besoin projeté 17</p> <p>Déterminer la vocation projetée des terrains-tampons, notamment pour les possibilités opérationnelles, d'aménagement communautaire et de démonstration dans le cadre des projets pilotes.</p>	
<p>Lacunes et contraintes actuelles</p>	<p>Possibilités</p>

<ul style="list-style-type: none"> • La Ville est propriétaire d'un certain nombre de terrains attenants au site de la décharge contrôlée du chemin Trail ou dans le voisinage de ce site et de la décharge contrôlée fermée de Nepean; certains terrains ne sont pas aménagés à l'heure actuelle. • Chacun de ces terrains-tampons donne lieu à des contraintes (comme la superficie disponible) qu'il faudrait examiner intégralement avant d'en déterminer la vocation potentielle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Vocation potentielle de ces sites au-delà de la durée des besoins opérationnels, dont les sites projetés de gestion des déchets, les aménagements communautaires (comme les parcs de circuits BMX, l'observatoire d'oiseaux ou les sentiers en pleine nature) ou les possibilités de mener des projets pilotes d'innovation ou des projets de démonstration.
<p>Délai potentiel : à court terme.</p>	

Tableau 7 : Les besoins projetés – Gestion des déchets produits par les établissements et les opérations de la Ville

<p>Besoin projeté 18</p> <p>Mettre au point une stratégie définissant les moyens grâce auxquels on peut éviter, réduire et réacheminer plus de déchets, au lieu de les réacheminer, dans les établissements et les opérations de la Ville.</p>	
<p>Lacunes et contraintes actuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a pas de stratégie de réduction et de réacheminement des déchets propre aux établissements ou aux opérations de la Ville. • Il n'y a pas de programme exhaustif et uniforme de réacheminement des déchets en vigueur dans l'ensemble des établissements et des opérations 	<p>Possibilités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre au point une stratégie municipale de réduction et de réutilisation des déchets. • Revoir les possibilités de promouvoir les règles de l'art et les principes de la réduction des déchets et de l'économie circulaire dans l'ensemble des opérations de la Ville.

<p>de la Ville.</p> <ul style="list-style-type: none">• Dans leurs contrats, les fournisseurs et les entrepreneurs n'ont pas l'obligation d'éviter ou de réduire les déchets.• L'approche dans la gestion des déchets dans l'ensemble de la municipalité est décentralisée, ce qui explique l'absence de normalisation dans les programmes de gestion des déchets, les exigences des contrats et les services.	<ul style="list-style-type: none">• Faire appel au pouvoir d'achat de la Ville afin de promouvoir les principes de la réduction et de la réutilisation des déchets et de l'économie circulaire.• Mettre en œuvre, dans tous les établissements de la Ville, un programme de gestion des déchets en adoptant la même image de marque.• Miser sur les cahiers des charges des bâtiments et de la construction pour promouvoir l'économie circulaire.• Financer les organismes qui ont des affinités ou nouer des partenariats avec eux pour incubier les technologies innovantes et les nouveaux concepts opérationnels qui promeuvent l'économie circulaire et les initiatives « zéro déchet » à mettre en œuvre dans les établissements ou les opérations de la Ville.
<p>Délai potentiel : à court terme.</p>	

Tableau 8 : Les besoins projetés – Répondre aux besoins du réseau

Besoin projeté 19

Étendre ou modifier les technologies et les approches auxquelles on fait appel pour rejoindre la clientèle diverse de la Ville, afin de susciter les changements de comportement souhaités et de respecter les priorités des programmes.

Lacunes et contraintes actuelles	Possibilités
<ul style="list-style-type: none">• Il faut miser sur les initiatives de promotion et d'information existantes et les étendre pour créer et soutenir les changements de comportement souhaités et pour respecter les priorités des programmes.• Les Services des déchets solides n'ont pas leur propre compte sur les réseaux sociaux, puisque la Ville fait appel au même compte pour les plateformes des réseaux sociaux (Twitter, Facebook, Instagram et LinkedIn) afin de promouvoir toute l'actualité des directions générales de la municipalité. Même si ce compte unique élargit le public cible, l'actualité de la gestion des déchets est en concurrence avec l'actualité des autres directions générales de la Ville.• Dans la promotion et l'information et dans les efforts de rayonnement, le budget et l'effectif sont limités au statu quo.• Il est difficile de mesurer l'incidence des campagnes d'information et de consultation sur le rendement des programmes de gestion des déchets.	<ul style="list-style-type: none">• Consulter davantage les résidents et les autres intervenants afin de modifier les comportements liés à leurs pratiques actuelles dans la gestion des déchets.• Mettre au point et appliquer des tactiques sur mesure et précises pour la diffusion des messages et les efforts de rayonnement afin de veiller à ce que ces tactiques cadrent avec les résultats des études de marché pour mieux faire connaître les programmes de réacheminement et promouvoir les changements de comportement.• Mener des efforts de rayonnement auprès de tous les ménages qui ne participent pas aux programmes de réacheminement et apporter des réponses à leurs questions, en plus de leur fournir des documents précis pour la promotion et l'information.• Récompenser les clients qui adoptent des comportements et des pratiques modèles dans la gestion des déchets (par exemple dans le cadre du programme Gold Star).• Tenir compte de la diversité culturelle en déployant des campagnes et des

	ressources multilingues.
Délai potentiel : à court, à moyen et à long termes.	
Besoin projeté 20 En mettant en place les outils réglementaires voulus, on pourra éviter que les déchets entrent dans le réseau et on améliorera les pratiques de tri et les taux de participation aux programmes de réacheminement des déchets de la Ville.	
Lacunes et contraintes actuelles <ul style="list-style-type: none">• On n'applique pas assez rigoureusement le règlement actuel et les limites fixées pour les déchets déposés sur le bord de la rue dans le Règlement sur la gestion des déchets solides.• À l'heure actuelle, l'utilisation que l'on fait des outils d'aménagement et d'urbanisme destinés à encourager l'intégration de la conception du réacheminement des déchets dans les nouveaux projets d'aménagement et dans les propriétés réaménagées est limitée.• Les établissements de la Ville n'ont pas du tout l'obligation de mettre en œuvre des programmes de réacheminement des déchets,	Possibilités <ul style="list-style-type: none">• Envisager de mettre en œuvre de nouvelles approches-cadres qui s'harmonisent avec la vision, les principes directeurs et les objectifs du Plan directeur de la gestion des déchets solides (par exemple le péage des frais de dépôt des déchets, l'utilisation des sacs transparents pour les déchets et la réduction des limites fixées pour la collecte des déchets, l'interdiction de déposer certaines matières sur le bord des rues et le règlement obligatoire sur la décharge contrôlée).• Actualiser le Règlement municipal sur la gestion des déchets pour tenir compte des changements apportés dans le cadre de l'application du principe de la RIP pour veiller à ce

<p>notamment les programmes de recyclage et de bac vert, quels que soient leur taille, leur vocation ou le volume de déchets qu'ils produisent.</p>	<p>que les matières désignées dont les producteurs sont responsables ne soient pas acceptées dans le réseau de gestion des déchets de la Ville.</p> <ul style="list-style-type: none">• Mettre en œuvre des lignes directrices, des politiques et des règlements municipaux dans l'urbanisme et l'aménagement pour promouvoir les règles de l'art de la gestion des déchets.• Envisager d'imposer des conditions à une partie ou à la totalité des entreprises titulaires de permis pour intégrer la gestion et le réacheminement des déchets dans la collectivité.
<p>Délai potentiel : à court terme.</p>	
<p>Besoin projeté 21</p> <p>Assurer la viabilité financière à long terme du réseau de gestion des déchets solides pour veiller à l'efficacité des opérations et de la gestion des infrastructures de traitement des déchets solides</p>	
<p>Lacunes et contraintes actuelles</p> <ul style="list-style-type: none">• Absence de plan financier à long terme pour les Services des déchets solides• Sources de financement des besoins projetés du programme des	<p>Possibilités</p> <ul style="list-style-type: none">• Augmenter les taux d'utilisation actuels afin de mieux financer les coûts, notamment en adoptant éventuellement un service public financé intégralement par les taux

<p>infrastructures, notamment en augmentant le Fonds de réserve pour la gestion des déchets solides</p> <ul style="list-style-type: none">• Incertitude qui plane sur les incidences chronologiques et financières de la transition, avec le principe de la RIP, du Programme des boîtes bleues et des programmes municipaux de gestion des déchets solides dangereux• Pour des raisons d'abordabilité, l'enveloppe budgétaire vient limiter le calendrier, la portée et l'envergure de ce qui peut être pris en compte dans le Plan directeur.• Pour atteindre les cibles de la réduction des GES, il se peut que l'on doive faire appel à des technologies de gestion des déchets plus onéreuses par rapport à celles que l'on mettrait normalement en application.	<p>appliqués.</p> <ul style="list-style-type: none">• Réaffectation, aux besoins projetés du réseau de gestion des déchets, de tous les fonds excédentaires actuellement consacrés aux programmes provinciaux de responsabilisation des producteurs (dont la boîte bleue)• Surveillance permanente des subventions à consacrer à des projets d'infrastructures• Partenariats publics-privés pour la réalisation des projets d'infrastructures.• Se pencher sur les possibilités de nouer des partenariats avec d'autres municipalités afin de compenser les frais d'exploitation et les dépenses en immobilisations des nouvelles décharges (par exemple pour la digestion anaérobie).• Recenser d'autres possibilités de produire des recettes ou d'économiser des coûts.
<p>Délai potentiel : à court terme.</p>	

Comme pourra le constater le Conseil municipal, le personnel se pencher déjà sur certaines lacunes, contraintes et possibilités énumérées ci-dessus dans le cadre des projets constitutifs du Plan directeur (par exemple dans l'examen des options de réacheminement des déchets déposés sur le bord des rues, dans lequel le personnel

**REPORT 17
7 JULY 2021**

explore les outils réglementaires à mettre en place pour éviter que les déchets entrent dans le réseau et pour améliorer les pratiques de tri et les taux de participation dans les programmes de réacheminement des déchets de la Ville), ainsi que d'autres plans municipaux (comme le Plan financier à long terme des Services des déchets solides, qui assurera la viabilité financière à long terme du réseau de gestion des déchets solides pour l'efficacité de l'exploitation et de la gestion des infrastructures des déchets solides). Dans les réactualisations quinquennales du Plan directeur, le personnel de la Ville tâchera de s'assurer que les besoins exacts et actualisés sont captés et satisfaits.

Les principales considérations et les principaux éléments qui pourraient influencer sur la gestion à long terme des déchets dans la Ville d'Ottawa

En s'inspirant de la description exhaustive des besoins ci-dessus, l'avenir de la gestion des déchets comporte de nombreuses inconnues pour les municipalités en général et pour Ottawa en particulier. L'analyse qui suit met en lumière les principales considérations et les principaux points qui pourraient se répercuter sur la gestion à long terme des déchets sur le territoire de la Ville d'Ottawa et dont il faut tenir compte dans l'élaboration du Plan directeur. Il faudra aussi se pencher sur les mises à jour projetées du Plan directeur pour permettre à la Ville de rester souple et de continuer de s'adapter à l'évolution de ces risques et considérations.

La durée utile de la décharge contrôlée

Comme le précise le rapport sur la Feuille de route de juin 2019, dans lequel on constate que la Ville n'a pas de version à jour complète de son Plan directeur de la gestion intégrée des déchets depuis qu'il a été approuvé en 2003, l'on s'attendait à ce que le processus actuel d'établissement du Plan directeur permette de recenser un certain nombre de secteurs dans lesquels la Ville n'appliquait pas, au moment d'écrire ces lignes, les règles de l'art. Le mode d'estimation de l'espérance de la durée utile de la décharge contrôlée est l'un des secteurs qui ont été cernés dans le processus d'établissement du Plan directeur et mis en lumière dans l'analyse de l'évaluation des besoins.

Le Conseil municipal pourra se rappeler qu'au début des années 2000, on estimait que la décharge contrôlée du chemin Trail (DCCT) tournerait au maximum de sa capacité et fermerait en 2009. En 2005, le ministère a approuvé l'évaluation environnementale de l'agrandissement de la DCCT, en rallongeant de 10 à 40 années supplémentaires la durée utile de la décharge contrôlée (pour la période comprise entre 2019 et 2049). À l'époque, dans l'extrémité inférieure de l'estimation, on supposait qu'il n'y aurait pas de changement dans le réacheminement des déchets et que l'on ne ferait pas appel à des décharges privées; dans l'extrémité supérieure de l'estimation, on supposait que l'on apporterait de grandes améliorations au réacheminement des déchets et dans l'utilisation des décharges privées.

Jusqu'à maintenant, la Ville s'en est remise au Rapport annuel de surveillance (RAS), qui constitue une méthodologie de conformité à laquelle elle fait appel pour déposer ses rapports annuels auprès du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs; cette méthodologie fait appel à des indicateurs statistiques décalés comme la consommation de l'espace aérien des années précédentes, pour estimer le volume restant de la durée utile de la décharge contrôlée. L'analyse des besoins menée dans cette phase du processus de la planification des déchets a permis de constater que le RAS n'est pas adapté aux besoins de la planification à long terme des déchets puisqu'il ne tient pas compte de différents facteurs comme l'évolution des pratiques opérationnelles de la décharge contrôlée (compaction et utilisation du couvert), la croissance démographique, l'expansion des programmes de réacheminement, l'accroissement du réacheminement ou l'évolution des habitudes de consommation.

Dans le rapport sur la Feuille de route du Plan directeur de la gestion des déchets solides de 2019 et dans le rapport de la phase 1 de 2020, on a fait appel au Rapport annuel de surveillance pour fixer les dates de clôture de 2042 et de 2041. Pour les besoins de ce rapport de la phase 2, le personnel a mené un examen détaillé des calculs du Rapport annuel de surveillance de 2019, en se consacrant essentiellement aux tendances dans l'évolution de l'élimination des déchets. D'après le volume restant selon les modalités précisées dans le RAS de 2019, on estime qu'il reste une capacité d'environ 30 % dans la décharge contrôlée du chemin Trail, ce qui permet de constater, de concert avec l'examen mené par le personnel sur les tendances de l'évolution de

l'élimination des déchets, que si la Ville garde le statu quo dans la réduction et le réacheminement des déchets, la décharge contrôlée du chemin Trail devrait atteindre sa pleine capacité entre 2036 et 2038.

En sachant que la décharge contrôlée du chemin Trail s'emplit plus rapidement que prévu auparavant et que si l'on consacre un minimum d'efforts, à court terme ou dans l'immédiat, pour accroître considérablement la durée utile de la décharge, il se pourrait que le Plan directeur ne puisse pas atteindre l'objectif proposé dans le prolongement de la durée utile de la décharge contrôlée au-delà de l'horizon de 30 ans du Plan. Pour corriger ce problème, le personnel de la Ville continuera de se pencher sur les améliorations à apporter aux opérations de la décharge contrôlée, par exemple dans la récente transition avec la plateforme de poussage pour optimiser la compaction des déchets, ce qui fait aussi en sorte qu'il n'est plus nécessaire de prévoir les tonnages des résidus de déchetage des carcasses d'automobiles. En outre, le personnel entend accomplir des progrès dans l'élaboration de la Stratégie de la gestion des déchets résiduels (SGDR), qui sera ciblée.

La SGDR permettra de revoir les méthodologies de calcul de la durée utile de la décharge contrôlée, afin d'adopter une méthodologie de calcul qui correspondra aux règles de l'art et qui permettra de connaître une fourchette plus fiable du point de vue du nombre d'années pour ce qui est du volume restant de la décharge contrôlée du chemin Trail. Cette stratégie permettra aussi d'analyser une série d'options, qui cadreront avec celles qui ont été recensées dans la liste détaillée des options afin de préserver le volume restant et de prolonger la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail. De concert avec les travaux consacrés aux projets constitutifs existants, qui visent à rehausser le réacheminement des déchets au lieu de les enfouir dans la décharge publique à court terme, cette stratégie visera dans l'ensemble à atteindre l'objectif du Conseil, soit prolonger la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail au-delà de la durée de 30 ans du Plan directeur. La promotion de ces travaux cadre avec les priorités du mandat du Conseil municipal, de même qu'avec l'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs proposés pour le Plan directeur.

La SGDR permettra de se pencher sur la possibilité de mettre en œuvre un ensemble de politiques, de programmes et de mécanismes nouveaux afin de réduire le volume de déchets enfouis dans la DCCT au-delà de la durée du Plan directeur de 30 ans pour l'élimination des déchets. Cette stratégie permettra aussi de se pencher sur une série d'options qui consisteront notamment à interdire certaines matières (comme les déchets de construction et de démolition) à enfouir dans la DCCT, à augmenter les frais d'enfouissement pour certains types de matières, à faire fructifier les technologies et à explorer les options pour la mise en vitrine des technologies de la DCCT, de même qu'à se pencher sur les possibilités d'éliminer les déchets dans d'autres décharges locales du secteur privé. Le rapport sur la Feuille de route, qui définira la portée de la SGDR et qui donnera d'autres détails sur l'élaboration de la stratégie, sera présenté au Comité et au Conseil municipal au troisième trimestre de 2021. Le rapport sur la Feuille de route, qui définira la portée de la SGDR et qui donnera d'autres détails sur l'élaboration de la stratégie, sera présenté au Comité et au Conseil municipal au troisième trimestre de 2021.

Les modifications apportées à la réglementation

Comme l'indique la section Contexte de ce rapport, on propose d'apporter des modifications à deux grands programmes de réacheminement des déchets du gouvernement provincial qui auront une incidence sur le réseau de gestion des déchets d'Ottawa dans le proche avenir. La première modification porte sur la transition du Programme des boîtes bleues du gouvernement provincial avec le principe de la RIP, ce qui aura sans aucun doute une incidence sur le volume de déchets et sur le mode de gestion des déchets de la Ville. Deuxièmement, le gouvernement provincial adoptera dans un proche avenir le principe de la RIP dans le cadre du programme des produits dangereux et spéciaux (PDS), qui s'appelait auparavant le « Programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS) ».

Le gouvernement provincial publiera, le 3 juin 2021, la version définitive du règlement sur les boîtes bleues. Le personnel revoit actuellement dans les détails cette version définitive du règlement pour connaître les incidences à court et à plus long termes de la transition du programme de recyclage de la Ville avec le principe de la RIP. Même si la

version définitive du règlement a été publiée, il y a toujours des inconnues considérables en ce qui concerne les incidences de cette modification sur le traitement et la planification projetés des déchets de la Ville. Le calendrier de publication de ce règlement cadre bien avec le processus d'établissement du Plan directeur, puisqu'on peut désormais revoir ces options, qui avaient été mises en veilleuse tant que la version définitive du règlement ne serait pas publiée, afin de savoir si on peut les intégrer dans le processus d'évaluation d'après l'importance des détails nommés dans ce règlement.

En ce qui a trait au programme des PDS, la version définitive du règlement a été publiée le 8 juin 2021. Le personnel de la Ville mènera un examen rigoureux de la version définitive du règlement afin de connaître les incidences de ces exigences sur le rôle que la Ville jouera dans la gestion des PDS. Toutefois, d'après la version provisoire du règlement publiée par le gouvernement provincial, seule une certaine partie des PDS devrait relever intégralement de la responsabilité des producteurs, qui seront appelés à gérer et à financer l'intégralité des coûts à engager pour bien recycler et éliminer ces matières. Une grande partie des matières que gère actuellement la Ville dans le cadre de son programme de PDS et qui n'est pas visée par la réglementation en vigueur devrait toujours relever de la responsabilité de la Ville, qui devra continuer de recueillir ces matières, les recycler et les éliminer en toute sécurité. En raison de cette responsabilité, la Ville devra financer l'intégralité des coûts liés à la gestion de ces matières. Il y a un risque, puisque si deux organismes différents sont responsables de la gestion des PDS, soit les producteurs et les municipalités, la Ville aura besoin de son propre réseau pour ramasser les articles qui ne relèvent pas de la RIP, de concert avec le réseau mis sur pied par les producteurs, qui pourrait se révéler impratique et déroutant pour les résidents. Les producteurs devront exploiter leur propre réseau de collecte, et il se pourrait qu'ils souhaitent coordonner la collecte de ces produits dans les dépôts municipaux, puisque le règlement leur permet de se prévaloir de différentes options pour répondre aux besoins en accessibilité des consommateurs. La version provisoire du règlement sur les PDS donne aux producteurs un délai de 18 mois, après la date de transition du 1^{er} octobre 2021, pour mettre sur pied le réseau de collecte; il est donc probable que les détails du réseau de collecte projeté pour les PDS à Ottawa ne soient pas connus avant l'achèvement du Plan directeur.

Outre la transition des programmes de réacheminement des déchets évoqués ci-dessus et qu'il a adoptés, le gouvernement provincial a aussi publié son Cadre stratégique pour la gestion des déchets alimentaires et organiques. Ce cadre est constitué de deux volets :

- le Plan d'action, qui décrit dans leurs grandes lignes les engagements du gouvernement provincial dans la gestion des déchets alimentaires et organiques;
- la Déclaration de principes, qui donne pour consigne aux municipalités, au secteur ICI, aux propriétaires et exploitants de réseaux de récupération des ressources et aux tiers d'agir afin de réduire et de récupérer les déchets alimentaires et organiques.

La Ville devra réfléchir à l'incidence de ce cadre sur ses propres opérations, politiques et programmes dans la planification de la gestion des déchets solides.

La Déclaration de principes sur les déchets alimentaires et organiques fixe des cibles pour la réduction des déchets alimentaires et organiques et la récupération des ressources par secteur, dont les municipalités et les immeubles à logements multiples. Le 30 septembre 2020, le gouvernement provincial a publié les modifications qu'il propose d'apporter à la Déclaration et qui viennent étendre les catégories de déchets alimentaires et organiques que les municipalités doivent tâcher de réduire et de récupérer, afin de tenir compte des dosettes de café compostables, des emballages alimentaires en papier souillés et des sacs compostables certifiés. Les modifications envisagées précisent aussi que les municipalités doivent financer la réalisation de projets pilotes et de travaux de recherche sur le traitement des produits et des emballages compostables; le gouvernement provincial encourage les municipalités à envisager d'adopter la technologie permettant de recueillir et de traiter les produits et les emballages compostables dans leurs réseaux lorsqu'elles planifient les nouvelles technologies de traitement.

En vertu de la Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire, la Déclaration de principes oblige les municipalités à rehausser le réacheminement des matières organiques afin d'atteindre, d'ici 2023, la cible de 70 % pour les ménages qui déposent les ordures au bord des rues, et, d'ici 2025, la cible de 50 % pour les

**REPORT 17
7 JULY 2021**

immeubles à logements multiples. Il se peut qu'on doive traiter des quantités supplémentaires de matières organiques séparées à la source lorsque le nombre de résidents qui participent au programme augmentera et que les immeubles à logements multiples accroîtront le réacheminement des matières organiques, d'autant plus que la Ville sert la quasi-totalité de ces immeubles à Ottawa. Bien que cette évolution puisse porter la hausse des taux de réacheminement des déchets et permettre d'étendre la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail, le traitement d'un plus grand volume de déchets organiques aura des incidences et haussera les coûts. Dans une récente déclaration, le gouvernement provincial a fait savoir que sa priorité consiste à éliminer les déchets alimentaires et organiques enfouis dans la décharge publique d'ici 2030.

Puisque les secteurs sont plus nombreux à adopter les programmes de matières organiques séparées à la source pour atteindre ces cibles provinciales et si l'on interdit de jeter dans la décharge contrôlée les matières organiques d'ici 2030, la concurrence s'avivera pour la capacité de traitement des matières organiques localement et partout en Ontario. Si la Ville se dote de sa propre installation de traitement des matières organiques, elle pourrait se doter d'un volet productif de recettes en offrant aux autres municipalités ou au secteur ICI une capacité de traitement, et en produisant éventuellement du gaz naturel renouvelable (GNR) si la Ville décide de convertir le biogaz produit dans la digestion anaérobie, comme le prévoit la stratégie de l'Évolution énergétique.

Si la Ville aménage sa propre installation de traitement des matières organiques, elle prendrait aussi en charge le risque de la conception, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien de cette installation. La Ville prendrait aussi la responsabilité de rechercher des débouchés adaptés aux produits finaux, par exemple le compost fini ou le digestat et l'énergie. En externalisant le traitement des matières organiques, comme elle le fait à l'heure actuelle, la Ville n'assume pas ces risques ni ces coûts.

Les changements climatiques et la résilience

Les changements climatiques sont un autre secteur qui a des incidences sur la Ville et sur son réseau de gestion des déchets. Ces changements influenceront sur la probabilité d'épisodes météorologiques sévères comme les inondations et les tornades, ce qui pourrait avoir des incidences dans la collecte, le transport, le traitement et l'élimination des matières touchées par ces épisodes météorologiques, de même que sur le volume de déchets à gérer en raison de ces événements. Les changements climatiques pourraient aussi se répercuter sur l'effectif responsable de la collecte (les étés s'annoncent plus chauds, ce qui représente un risque pour les travailleurs) et sur les habitudes dans la production des déchets (la saison de la croissance sera prolongée, ce qui pourrait avoir pour effet d'accroître les feuilles et les résidus de jardinage). Il faudra aussi tenir compte de ces incidences dans la planification projetée pour la gestion des déchets et dans les décisions à prendre.

Les autres considérations

Outre les quatre éléments ci-dessus (soit la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail, la transition avec le principe de la RIP, de Cadre stratégique pour la gestion des déchets alimentaires et organiques du gouvernement de l'Ontario et la lutte contre les changements climatiques et la résilience), voici les autres grands risques et considérations dont il faut tenir compte dans les activités à long terme projetées pour la planification de la gestion des déchets dans la Ville :

- les changements dans les modes de vie et dans les tendances de la consommation;
- le caractère évolutif des emballages;
- l'étalement urbain et la densification d'Ottawa;
- le besoin en capacité de postes de transfert dans le réseau de la collecte des déchets de la Ville;

- les autres plans et stratégies de la Ville, dont le Plan officiel, le Plan directeur sur les changements climatiques, la stratégie de l'Évolution énergétique, le Plan directeur des espaces verts et le Plan de gestion de la forêt urbaine;
- les services de collecte des déchets;
- l'adoption des technologies nouvelles et émergentes de la gestion des déchets;
- les sources de financement;
- la collecte et la gestion des données;
- les indicateurs du rendement.

Le lecteur trouvera ci-joint dans la pièce 2 (Mémoire technique des besoins à long terme de la gestion des déchets) de ce rapport tous les détails sur les considérations essentielles énumérées ci-dessus et sur les points qui pourraient toucher la gestion à long terme des déchets.

Nous continuerons de mettre au point le Plan directeur pour qu'il reste souple et adaptable afin d'en assurer le succès en maîtrisant le mieux possible les risques et les considérations qui viennent d'être évoqués d'après l'information connue à mesure que le Plan directeur est élaboré. On sait toutefois que selon la nature des risques et le délai dans lequel ils se matérialisent et à mesure que l'on connaîtra d'autres détails à propos de leurs répercussions sur le Plan directeur et sur le réseau projeté et intégré de la gestion des déchets de la Ville, il se pourrait qu'on ne puisse pas tenir parfaitement compte de certains risques et de certaines considérations dans l'élaboration du Plan directeur; on en tiendra toutefois compte dans les réactualisations projetées du Plan.

La liste détaillée globale des options auxquelles on peut faire appel pour répondre aux besoins projetés

L'étape suivante dans l'élaboration du Plan directeur consiste à dresser la liste détaillée globale des options qui permettront de répondre aux besoins et de corriger les lacunes dans la gestion des déchets de la Ville, en tenant compte des secteurs prioritaires du Plan directeur, dont les habitations unifamiliales, les immeubles à logements multiples,

les établissements et les opérations de la Ville, les parcs et les autres espaces publics, les programmes partenaires actuels, ainsi que les tendances émergentes dans les politiques et les programmes, les approches dans le traitement et l'élimination des déchets, et enfin, les technologies actuelles et émergentes. Nous avons dressé la liste détaillée des options en consultant un certain nombre de sources d'information, dont :

- les compétences techniques de l'équipe d'experts-conseils technique du projet, d'après les vastes travaux de recherche menés dans la phase 1 et selon le jugement professionnel de cette équipe et ses compétences dans l'industrie;
- le Groupe des conseillers parrains et le Conseil municipal, d'après leurs connaissances et selon les commentaires de leurs électeurs;
- le grand public et les intervenants du projet dans le cadre des consultations menées dans la série de consultations 1;
- le Groupe de travail des champions de la Ville et le personnel municipal, d'après leur connaissance de la ville, ainsi que de ses besoins et des synergies avec les autres stratégies de la Ville.

Essentiellement, pendant la série de consultations 1, le personnel de la Ville a voulu recenser et réunir les idées proposées par les principaux intervenants et par les résidents et que l'on pourrait éventuellement inscrire dans la liste détaillée des options pour gérer et réacheminer les déchets dans le cadre du Plan directeur.

Voici des exemples de questions qui ont été posées dans les ateliers et les assemblées en virtuel et dans les sondages en ligne qui se sont déroulés pour réunir les commentaires voulus :

- Que peut-on faire pour améliorer notre système actuel de gestion des déchets à Ottawa?
- Imaginons que nous sommes en 2052 et que nous venons tout juste d'achever notre stratégie de gestion des déchets solides sur 30 ans. Comment saurons-nous que nous avons réussi?
- Quels sont les principaux facteurs dont il faut tenir compte pour réussir?

Nous avons rigoureusement consigné toutes les idées exprimées dans la série de consultations 1 et transmis les réponses à l'équipe d'experts-conseils technique du projet pour qu'elle puisse les analyser afin de veiller à adopter une approche fondée sur des statistiques probantes pour élaborer chaque option et pour l'analyser afin de savoir si elle concorde avec les besoins projetés du système intégré de gestion des déchets de la Ville de même qu'avec l'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs proposés du Plan directeur.

Les options de la liste détaillée sont réparties parmi les 10 catégories et ont été catégorisées dans les outils de mise en œuvre (par exemple une campagne de sensibilisation ciblée) dans les programmes (comme un café-réparation), dans les politiques (par exemple l'interdiction d'éliminer différents matériaux) ou dans les installations et les infrastructures (comme une installation de digestion anaérobie dans le traitement des matières organiques).

1. Promotion et information;
2. Règlements d'application, politiques et règlements municipaux;
3. Évitement, réduction et réutilisation des déchets;
4. Recyclage;
5. Collecte et dépose;
6. Gestion des matières organiques;
7. Récupération des déchets et de l'énergie;
8. Déchets résiduels;
9. Innovation;
10. Autres options.

De concert avec le Groupe de conseillers parrains, nous avons mis au point un modèle normalisé pour veiller à mener une recherche sur chacune des options et à les consigner dans un souci d'uniformité et de transparence et en tenant compte de tous les éléments essentiels nécessaires pour étayer l'évaluation et l'établissement de la liste abrégée des options. Cette information permet aussi d'ouvrir la voie à des discussions cruciales avec la collectivité dans le cadre de la série de consultations 2 lorsqu'on se demandera jusqu'où on veut aller, à quel rythme on veut avancer et à quel prix on souhaite réaliser le Plan et ses recommandations.

Tableau 9 : Le modèle de description des options

Considérations	Description
Aperçu	Description abrégée de l'option proposée, en se demandant si cette option a fait ses preuves ou s'il s'agit d'une option émergente (par exemple en faisant une recherche pour savoir si elle a été mise en œuvre par d'autres municipalités ou pays).
Origine de l'option	On se demande si l'option a été recensée par l'expert-conseil technique dans le cadre des travaux de la phase 1 ou d'un dossier de recherche ultérieur, par le personnel ou les conseillers municipaux ou encore dans le cadre d'une consultation menée par la Ville dans la phase 1.
Centrage stratégique proposé	Définition du centrage avec les principes directeurs et les objectifs qui s'appliquent à l'option.
Centrage de l'évaluation des besoins	Définition du centrage des besoins décrits dans le Mémoire technique des besoins à long terme de la gestion des déchets, reproduits ci-joints dans la pièce 2 du rapport.
Incidence du principe de la responsabilité individuelle des producteurs (RIP)	Il s'agit de savoir si la transition prochaine avec le principe de la RIP devrait avoir une incidence sur la mise en œuvre de l'option.
Considérations systémiques	Il s'agit de savoir si l'option est un élément essentiel du système (qui fait partie intégrante du réseau de la gestion des déchets de la Ville) ou un élément secondaire, qui serait mis en œuvre dans le cadre du réseau de base.

Considérations	Description
Applicabilité au secteur	Il s'agit de savoir à quel secteur l'option s'appliquerait : habitations unifamiliales (HU), immeubles à logements multiples (ILM), parcs et espaces publics (PEP), établissements et opérations de la Ville (EOV) ou programmes partenaires (PP).
Considérations environnementales	Il s'agit, dans la planification globale, de l'estimation des incidences prévues sur le réacheminement des déchets, des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des répercussions potentielles sur la qualité de l'air et de l'eau, dont on s'inspirera pour établir des comparaisons pendant le déroulement de l'évaluation.
Considérations sociales	Il s'agit du niveau prévu des efforts à consentir par les résidents et des nouveaux comportements qu'ils doivent adopter, ainsi que de la possibilité ces efforts et ces changements de comportement se répercutent sur la santé et sur la sécurité du public, sur l'interruption des activités de la collectivité, sur l'accessibilité, sur l'équité et sur l'inclusion.
Considérations techniques et opérationnelles	Il s'agit entre autres de la nécessité de prévoir l'implantation, de faciliter la mise en œuvre et d'assurer l'intégration avec les systèmes existants et en tenant compte du niveau d'efforts à consacrer par la Ville à la mise en œuvre de l'option, ce qui pourrait se répercuter sur la rapidité avec laquelle la Ville peut envisager de mettre en œuvre l'option.
Considérations réglementaires	Approbation prévue à demander, calendrier du processus de délivrance des permis et des approbations qui se répercutent sur la rapidité avec laquelle la Ville peut

Considérations	Description
	envisager de mettre en œuvre l'option et coûts estimatifs.
Considérations financières	Estimation des dépenses en immobilisations et des frais d'exploitation, besoins en effectifs supplémentaires et économies à réaliser sur les coûts. Les estimations de coûts comprises sont globales et sont établies pour les besoins de la planification; elles font état d'un ordre de grandeur et serviront à établir des comparaisons pendant le déroulement de l'évaluation.
Inconnues et hypothèses	On adopte des hypothèses lorsqu'il n'y a pas d'information ni de statistiques sur l'industrie.
Exigences du système auxiliaire pour réussir	Liens de dépendance du système, par exemple les infrastructures ou les politiques supplémentaires qu'il faudrait adopter pour produire des résultats fructueux.
Résultats potentiels	Résultats prévus dans la mise en œuvre de l'option (par exemple l'incidence sur le reliquat de la durée utile de la décharge contrôlée du chemin Trail).
Mesure	Il s'agit de savoir si on peut mesurer l'option et comment on peut s'y prendre quand on la met en œuvre pour évaluer le rendement et le succès (par exemple en faisant appel à des indicateurs quantitatifs comme le tonnage éliminé ou réacheminé).
Études de cas/ confirmation des résultats	Descriptions des autres administrations municipales qui ont mis en œuvre des options comparables.

Considérations	Description
Recommandations	Il s'agit de savoir si l'option doit être soumise à l'étape de l'évaluation ou s'il faut la mettre en veilleuse, en attendant de disposer de plus amples renseignements (en particulier pour les options touchées par le principe de la RIP).

Le lecteur trouvera dans le Mémoire technique de la liste détaillée des options, reproduit dans la pièce 3 de ce rapport, la liste détaillée des options globales recensées pour répondre aux besoins projetés de la Ville dans la gestion des déchets et la description correspondante. Le tableau 10 ci-après dresse la liste détaillée des options et indique la catégorie correspondant à chacune de ces options.

Tableau 10 – La liste détaillée des options et les renvois aux pages des annexes

Catégories	Options
1. Promotion et information	
1A – Initiatives de sensibilisation	Élaborer et mettre en œuvre des initiatives de sensibilisation nouvelles ou augmentées
	Élaborer et mettre à jour le portail consacré aux déchets
	Élaborer et mettre en œuvre la campagne Appel-clic-visite
	Élaborer et mettre en œuvre les initiatives de réduction des déchets alimentaires
	Stratégie de gestion des changements de comportement
1B – Initiatives	Élaborer et mettre en œuvre les initiatives d'information.

Catégories	Options
d'information	
1C – Outils de marketing et de communication	Élaborer et mettre en œuvre les outils de marketing et de communication
2. Règlements d'application, politiques et règlements municipaux	
2A – Matières interdites	Interdictions d'éliminer des matières
	Stratégie de réduction des articles à usage unique
2B – Règlements municipaux	Mettre en application les limites fixées pour la collecte des ordures et abaisser la limite établie pour les conteneurs.
	Réacheminement obligatoire des déchets dans tous les établissements de la Ville.
	Mettre en application les impératifs de la séparation à la source pour les matières à recycler et les matières organiques
	Règlement municipal sur le réacheminement obligatoire des déchets de CD
	Le bac vert devient une condition préalable pour avoir droit aux services de gestion des déchets de la Ville.
	Élaborer la Stratégie de l'économie circulaire.

Catégories	Options
2C – Politiques	Promouvoir la minoration et le réacheminement des déchets dans les événements spéciaux
	Normes pour l'aménagement des immeubles à logements multiples
	Programme de fermeture des colonnes vide-ordures dans les immeubles à logements multiples
	Programme de péage des frais de dépôt des déchets (PPFDD)
2D – Mécanismes financiers	Frais des infrastructures de réacheminement des déchets pour les nouveaux projets d'aménagement
	Redevances d'aménagement dans la croissance du réacheminement des déchets
	Obligations pour les bâtiments écologiques
	Stratégie des frais d'enfouissement pour la décharge contrôlée du chemin Trail
3. Évitement, réduction et réutilisation des déchets	
3A – Stratégies d'évitement, de réduction et de réutilisation des déchets	Partage des locaux/échanges/partage de la Bibliothèque/cafés-réparation (pour différentes matières)
	Activités consacrées à la réutilisation des matières dans la collectivité
	Centres de réutilisation spécialisés
	Élaborer des stratégies collectives, ainsi que les

Catégories	Options
	<p>possibilités et les partenariats pour rehausser la réutilisation et le recyclage et pour éviter de produire des déchets.</p> <p>Élaborer la Stratégie municipale destinée à accroître l'évitement, la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets</p> <p>Mettre en œuvre la Stratégie de réduction des déchets alimentaires</p> <p>Étendre et améliorer le programme Rapportez-les!</p>
3B – Subsidés, rabais et subventions	Subsidés, rabais et subventions pour les options permettant d'éviter, de réduire ou de réutiliser les déchets
4. Recyclage	
4A – Gestion des textiles	Amélioration du réacheminement des déchets textiles
4B – Collecte des déchets solides dangereux de la municipalité	Collecte mobile des DMDS auprès des ménages
	Augmenter le nombre de dépôts mobiles d'une journée existants pour les DMDS
4C – Gestion des articles encombrants	Collecte et recyclage des déchets encombrants distincts
4D – Dépôt pour le réacheminement des déchets	Dépôts temporaires dans les quartiers pour les matières réacheminables
	Dépôts permanents dans les quartiers pour une partie ou la totalité des matières
	Agrandissement des secteurs dans lesquels sont déposées

Catégories	Options
	les matières réacheminables dans la décharge contrôlée du chemin Trail
5. Collecte et dépose	
5A – Élargissement de la collecte et du réacheminement	Collecte d'un plus grand volume de matières sur le bord des rues
	Expansion du programme de réacheminement des déchets dans les établissements et les opérations de la Ville
	Optisacs
	Système de collecte sous vide
	Collecte automatisée des chariots pour les déchets déposés en bordure de rue
	Sacs transparents pour les déchets déposés en bordure de rue
	Collecte et recyclage des courants de matières individuels
5C – Collecte dans les parcs et dans les espaces publics	Programme de réacheminement des déchets dans les parcs et dans les autres espaces publics
	Utilisation de différents conteneurs de collecte dans les parcs, les espaces publics et les immeubles à logements multiples
5D – Améliorations à apporter aux services et économies	Technologie du système de recensement par radiofréquence (RFID) dans les conteneurs de collecte des déchets

Catégories	Options
	Procéder à l'examen du Programme de sacs jaunes.
	Recenser les économies dans la collecte des déchets en bordure de rue.
6. Gestion des matières organiques	
6A – Gestion des matières organiques domestiques	Compostage aérobie
	Digestion anaérobie
	Production d'aliments pour les animaux
	Codigestion des eaux usées et des matières organiques au CEROP ou co-installation de l'infrastructure de traitement anaérobie pour les matières organiques au CEROP
	Gestion des matières organiques sur le site
6B – Gestion des feuilles et des résidus de jardinage	Compostage séparé des feuilles et des résidus de jardinage
	Gazéification des feuilles et des résidus de jardinage
7. Récupération	
7A – Recours aux technologies pour la récupération des matières	Traitement des déchets mixtes (prétri mécanique seulement)
	Traitement mécanique et biologique (TMB)
	Incinération de masse (combustion directe)
	Technologies émergentes (gazéification, pyrolyse,

Catégories	Options
	hydrolyse et recyclage des produits chimiques)
	Assainissement de la décharge contrôlée du chemin Trail
	Stratégie de gestion des gaz d'enfouissement
8. Gestion résiduelle	
8A – Élimination de l'enfouissement	Acquisition d'une décharge existante
	Recours à une décharge privée
	Aménagement d'une nouvelle décharge
	Agrandissement de la décharge contrôlée du chemin Trail
	Stratégie d'optimisation de la décharge contrôlée du chemin Trail
9. Innovation	
9A – Intégration de l'innovation dans les technologies et les approches de gestion des déchets solides	Stratégie d'innovation et de technologie
10. Autres options	
10A - Autres considérations	10A1 – Évolution projetée des terrains-tampons dans les alentours de la décharge contrôlée du chemin Trail et du site d'enfouissement de Nepean
	Travaux consacrés au parc de véhicules de collecte des déchets solides sans émissions

Il faut noter que l'élaboration du Plan directeur, qui consiste entre autres à recenser les options à intégrer dans ce plan, est un processus itératif. C'est pourquoi il ne faudrait pas penser que la liste détaillée des options globales recensées jusqu'à maintenant est définitive et qu'elle ne sera pas revue et corrigée sur la durée de 30 ans du Plan. Dans les 30 prochaines années, on y ajoutera des options, on en retranchera d'autres et on en mettra certaines en veilleuse pour s'assurer que ce plan s'adapte à l'évolution des tendances et des changements émergents de l'industrie de la gestion des déchets. De concert avec l'évolution des technologies, les résultats des projets pilotes, l'adoption de nouveaux programmes, ainsi que la modification et le perfectionnement des règles de l'art de l'industrie, le personnel tâchera de recenser continuellement de nouvelles options à étudier dans la réactualisation, tous les cinq ans, du Plan directeur.

Comme nous l'avons mentionné dans ce rapport, les options globales proposées dans la liste détaillée ont été recensées à partir de vastes travaux de recherche et de consultation et ont été entérinées avec circonspection par les experts-conseils techniques, les experts de la question à la Ville et les membres du Conseil. Le personnel de la Ville a l'assurance que la liste des options est complète et qu'elle tient compte de toutes les options viables que la Ville peut envisager d'adopter à court, à moyen et à long termes. Si le Conseil municipal décide d'ajouter d'autres options à étudier à cette étape du processus d'établissement du Plan directeur, il faut savoir qu'il se pourrait que l'on doive remanier le calendrier du projet afin de prévoir du temps pour mener le travail de recherche, d'analyse et d'évaluation de toutes les options supplémentaires. Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, ce processus d'établissement du Plan est fluide, et pendant chaque réactualisation quinquennale, les membres du Conseil et le public auront l'occasion de commenter les options à envisager à terme.

Le déroulement de l'évaluation

Le Conseil se rappellera que conformément aux modalités exposées dans leurs grandes lignes dans le rapport sur la Feuille de route du Plan directeur de la gestion des déchets solides approuvé par le Conseil municipal en juin 2019, ainsi que dans le rapport de la phase 1 dont le Conseil a pris connaissance en juin 2020, un aspect

essentiel de la phase 2 consiste à mettre au point l'outil d'évaluation technique selon l'approche du triple résultat en faisant appel à une méthode pondérée pour évaluer la liste détaillée des options de manière à harmoniser les volets sociaux, environnementaux et financiers de chaque option ou l'ensemble des options. L'objectif de l'évaluation technique consiste à mettre au point une approche et un outil technique qui permettront d'évaluer objectivement et dans la transparence la liste détaillée des options pour produire des systèmes différents de gestion des déchets sur lesquels on consultera tous les intervenants et dont on tiendra compte dans la version provisoire du Plan directeur.

Le processus d'évaluation et l'outil technique ont été mis au point par l'équipe d'experts-conseils technique du projet, qui mènera aussi l'évaluation et qui s'est penchée sur les règles de l'art et les approches appliquées dans les processus de planification de la gestion des déchets d'autres municipalités. Le processus d'évaluation et l'outil ont aussi été mis au point avec le concours et les conseils du Groupe des conseillers parrains, du Groupe de consultation des intervenants, du Groupe des champions de la Ville et du personnel-cadre.

Afin d'assurer l'évaluation rigoureuse et transparente des options pour cerner celles qui sont le mieux adaptées aux besoins de la Ville, nous avons prévu deux étapes : un processus de présélection de toutes les options et un processus d'évaluation selon l'approche du triple résultat (ATP), aussi appelé l'« analyse multicritérielle (AMC) pour certaines options recensées dans le processus de présélection.

La présélection

Le processus de la présélection s'appliquera à toutes les options de la liste détaillée afin de connaître les options qui justifient une évaluation détaillée de l'approche du triple résultat. Pour permettre de prendre cette décision, on posera cinq questions pour chaque option, à savoir :

1. L'option pourrait-elle avoir des répercussions sociales positives?
2. Ferait-elle rejaillir des bienfaits environnementaux?

3. Le coût de l'option relève-t-il d'un ordre de grandeur relativement modeste (du point de vue de l'investissement dans les immobilisations, du temps du personnel ou d'autres ressources) et sa mise en œuvre réclame-t-elle un effort moindre de la part de la Ville?
4. Est-il difficile de quantifier assez bien la contribution précise de cette option (par exemple le rehaussement du réacheminement des déchets) dans l'ensemble du système?
5. S'attendrait-on à ce que l'évaluation de l'approche du triple résultat donne des résultats comparables à ceux d'autres options dans la même catégorie?

Toutes les options dont la réponse à toutes les questions est affirmative ne seront pas évaluées plus en détail et seront automatiquement reportées pour étude dans la liste abrégée. Chacune des options reportées dans ce processus sera classée dans l'une des deux catégories suivantes : les outils de mise en œuvre (par exemple les programmes de sensibilisation ou les outils de marketing et de communication, les politiques et les règlements municipaux) ou les programmes (par exemple les programmes de réduction et de réutilisation et certains programmes de recyclage).

Nous nous attendons à ce que les types d'options suivantes soient soumis uniquement au processus initial de la présélection :

- les outils de promotion et d'information (par exemple les outils d'information, de sensibilisation, de marketing et de communication);
- les règlements d'application des lois, les politiques et les règlements municipaux (soit les limites énoncées et les interdictions d'éliminer des matières);
- les programmes d'évitement, de réduction, de réutilisation et de recyclage des déchets (par exemple les stratégies et les perspectives pour la collectivité et la Ville).

Tous ces types d'options comprendraient des avantages environnementaux et sociaux évidents et donneraient lieu en général à des coûts moindres et à des besoins en

ressources inférieurs par rapport aux options qui obligent à engager des dépenses en immobilisations importantes et à faire appel à un effectif opérationnel nombreux.

Toutes les options dont au moins l'une des réponses est négative pendant la présélection initiale seront évaluées plus en détail en faisant appel au processus précisé ci-après pour l'évaluation de l'approche du triple résultat.

Le processus de l'évaluation de l'approche du triple résultat (TR)

Nous avons mis au point le cadre de l'évaluation de l'approche du triple résultat (TR) afin de mieux évaluer les options présélectionnées en fonction de leur durabilité environnementale, de leurs incidences sanitaires et sociales et de leur viabilité financière. Il s'agit d'un outil mis au point sur mesure qui fait appel à une approche structurée pour comparer les différentes options d'après un ensemble uniforme de critères qui tiennent compte des priorités recensées par les intervenants. Ce cadre est essentiel pour évaluer les options dont les avantages potentiels, les coûts et les répercussions sur le réacheminement ne sont pas bien connus, ce qui oblige à mener un processus d'évaluation plus rigoureux afin de connaître celles qui ont le meilleur rapport qualité-prix potentiel pour la Ville.

Nous avons mis au point un cadre complet d'évaluation de l'approche du TR expressément pour permettre d'évaluer les options recensées dans le cadre du Plan directeur. Ce cadre est constitué des éléments suivants :

- **Catégories** : durabilité environnementale, répercussions sanitaires et sociales et viabilité financière;
- **Critères** : ensemble de neuf critères, soit trois dans chaque catégorie du TR, qui correspondent aux objectifs et aux priorités des intervenants;
- **Indicateurs** : à chaque critère correspond un ensemble d'indicateurs.

Nous avons recensé les critères et les indicateurs en nous en remettant aux connaissances techniques et à l'expérience professionnelle de l'équipe d'experts-conseils technique, ainsi qu'à des consultations auprès du personnel de la Ville. Les critères et les indicateurs sélectionnés pour ce processus sont ceux qui sont couramment utilisés dans d'autres études sur la planification des déchets solides.

En faisant appel aux éléments précisés ci-dessus, le processus de l'évaluation de l'approche du TR se déroulera comme suit :

- appliquer le cadre pour dériver les notes de chacun des critères d'après le jugement des experts et la preuve quantitative, le cas échéant;
- établir un système de cotation dans lequel chaque critère obtient une cote comprise entre cinq points (la plus élevée) et un point (la plus faible pour le pire cas) d'après l'évaluation des indicateurs critériels;
- appliquer des coefficients de pondération aux cotes critérielles pour calculer les cotes pondérées au niveau des « catégories » et une valeur globale de cotation que l'on peut comparer pour différentes options ou groupes d'options.

L'évaluation et la cotation de chaque option se fonderont sur un certain nombre de facteurs techniques, dont le jugement professionnel, l'expérience vécue dans d'autres administrations, la recherche et les données fournies par la Ville; on mettra au point un guide de cotation afin d'assurer l'uniformité dans l'évaluation des options et dans l'attribution des cotes. On a attribué une cote de pondération égale (soit 33,3 % dans chaque cas) à chacune des trois catégories de l'approche du TR, soit la durabilité environnementale, les répercussions sanitaires et sociales et la viabilité financière.

Voici les types d'options qui seraient soumises à l'évaluation de l'approche du TR :

- les approches dans la collecte – par exemple les sacs transparents, la collecte automatisée des chariots, la collecte des articles encombrants, la collecte mobile des PDS, les conteneurs de collecte (déchets à enfouir) et les sacs pour le tri des déchets d'après un code de couleurs;
- la gestion des matières organiques – par exemple, le traitement aérobie, le traitement anaérobie et la production d'aliments pour animaux;
- les technologies de récupération des déchets et de l'énergie – par exemple, la transformation des déchets mixtes, les autres technologies (comme la gazéification) et l'assainissement de la décharge;

- la gestion résiduelle – par exemple, l'optimisation et l'agrandissement de la décharge, le recours à d'autres décharges et l'aménagement de nouveaux sites d'enfouissement techniques.

Le tableau 11 fait état du cadre d'évaluation de l'approche du TR auquel on fera appel pour évaluer les options qui franchiront l'étape de la présélection.

Tableau 11 – Le cadre d'évaluation de l'approche du triple résultat (TR)

Pondération	Catégories et critères	Indicateurs
33 %	Durabilité environnementale	
	Efficienc e des ressources	Possibilité d'éviter, de réduire et de réutiliser les déchets
		Possibilité de rehausser le réacheminement des matières au lieu de les enfouir dans les décharges publiques
		Possibilité de récupérer d'autres matières réutilisables, recyclables, organiques ou commercialisables
	Répercussions climatiques	Possibilité de réduire les émissions de GES (par exemple dans l'exploitation des infrastructures, le transport des matières, leur récupération ou la compensation de l'énergie)
		Possibilité de réduire la consommation de l'énergie (carburant de transport et électricité, entre autres)
Répercussions environnementales locales	Répercussions sur le territoire et sur la qualité de l'eau	
33 %	Répercussions sanitaires et sociales	

Pondération	Catégories et critères	Indicateurs
	Répercussions sur la sécurité et sur la santé	Possibilité de répercussions sur la sécurité du public et du personnel
		Possibilité de répercussions sur la santé du public en raison des émissions de polluants atmosphériques critiques
		Possibilité de répercussions sur la santé du public en raison du bruit, des vibrations, des odeurs nauséabondes et de la contamination de l'eau souterraine
		Risque d'accroissement de la pollution et des vecteurs ou de la vermine.
	Équité et inclusion	Enjeux potentiels pour l'acceptation des intervenants
		Niveaux potentiels de l'effort des intervenants quand il s'agit de se prévaloir de cette option. Tenir compte de tous les obstacles physiques ou conceptuels qui peuvent nuire à l'utilisation ou à la compréhension d'un programme.
		Risque d'interruption dans la collectivité en raison de l'accroissement de l'achalandage, des odeurs nauséabondes et du bruit
	Développement économique	Possibilité de créer de nouveaux emplois dans la localité (aménagement et exploitation)
		Possibilité d'étayer la croissance économique et l'innovation
	33 %	Viabilité financière

Pondération	Catégories et critères	Indicateurs
	Coûts directs	Coûts initiaux et projetés des infrastructures de remplacement de la Ville
		Frais annuels d'exploitation et d'entretien pour la Ville (dont les coûts des contrats, les frais administratifs et les besoins en effectifs de la Ville)
	Potentiel de recettes et d'économies	Possibilité de réaliser des économies dans d'autres volets du système intégré de gestion des déchets
		Possibilité de réaliser des recettes grâce à la vente des matières récupérées (plastiques, métaux et compost, entre autres) ou grâce à l'énergie produite
	Risque et fiabilité	Incidence sur les coûts et le calendrier relativement à la mise en œuvre, aux approbations et à la complexité des permis
		Risque de problèmes de fiabilité ou de disponibilité des infrastructures, des fournisseurs et des technologies
		Incidence sur la complexité et la souplesse du système
		Risque de problèmes contractuels et de responsabilité en vertu des contrats

Les résultats de l'évaluation

À la fin du processus d'évaluation, nous répartirons les options parmi les trois catégories suivantes afin de mettre au point deux systèmes potentiels projetés de gestion des déchets (soit un « système modéré » et un « système ambitieux ») afin de consulter la collectivité et les principaux intervenants d'ici la fin de l'année; ces systèmes constitueront le point de départ lorsqu'il s'agira de savoir jusqu'où et à quel rythme nous voulons progresser collectivement :

1. les outils, les programmes et les politiques de mise en œuvre;
2. les options dans le recyclage, la collecte et la dépose des déchets et dans la gestion des matières organiques;
3. les technologies de récupération des déchets et de l'énergie et les options dans l'élimination des déchets résiduels.

Dans chaque réseau projeté de gestion des déchets, on recenserait des options précises à mettre en œuvre, en les regroupant par secteur (habitations unifamiliales, immeubles à logements multiples, établissements et opérations de la Ville, parcs et espaces publics et programmes partenaires) et par période de planification (soit à court terme [de 1 à 5 ans], à moyen terme [de 6 à 15 ans] et à long terme [de 16 à 30 ans]) pour se concerter avec le budget et les installations disponibles, les contrats et les progrès des technologies, entre autres.

Chacun de ces systèmes potentiels seront alors soumis à une comparaison globale l'un avec l'autre, de même qu'au système du statu quo, pour se pencher sur les considérations comme le potentiel de réacheminement des déchets, le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), le coût estimatif, le risque et le calendrier, d'après les besoins à court, à moyen et à long termes de la Ville. Nous comparerons la modélisation des GES du système modéré et du système ambitieux avec la modélisation des GES du système de base afin de connaître l'incidence globale des GES sur les deux systèmes potentiels projetés de gestion des déchets et pour les évaluer afin de savoir s'ils cadrent avec les objectifs climatiques de la Ville en ce qui a trait à la gestion des déchets.

Le personnel de la Ville a l'intention de tenir cet été une consultation sur les deux systèmes potentiels auprès du Groupe des conseillers parrains, des membres du Conseil municipal et du Groupe de consultation des intervenants du Plan directeur; il a aussi l'intention de mener cet automne d'autres consultations dans le cadre de la série de consultations 2. Les commentaires qui seront exprimés pendant cette série de consultations viendront éclairer les recommandations de la version provisoire du Plan directeur et du Plan quinquennal de mise en œuvre qui l'accompagne.

L'étude des commentaires des intervenants

Nous avons tenu une série d'ateliers techniques virtuels avec le personnel clé de la Ville qui fait partie du Groupe des champions de la Ville, qui réunissent des compétences dans les domaines de la société, de la santé publique, de l'environnement et les finances, de même qu'auprès du Groupe des conseillers parrains et du Groupe de consultation des intervenants. L'objectif de ces ateliers consistait à donner à chaque groupe de l'information sur l'élaboration du cadre d'évaluation de l'approche du triple résultat et à écouter leurs réflexions et à réunir leurs commentaires sur la conception et l'application proposées de l'outil. Durant l'atelier du Groupe de consultation des intervenants, on a exprimé beaucoup d'intérêt pour l'approche proposée dans la pondération à appliquer aux catégories du triple résultat de l'outil. On a donc tenu avec ce groupe un deuxième atelier afin de prévoir plus de temps pour des discussions circonstanciées et pour approfondir la question de la pondération des catégories de l'approche du triple résultat.

Dans l'ensemble, en tenant compte des commentaires exprimés pendant les ateliers techniques, nous avons apporté certaines modifications au processus d'évaluation de l'approche du triple résultat afin de veiller à définir l'envergure voulue des indicateurs dans chaque catégorie de cette approche. Le lecteur trouvera dans la pièce 1, dans le rapport sur « Ce que nous avons entendu », des notes détaillées sur ces ateliers et sur les changements correspondants apportés à l'outil d'évaluation à partir des commentaires exprimés. Voici la synthèse des commentaires des intervenants, dont la validation de l'outil d'évaluation de l'approche du TR et les modifications apportées d'après les commentaires des intervenants.

- Dans l'ensemble des catégories de l'outil d'évaluation de l'approche du triple résultat (durabilité environnementale, répercussions sanitaires et sociales et viabilité financière), nous avons égalisé la pondération pour insister sur l'importance de l'équilibre parmi les différentes catégories dans l'évaluation des options.
- Nombreux sont ceux qui ont fait valoir l'importance de l'analyse des options du point de vue de la santé publique, et non seulement du point de vue de la santé environnementale, en faisant valoir qu'il s'agissait d'une considération importante. Voilà pourquoi :
 - nous avons ajouté le terme « santé » dans le titre de la catégorie des incidences sociales;
 - nous avons ajouté la « possibilité de répercussions sur la santé du public en raison du bruit, des vibrations, des odeurs nauséabondes et de la contamination de l'eau souterraine » comme nouvel indicateur dans les critères des répercussions sur la sécurité et la santé;
 - nous avons ajouté les « émissions des véhicules » dans l'indicateur des émissions de polluants atmosphériques dans les critères des répercussions sur la santé et la sécurité.
- Nous avons placé dans les critères des répercussions sur la santé et la sécurité le « risque d'accroissement de la pollution et des vecteurs comme la vermine », qui constituait à l'origine un indicateur des critères de l'équité et de l'inclusion.
- Nous avons beaucoup insisté sur l'importance de la santé et de la sécurité du personnel; c'est pourquoi nous avons ajouté la « santé et sécurité du personnel » dans l'indicateur de la santé et de la sécurité.
- Nous avons aussi insisté sur l'importance de tenir compte des possibilités de partenariats avec la collectivité des entreprises sociales, et non seulement avec le secteur privé, en affirmant que les entreprises sociales sont essentielles à la

**REPORT 17
7 JULY 2021**

promotion de la croissance économique locale dans les critères du développement économique.

Dans la foulée des modifications apportées à l'outil d'après les commentaires des intervenants, le personnel a présenté, au Groupe des conseillers parrains, les modifications proposées pour s'assurer qu'on avait bien tenu compte de tous les commentaires et pour valider les modifications avant de finaliser l'outil. En outre, Santé publique Ottawa a fait savoir qu'elle était favorable à la mise à jour du cadre d'évaluation de l'approche du triple résultat dans le contexte de son étude des éléments essentiels liés à la protection de la santé publique.

Le processus rigoureux appliqué pour mettre au point le processus de l'évaluation technique permettra de s'assurer non seulement que l'on évalue et étudie attentivement les considérations techniques essentielles dans la comparaison objective des options, mais aussi que les grandes priorités de la collectivité et du Conseil municipal sont étudiées attentivement et qu'elles entrent en ligne de compte dans la finalisation de l'outil.

Les prochaines étapes

En prenant connaissance de ce rapport de la phase 2 et en l'approuvant, le Conseil municipal établira le cadre stratégique du Plan directeur de la gestion des déchets solides de la Ville et guidera les moyens grâce auxquels Ottawa gèrera et réacheminera les déchets dans les 30 prochaines années. Le personnel pourra ainsi faire avancer le processus d'évaluation des options, qui permettra de dresser la liste abrégée des options pour la consultation et pour étude et qui viendra étayer la mise au point du Plan directeur provisoire et du plan de mise en œuvre quinquennal.

L'équipe d'experts-conseils technique du projet terminera l'évaluation de la liste détaillée des options en faisant appel au processus de l'évaluation décrit dans ce rapport afin de produire deux réseaux projetés de gestion des déchets pour étude et consultation : un réseau modéré et un réseau ambitieux. Lorsqu'on aura produit ces réseaux, le personnel de la Ville donnera, au Groupe des conseillers parrains, aux membres du Conseil municipal et au Groupe de consultation des intervenants, de

l'information sur ces réseaux en prévision du lancement de la série de consultations 2. Dans le même temps, le personnel expliquera la différence entre les deux réseaux projetés et proposés et les moyens grâce auxquels ces réseaux répondent aux besoins en gestion des déchets de la Ville à court, à moyen et à long termes. Le personnel fera aussi état des options qui seront mises en veilleuse en raison des inconnues dans l'environnement de la gestion des déchets relativement aux initiatives provinciales ou fédérales ou du manque d'expérience spécialisée ou de l'absence de technologies progressistes.

Avant de tenir les séances d'information et les discussions évoquées ci-dessus dans le cadre de la série de consultations 2, le personnel de la Ville croit qu'il est important de donner un certain contexte du point de vue des prochaines étapes et de ce qu'elles comprendront pour veiller à gérer attentivement les attentes des intervenants. Surtout, il est utile de signaler que les possibilités à court terme (comme les politiques, la promotion et l'information et les programmes) constitueront probablement la priorité absolue du plan de mise en œuvre immédiate de cinq ans, plutôt que les modifications plus substantielles à apporter aux programmes et aux services et que les technologies émergentes comprises dans la liste détaillée des options. Si l'on reconnaît que le Conseil municipal et les principaux intervenants ont une vision ambitieuse de l'avenir de la gestion des déchets dans cette ville et que l'approche approuvée par le Conseil municipal pour l'élaboration du Plan directeur cadre avec cette vision, l'évaluation, par le personnel de la Ville, des autres plans municipaux de gestion des déchets confirme que de nombreuses options plus substantielles et importantes et à étudier demandent du temps pour être analysées, évaluées et mises en œuvre intégralement. C'est pourquoi le personnel s'attend à ce que le plan de mise en œuvre quinquennal soit constitué d'une série de possibilités essentiellement à court terme, destinées à répondre aux objectifs du Plan directeur, dont certains réclameront probablement des décisions difficiles, mais nécessaires pour accomplir des progrès significatifs dans l'amélioration de la réduction et du réacheminement des déchets.

En lançant les préparatifs de la série de consultations 2, le personnel de la Ville présentera les deux réseaux proposés de gestion des déchets au Groupe des champions de la Ville et au personnel des Services de gestion des déchets solides

dans le cadre du Plan directeur. Outre ces principaux groupes d'intervenants, le personnel consultera deux des comités consultatifs de la Ville, soit le Comité consultatif sur la gérance environnementale et le Comité consultatif sur l'accessibilité. Le personnel mettra au point et diffusera un exposé qui précisera les deux réseaux proposés afin de s'assurer que les résidents et les intervenants qui n'ont guère de connaissances ou d'expérience dans la gestion des déchets les comprennent.

Le personnel mettra aussi au point une stratégie rehaussée qu'il publiera sur la plateforme Participons Ottawa et sur les réseaux sociaux afin d'accroître la participation générale aux consultations sur l'élaboration du Plan directeur. Même s'il ne lance pas avant l'automne 2021 la série officielle de consultations, le personnel commencera à communiquer avec les communautés marginalisées et à risque en juillet et en août 2021, dans le cadre d'activités de consultations, de groupes de discussion et d'un sondage en ligne, pour établir la confiance et des liens afin de recenser les obstacles qui se dressent contre la participation et de surmonter ces obstacles pour veiller à recueillir des commentaires inclusifs. Surtout, le personnel consultera la Direction de l'équité des genres et des races, des relations avec les Autochtones, de la diversité et de l'inclusion pour veiller à ce que la série de consultations 2 respecte un processus de consultation culturellement et contextuellement adapté à l'équité et à l'inclusion des groupes qui méritent l'équité.

À l'automne 2021, le personnel lancera la série de consultations 2, qui devrait durer environ deux mois et qui permettra de réunir les commentaires des résidents et des intervenants communautaires sur les réseaux projetés de gestion des déchets étudiés pour le Plan directeur, notamment les commentaires qui serviront à éclairer l'élaboration des cibles du rendement. À la fin de la série de consultations 2, on donnera au Groupe des conseillers parrains de l'information sur les résultats des consultations avant de lui demander de donner des directives plus précises dans la sélection du réseau privilégié de gestion des déchets qui constituera le point de départ de la version provisoire du Plan directeur.

Outre la consultation sur les réseaux projetés de gestion des déchets pendant la série de consultations 2, le personnel de la Ville consultera les quatre groupes principaux

d'intervenants sur la version provisoire des objectifs du Plan directeur avant de demander au Conseil municipal de les approuver dans le cadre du rapport de la phase 3 du Plan directeur.

À la fin de toutes les consultations, le personnel s'inspirera des commentaires exprimés pendant la série de consultations 2 pour pouvoir élaborer la version provisoire du Plan directeur et le plan de mise en œuvre quinquennal. Comme il l'a fait pour la phase 1, le personnel rédigera le rapport sur « Ce que nous avons entendu » afin de décrire dans leurs grandes lignes les activités exercées et les commentaires exprimés dans la série de consultations 2. Le personnel renouera aussi avec les groupes consultés à l'occasion des assemblées communautaires et des entrevues pour passer en revue les commentaires et discuter des prochaines étapes du Plan directeur, ce qui mettra fin aux travaux de la phase 2 de l'élaboration du Plan directeur, qui vise à déterminer notre orientation en recensant les besoins à long terme de la Ville dans la gestion des déchets, en définissant et en évaluant les différentes options pour répondre à ces besoins et en harmonisant les travaux avec la vision stratégique, les objectifs et les principes directeurs du Conseil municipal pour le Plan directeur, en plus de se pencher sur les nombreux commentaires de la collectivité et des intervenants à propos de la liste abrégée des options qui viendront éclairer la mise au point de la stratégie provisoire.

Au début du deuxième trimestre de 2022, le Conseil municipal prendra connaissance du rapport de la phase 3 sur la version provisoire du Plan directeur et sur le plan de mise en œuvre quinquennal pour étude. Le rapport de la phase 3 comprendra aussi les éléments d'information suivants :

- l'analyse de rentabilisation de l'ensemble des coûts du système recommandé pour la gestion des déchets, ainsi que le plan de financement sur 30 ans et les estimations globales pour les besoins de la planification financière à long terme (estimations du type D);
- les besoins infrastructurels et opérationnels sur 10 ans;
- les indicateurs du rendement ainsi que les impératifs de surveillance et de compte rendu, notamment les objectifs à court, à moyen et à long termes.

**REPORT 17
7 JULY 2021**

À la fin de ces travaux, le personnel mènera la troisième et dernière série de consultations du projet, qui consistera à consulter les résidents et les principaux intervenants sur la version définitive proposée du Plan directeur et du Plan quinquennal de mise en œuvre avant de les présenter au Comité et au Conseil municipal pour étude au début de 2023.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

Ce rapport s'applique à l'ensemble de la Ville.

CONSULTATION

Le rapport de la phase 1 du Plan directeur de la gestion des déchets solides traçait les contours de la stratégie de consultation et de participation à exécuter pendant toutes les phases de ce projet. Cette stratégie s'inspire des règles de l'art de la consultation et de la participation citoyenne à Ottawa, ainsi que des règles de l'art des autres municipalités qui ont réalisé des projets comparables. Le personnel a remanié la stratégie pendant la série de consultations 1 afin de respecter toutes les consignes sanitaires pendant la pandémie mondiale de COVID-19.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Ce rapport s'applique à l'ensemble de la Ville.

COMMENTAIRES DES COMITÉS CONSULTATIFS

Un membre du Comité consultatif sur la gérance environnementale (CCGE) siège au Groupe de consultation des intervenants, soit l'un des principaux groupes d'intervenants visés pour participer à l'élaboration du Plan directeur. Cette personne a été consultée pendant tout le travail de mise au point de ce rapport. En outre, le personnel a pris la parole à propos de l'élaboration et de l'avancement du Plan directeur à l'occasion d'une réunion du CCGE le 22 octobre 2020.

RÉPERCUSSIONS SUR LES AUTOCHTONES, SUR LES GENRES ET SUR L'ÉQUITÉ

**REPORT 17
7 JULY 2021**

Pendant toute la durée des travaux d'élaboration du Plan directeur, le personnel de la Ville s'est engagé à mener de vastes consultations pour s'assurer que le Plan directeur tient compte des répercussions sur les Autochtones, sur les genres et sur l'équité. Comme nous l'expliquons dans ce rapport, le personnel a consulté les groupes méritant l'équité dans le cadre de la série de consultations 1 et poursuivra ses efforts de consultation auprès de ces groupes jusqu'à la fin du processus d'établissement du Plan directeur. En particulier, une consultation culturellement et contextuellement adaptée à l'équité et à l'inclusion se déroulera pendant la série de consultations 2, puisque l'on sait que les options du Plan directeur pourraient se répercuter sur ces groupes du point de vue de l'accès aux services, de l'expérience vécue, des incidences et des résultats.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'y a pas d'obstacles juridiques qui empêcheraient le Comité et le Conseil municipal d'approuver les recommandations du présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Il y a des répercussions sur la gestion des risques. Ces risques ont été précisés et sont expliqués dans le rapport et sont gérés par le personnel compétent.

RÉPERCUSSIONS SUR LA GESTION DES ACTIFS

Les recommandations dont fait état ce rapport cadrent avec les objectifs du Programme de gestion intégrale des actifs. La mise en œuvre du Programme de gestion intégrale des actifs permet à la Ville de gérer efficacement les infrastructures existantes et nouvelles pour en maximiser les avantages, réduire les risques et assurer des niveaux de services sécuritaires et fiables à l'intention des utilisateurs dans la collectivité. Ces travaux se déroulent dans le souci de la société, de la culture, de l'environnement et de l'économie.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Ce rapport n'a pas de répercussions financières. Les coûts des différentes options proposées dans la version provisoire du Plan directeur seront indiqués dans le rapport de la phase 3 du Plan directeur de la gestion des déchets solides à déposer en 2022.

**REPORT 17
7 JULY 2021**

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Le personnel de la Ville veillera à ce que toutes les normes d'accessibilité pertinentes soient respectées pendant le déroulement des initiatives et des activités précisées dans ce rapport.

RÉPERCUSSIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Plan directeur décrira dans leurs grandes lignes les différentes options recommandées pour atteindre l'objectif environnemental de la Ville dans la gestion, le réacheminement et la réduction des déchets.

RÉPERCUSSIONS CLIMATIQUES

En janvier 2020, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le Plan directeur sur les changements climatiques, qui constitue la structure-cadre prépondérante des moyens grâce auxquels Ottawa maîtrisera les changements climatiques et s'y adaptera dans les prochaines décennies. Ce plan fixe les cibles à atteindre à court, à moyen et à long termes pour réduire de 100 % d'ici 2050 les émissions de GES de la collectivité et pour abaisser d'autant, d'ici 2040, les émissions de la municipalité. En 2019, les émissions produites par les déchets solides représentaient 7 % du total des émissions à Ottawa et 10 % du total des émissions dans les opérations municipales.

Le Plan directeur sur les changements climatiques est étayé par deux grandes stratégies :

- la stratégie de l'Évolution énergétique : la stratégie de la collectivité d'Ottawa pour la transition énergétique : déposée auprès du Conseil municipal en octobre 2020, cette stratégie constitue la structure-cadre des moyens grâce auxquels Ottawa pourra atteindre ses cibles de réduction des GES;
- la Stratégie de la résilience climatique : cette stratégie, toujours en voie de rédaction, permettra d'évaluer la vulnérabilité d'Ottawa aux changements climatiques et d'établir les stratégies grâce auxquelles la Ville pourra maîtriser les plus grands risques.

Les travaux qui ont porté jusqu'à maintenant sur le Plan directeur cadrent avec le Plan directeur sur les changements climatiques, avec la stratégie de l'Évolution énergétique et avec la version projetée de la Stratégie de la résilience climatique. L'énoncé de la vision, les principes directeurs et les objectifs proposés ont été pensés pour tenir compte de la déclaration de l'urgence climatique du Conseil municipal en 2019 et du rôle essentiel que jouera le système projeté et intégré de gestion des déchets en aidant le Conseil à atteindre ses objectifs climatiques.

Le secteur des déchets et du gaz naturel renouvelable est l'un de ceux qui contribuent le moins aux émissions polluantes à Ottawa; or, il offre une occasion considérable de créer une source de carburant sans émissions nettes. La stratégie de l'Évolution énergétique permet de constater que le réacheminement des matières organiques et la production du gaz renouvelable font partie des principales mesures à adopter pour permettre à Ottawa d'atteindre ses cibles dans la réduction des GES. En outre, la stratégie de l'Évolution énergétique fait état de 20 projets qui permettront d'accélérer l'intervention et l'investissement consacrés à la réalisation de ces cibles, dont trois se rapportent directement au Plan directeur :

- la Mise à jour du Plan vert du parc de véhicules municipaux;
- la Stratégie de récupération des matières organiques;
- la Stratégie du gaz naturel renouvelable.

Ces stratégies éclairent la définition des besoins projetés et des options à adopter pour répondre à ces besoins en ce qui a trait à la réduction des émissions de GES de la Ville dans la gestion des déchets, dont le parc de véhicules de collecte des déchets solides, l'accroissement du réacheminement des matières organiques au lieu de les jeter dans la décharge contrôlée et la volonté de produire de l'énergie renouvelable dans le traitement des déchets organiques. Le personnel de l'équipe du projet de la stratégie de l'Évolution énergétique fait jusqu'à maintenant partie intégrante du projet du Plan directeur. Bien que la résilience climatique ne fasse pas partie du périmètre de l'élaboration du Plan directeur, le personnel des Services des déchets solides est un

**REPORT 17
7 JULY 2021**

élément essentiel du processus appliqué dans l'élaboration de la Stratégie de la résilience climatique jusqu'à maintenant et continuera d'y participer.

PRIORITÉS DU MANDAT DU CONSEIL

Le Plan directeur cadre avec la priorité de l'intendance environnementale, qui consiste à développer et à protéger la vigueur, la majesté et la vitalité de la Ville pour lui permettre de s'adapter aux changements. Voici les résultats qui permettront de respecter cette priorité :

- la Ville est un chef de file dans la gestion de l'énergie et dans la conservation, le recyclage et la réutilisation des ressources;
- le plan à long terme de gestion des déchets solides de la Ville prévoit une plus grande réduction des déchets dans la décharge contrôlée.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Pièce 1 : Rapport sur « Ce que nous avons entendu »

Pièce 1A : Appendices du Rapport sur « Ce que nous avons entendu »

This document is available in English only and may be translated in whole or in part upon request. For more information, please contact Nichole Hoover-Bienasz at 613-580-2424, extension 25145.

Ce document n'existe qu'en anglais et pourrait être traduit en partie ou en totalité sur demande. Renseignements : Nichole Hoover-Bienasz, 613-580-2424, poste 25145.

Pièce 2 : Les besoins à long terme de la gestion des déchets

This document is available in English only and may be translated in whole or in part upon request. For more information, please contact Nichole Hoover-Bienasz at 613-580-2424, extension 25145.

**REPORT 17
7 JULY 2021**

Ce document n'existe qu'en anglais et pourrait être traduit en partie ou en totalité sur demande. Renseignements : Nichole Hoover-Bienasz, 613-580-2424, poste 25145.

Pièce 3 : La liste détaillée des options

This document is available in English only and may be translated in whole or in part upon request. For more information, please contact Nichole Hoover-Bienasz at 613-580-2424, extension 25145.

Ce document n'existe qu'en anglais et pourrait être traduit en partie ou en totalité sur demande. Renseignements : Nichole Hoover-Bienasz, 613-580-2424, poste 25145.

Pièce 4 : Le déroulement de l'évaluation

This document is available in English only and may be translated in whole or in part upon request. For more information, please contact Nichole Hoover-Bienasz at 613-580-2424, extension 25145.

Ce document n'existe qu'en anglais et pourrait être traduit en partie ou en totalité sur demande. Renseignements : Nichole Hoover-Bienasz, 613-580-2424, poste 25145.

SUITE À DONNER

Lorsque ce rapport aura été approuvé, le personnel de la Ville continuera de se consacrer au Plan directeur, ainsi qu'à ses projets constitutifs. La liste détaillée des options pour la gestion et le réacheminement des déchets selon les modalités proposées dans ce rapport sera évaluée et soumise, pour consultation, aux principaux intervenants et au public.